



RAPPORT ANNUEL 2009

L'année en bref

Chiffres clés (en millions de CHF)

	2009	2008	Variation en %
Total du bilan	35 733	35 239	1%
Total des revenus	976	928	5%
Bénéfice brut	470	423	11%
Bénéfice net	301	358	- 16%
Masse sous gestion	76 209	66 766	14%
Ratios			
Charges / Produits ¹⁾	60%	63%	
ROE	9.5%	11.2%	
Ratios de fonds propres BRI			
Tier 1 capital ratio	17.8%	16.4%	
Total capital ratio	17.8%	16.2%	

¹⁾ Hors amortissements du goodwill.

En 2009...

... la BCV a réalisé de très bons résultats dans un environnement économique difficile :

- les volumes d'affaires sont en forte hausse;
- le bénéfice brut rebondit de 11% pour s'établir à CHF 470 millions;
- la qualité du portefeuille crédits s'est confirmée avec des nouvelles provisions contenues;
- le résultat net se hisse à un très bon niveau, dépassant le seuil de CHF 300 millions;

... la BCV a lancé la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie :

- la nouvelle organisation a été mise en place et la Direction générale a été renforcée;
- la prise de risque dans les activités de négoce pour compte propre a été fortement réduite, notamment avec l'arrêt de l'activité de dérivés actions;
- un programme stratégique de chantiers opérationnels, qui se déroulera sur plusieurs années, a été lancé dans le but d'améliorer le fonctionnement de la Banque, d'augmenter l'efficacité et de viser l'excellence du service à la clientèle;

... la BCV a poursuivi sa stratégie d'optimisation des fonds propres :

- elle a versé CHF 258 millions aux actionnaires, dont CHF 172 millions sous forme de dividende et CHF 86 millions sous forme de remboursement du capital nominal.

Le monde commence à notre porte

Les photos panoramiques de ce Rapport annuel 2009 offrent une vue spectaculaire sur des espaces urbains, véritables lieux de vie.

Ces points de vue singuliers nous rappellent qu'avec la volonté de réinventer notre quotidien, nous pouvons faire rimer proximité avec créativité.

Au travers de ces quelques photographies, nous avons voulu exprimer notre attachement à notre clientèle locale et lui dire combien nous apprécions de découvrir grâce à elle des lieux et des projets sous de nouvelles perspectives.

Ainsi, nous aimons croire que le monde commence à notre porte.

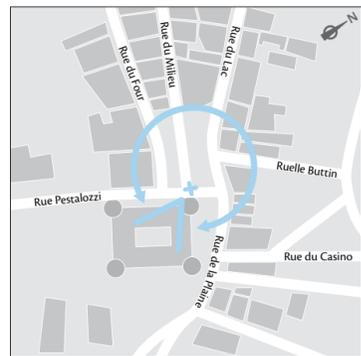
Le procédé

Ces panoramas saisissants ont été réalisés en superposant entre 20 et 30 photographies, capturées à l'aide d'un objectif 24mm à décentrement, monté sur trépied avec tête panoramique.

Une vingtaine de minutes sont nécessaires pour saisir l'ensemble des photographies, à raison d'une tous les 15 degrés. Toute la complexité du travail consiste ensuite à équilibrer subtilement la luminosité et l'animation de chaque place.







Place Pestalozzi, Yverdon, 13h45, juin 2009

Chiffres clés – Evolution sur 5 ans

en millions de CHF	2005	2006	2007	2008	2009
Bilan au 31 décembre					
Total du bilan ¹⁾	32 233	33 031	35 337	35 239	35 733
Avances à la clientèle	21 685	22 059	22 479	22 834	24 312
Dépôts de la clientèle et emprunts	24 638	25 120	27 490	28 134	29 517
Fonds propres	3 229	3 419	3 225	3 177	3 222
Masse sous gestion (Avoirs administrés)	71 751	80 775	84 349	66 766	76 209
Compte de résultat					
Total des revenus	1 038	1 101	1 088	928	976
Charges d'exploitation	552	565	559	505	506
Bénéfice brut	486	536	529	423	470
Amortissements	91	91	85	77	79
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	16	8	10	16	18
Bénéfice net	457	534	477	358	301
Effectif du Groupe					
en unités de travail à plein temps	2 349	2 390	2 045	1 914	1 939
Ratios					
Fonds propres / Total du bilan	10.0%	10.3%	9.1%	9.0%	9.0%
Taux de couverture de fonds propres FINMA	196%	199%	179%	180%	176%
Ratios de fonds propres BRI - Tier 1 capital ratio	17.8%	18.3%	16.3%	16.4%	17.8%
Ratios de fonds propres BRI - Total capital ratio	18.5%	18.5%	16.3%	16.2%	17.8%
Bénéfice brut / Fonds propres moyens	15.0%	15.9%	15.5%	13.1%	14.7%
Charges / Produits ²⁾	61.8%	59.4%	59.0%	62.6%	59.8%
Bénéfice brut par employé (en milliers de CHF)	206.8	225.8	244.7	217.1	244.4
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	14.9%	16.0%	14.3%	11.2%	9.5%
Notations					
Standard & Poor's					
Long terme	A- / stable	A / stable	A+ / stable	AA- / stable	AA- / stable
Court terme	A-2	A-1	A-1	A-1+	A-1+
Moody's					
Long terme			A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable
Court terme			Prime-1	Prime-1	Prime-1

¹⁾ Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un retraitement.

²⁾ Hors amortissements du goodwill.

Message des présidents	4	Revue des secteurs d'activité	36
Les membres de la Direction générale	6	Banque de détail	37
Portrait	8	Banque des entreprises	40
Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions	10	Gestion de fortune	43
Contribuer au développement de l'économie vaudoise	11	Trading	46
Répondre aux besoins des clients	13	Informations aux investisseurs	48
Créer durablement de la valeur pour les actionnaires	14	Données financières	50
Etre un employeur de référence	15	Commentaires des comptes du Groupe	52
Jouer un rôle actif dans la société civile	17	Comptes du Groupe	57
Environnement économique	18	Comptes de la Maison mère	102
La BCV dans l'année	30	Gouvernance d'entreprise	112
Evolution du marché et des volumes d'affaires	31	Conformité	142
Evolution des éléments financiers	31	Gestion des risques	144
Au niveau des secteurs d'activité	32	Organigramme BCV	157
Faits et événements clés	33	Organisation du réseau	158
Projets principaux et investissements	34	Responsables régionaux	159
Orientation stratégique et perspectives	35		
Evolution de la marche des affaires dans les filiales principales	35		

Très bon résultat dans un environnement marqué par la crise

Depuis plus de deux ans, le monde bancaire international et suisse vit une des périodes les plus difficiles de son histoire. La crise des subprimes aux Etats-Unis s'est transformée en une crise économique internationale qui n'a pas épargné notre pays. Dans ces circonstances, le modèle d'affaires du Groupe BCV allié à une saine et rigoureuse gestion lui a permis, en 2009, de bien résister aux conséquences de cette crise majeure. Avec une équipe dirigeante renforcée, la Banque a réalisé de très bons résultats en 2009 tout en poursuivant sa stratégie annoncée fin 2008.

Bénéficiant de la confiance de la clientèle, la plupart des métiers se sont très bien développés, les taux de croissance en témoignent : +9% dans les affaires hypothécaires, +15% dans l'épargne ainsi que CHF 3,1 milliards de nouveaux fonds de la clientèle (NNM).

Du côté des résultats financiers, la hausse notable des revenus associée à une politique de maîtrise des coûts permettent au Groupe BCV de publier un bénéfice brut en forte hausse sur l'année. Comme attendu, la forte réduction des produits extraordinaires entraîne une normalisation du bénéfice net qui s'établit à un très bon niveau, dépassant la barre des CHF 300 millions. Ce résultat est d'autant plus réjouissant qu'il s'inscrit dans une amélioration du profil de risque de la Banque consécutive à la forte réduction des activités de négoce pour compte propre.

Mise en œuvre de la nouvelle stratégie

Fin 2008, après une revue stratégique en profondeur, la Banque a réaffirmé son choix de banque universelle à fort ancrage régional en se focalisant sur le développement des métiers de base dans le canton ainsi que sur le développement sélectif de certaines niches, notamment la gestion institutionnelle en Suisse. Elle a aussi décidé de miser sur la qualité de l'exécution comme facteur clé de différenciation.



Pascal Kiener
Président de la Direction générale

Olivier Steimer
Président du Conseil d'administration

Première étape de la mise en oeuvre, la Banque a accompli la refonte de sa structure organisationnelle. La nouvelle Division Private Banking est désormais focalisée sur le développement et l'acquisition de clientèle. Les activités d'asset management et de trading sont regroupées en une seule division avec pour mission le développement de la clientèle institutionnelle, l'offre de produits d'investissements et l'exécution des opérations de négoce de la clientèle. Enfin, une division dédiée à l'analyse et à l'octroi des crédits a été créée, permettant à la Division Entreprises de se concentrer sur son développement commercial.

Pour conduire la nouvelle organisation et assurer la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie, la Direction générale de la Banque a été renforcée avec notamment l'arrivée de quatre nouveaux directeurs généraux. Deux membres en provenance d'établissements de premier ordre ont rejoint la BCV: M. Stefan Bichsel, nouveau responsable de la Division Asset Management & Trading, et M. Gérard Haeberli, nouveau responsable de la Division Private Banking. A l'interne, M. Thomas W. Paulsen, précédemment responsable de la gestion des risques (CRO), a rejoint l'équipe dirigeante au poste de responsable de la Division Finance & risques, et M. Bertrand Sager, précédemment responsable du Département Affaires spéciales, a été nommé au poste de responsable de la Division Gestion crédit. Au cours de l'année 2009, M. Olivier Cavaleri et M. Serge Meyer ont quitté la Banque, M. Christopher E. Preston a pris la conduite de notre filiale Banque Piguet & Cie SA.

La Banque a mis en oeuvre sa stratégie de développement des activités de private banking par l'engagement de 24 conseillers et a donné un nouvel élan à la Banque de détail, notamment en renforçant le rôle du responsable d'agence comme ambassadeur de proximité de la BCV. En parallèle, le Groupe a amélioré son profil de risque en finalisant avec succès la sortie des activités de négoce pour compte propre (dérivés actions) et en modérant l'exposition du financement du négoce international.

D'autre part, la Banque a lancé un programme stratégique de chantiers opérationnels sur plusieurs années visant l'amélioration de son fonctionnement, une plus grande efficacité dans l'exécution et l'excellence du service à la clientèle.

Afin de forger le succès de sa stratégie, la BCV a décidé de s'appuyer sur 4 valeurs fondamentales: professionnalisme, responsabilité, performance et proximité. Une démarche de déploiement des valeurs est en cours afin d'en faire par-

tager le sens et de permettre à chaque collaborateur de les intégrer dans ses comportements professionnels. Nous sommes convaincus qu'une culture commune et partagée par tous, ancrée sur nos valeurs fondamentales, est un levier clé du succès de notre stratégie BCVPlus.

Politique de dividende aux actionnaires confirmée

En 2009, la Banque a poursuivi pour la deuxième année consécutive sa politique de dividende et de gestion des fonds propres. Elle a ainsi versé CHF 172 millions sous forme de dividende en mai 2009 et distribué sous forme de remboursement du capital nominal CHF 86 millions en juillet 2009. Sur les CHF 258 millions ainsi distribués à ses actionnaires, l'Etat de Vaud a reçu CHF 173 millions. Confiant dans la capacité bénéficiaire à long terme du Groupe et en ligne avec sa stratégie de gestion des fonds propres, le Conseil d'administration proposera pour décision à l'Assemblée générale du 29 avril 2010 le paiement d'un dividende ordinaire augmenté à CHF 21 par action ainsi que le remboursement supplémentaire de capital nominal de CHF 10 par action, distribuant ainsi CHF 267 millions à ses actionnaires en 2010.

Pendant l'année, le rendement total pour l'actionnaire a été de près de 40% en tenant compte de l'évolution du cours de l'action BCV, de la distribution du dividende et de la réduction de la valeur nominale. Le marché a salué la stratégie d'affaires et la politique de distribution de la Banque. Forts de ce constat, nous tenons ici à remercier notre actionnariat de la confiance et de la fidélité qu'il nous témoigne.

En 2009, la BCV a connu une croissance exceptionnelle de ses volumes d'affaires. Dans un environnement économique tendu voire difficile, notre clientèle a clairement démontré qu'elle fait confiance à la BCV. Nous lui en sommes très reconnaissants et nous engageons à continuer d'améliorer la qualité du service que nous lui offrons.

En conclusion, au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous remercions l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe pour le travail accompli et les succès réalisés en 2009. Ils ont ainsi contribué au fondement d'une croissance durable et d'une Banque plus performante, au service de ses actionnaires, du canton, de la population et de l'économie.



Olivier Steimer et Pascal Kiener

Pascal Kiener

Président de la
Direction générale

Thomas W. Paulsen

Directeur général,
Division Finance et risques

Markus Gyax

Directeur général,
Division Retail

Aimé Achard

Directeur général,
Division Services



LES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Bertrand Sager

Directeur général,
Division Gestion crédit

Gérard Haeberli

Directeur général,
Division Private Banking

Jean-François Schwarz

Directeur général,
Division Entreprises

Stefan Bichsel

Directeur général,
Division Asset
Management & Trading



Statut. La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 modifiée le 25 juin 2002 et le 30 janvier 2007 (LBCV). La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'Etat de Vaud. Une garantie limitée est cependant accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (CECV), qui est gérée par la Banque.

Métiers. Avec des revenus de CHF 976 millions en 2009 et un bilan de CHF 35,7 milliards, la BCV se classe parmi les cinq premières banques universelles en Suisse. Seconde banque cantonale du pays, elle emploie 2126 collaborateurs. En tant que banque universelle, elle pratique les activités de banque de détail (avec un réseau de 68 agences et 180 Bancomat répartis sur le territoire vaudois), de gestion de fortune (privée et institutionnelle), de banque des entreprises et de trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de clientèle. Outre la Maison mère, le Groupe BCV est constitué de six filiales, soit une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, trois directions de fonds de placement et deux sociétés de services.

Missions. Selon l'article 4 de la LBCV révisée, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer «dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». Elle «contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton». Enfin, elle se doit de «porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux». Plus largement, la BCV a pour mission de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

Histoire. Fondée fin 1845 par un décret du Grand Conseil vaudois, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal en étendant ses activités, principalement par croissance interne. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profondes modifications. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui est passé d'environ CHF 15 milliards au début des années 1990 à plus de CHF 38 milliards en 2000.

En 2001 et 2002, suite à des analyses rigoureuses du portefeuille de crédits, d'importantes provisions ont dû être constituées, entraînant des pertes significatives et une baisse substantielle du niveau de fonds propres. Pour renforcer sa capacité financière, le Groupe BCV a été recapitalisé à deux reprises. L'Etat de Vaud a très largement souscrit à ces deux opérations, effectuées en 2002 et au début de l'année 2003.

A la fin de l'année 2002, une stratégie en deux étapes a été définie. Elle prévoyait une première phase d'assainissement et de recentrage de la Banque, suivie d'une phase de développement. Dès 2003, le Groupe BCV a appliqué avec succès une stratégie de recentrage sur ses quatre métiers de base (banque de détail, gestion de fortune, banque des entreprises et trading) et sur certains domaines spécialisés dont le potentiel de croissance et de rentabilité restait attractif.

De 2005 à 2008, la BCV a lancé la deuxième étape de sa stratégie avec le programme CroisSens, par lequel elle visait à poser les bases d'une croissance durable et à dynamiser les activités en tirant parti de sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions afin d'être plus proche de sa clientèle. Ces efforts ont permis au Groupe d'améliorer son image dans le canton et de renforcer son dynamisme commercial.

La Banque a tourné la page de cette histoire récente en finalisant, en 2007, le rachat à l'Etat de l'ensemble du capital-participation créé en 2003 et en prenant acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'Etat à ramener la participation de l'Etat dans le capital de la Banque à un niveau de 50,12%. Le 25 novembre 2008, le Conseil d'Etat a toutefois précisé qu'aucune cession ne serait envisagée avant 2010.

Stratégie. A la fin de l'année 2008, la BCV a revu sa stratégie afin d'orienter ses efforts vers son développement commercial. Elle estime que le modèle d'affaires de banque universelle à ancrage régional est le plus approprié pour assurer une croissance durable et profitable. Avec cette nouvelle stratégie, *BCVPlus*, la Banque entend renforcer sa position de banque universelle dans le canton et être reconnue comme un acteur de référence en Suisse, notamment dans la gestion privée et institutionnelle.

Avec *BCVPlus*, la Banque vise principalement :

- un nouvel élan de la banque de détail, notamment dans le domaine hypothécaire, en recherchant une meilleure efficacité et en développant le potentiel de sa large base de clientèle;
- une croissance dans la gestion privée, principalement dans le canton de Vaud, et dans la gestion institutionnelle à l'échelle de la Suisse;
- un renforcement des activités dans le domaine des PME;
- une amélioration de la rentabilité ainsi qu'un développement des activités de trade finance et des grandes entreprises en ligne avec le profil de risque de la Banque;
- une réduction importante de la prise de risque pour compte propre dans les activités de négoce, désormais focalisées sur les flux commerciaux de la clientèle, avec notamment l'abandon de l'activité dérivés actions.

Convaincue que l'excellence opérationnelle est un facteur déterminant de différenciation et de succès, la BCV a lancé en 2009 une série d'initiatives internes pour simplifier les processus, développer les compétences des collaborateurs, améliorer la qualité du service à la clientèle et dynamiser l'approche commerciale.

La BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec une progression de ses revenus de 4-5% et du bénéfice brut de 5-8% par an. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 13-14%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57-59% et un ratio Tier 1 de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque a pour intention de distribuer ces prochaines années un dividende ordinaire stable, voire en légère progression selon l'évolution de la marche des affaires, allant de CHF 20 à 25 par action. De surcroît, elle optimisera le niveau de ses fonds propres en distribuant CHF 10 par action et par an. Comme communiqué à fin 2008 et sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire, la Banque entend assurer ce niveau de distribution sur les prochains quatre à cinq ans.

La BCV veut orienter sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs. Afin d'atteindre cet objectif, elle conduit ses activités en se focalisant sur deux axes essentiels que sont la proximité vis-à-vis de sa clientèle et le professionnalisme de ses collaboratrices et collaborateurs.

*La responsabilité d'entreprise
de la Banque se traduit par
son engagement économique
dans le canton.*

*Sa volonté est de répondre
aux besoins de sa clientèle,
de créer de la valeur pour ses
actionnaires, d'être
un employeur de référence
et de jouer un rôle actif
dans la société.*

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE : LA BCV ET SES MISSIONS

Afin de respecter la Loi sur la BCV (LBCV) et d'agir en une entreprise moderne et soucieuse de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions :

1. contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins en crédits hypothécaires du canton ;
2. répondre aux besoins de ses clients en matière de prestations bancaires et financières ;
3. créer durablement de la valeur pour les actionnaires ;
4. être un employeur de référence ;
5. jouer un rôle actif dans la société civile.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE BCV

Après avoir adhéré en 2006 à Philias, le réseau des entreprises socialement responsables, le Groupe BCV a publié pour la première fois en 2008 un rapport au sujet de sa Responsabilité sociale d'entreprise. Un nouveau rapport sur ce thème est publié cette année conjointement au présent rapport d'activité. Le lecteur trouvera plus d'informations sur les aspects spécifiques de la responsabilité d'entreprise BCV dans ce document ou sur le site internet de la BCV (www.bcv.ch).

1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

Relation avec la clientèle :

proximité et professionnalisme

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque doit «contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». La BCV doit aussi «contribuer à satisfaire aux besoins en crédits hypothécaires du canton».

Révisée en date du 1^{er} avril 2007, la Loi sur la BCV donne une teneur supplémentaire à l'article 4. Ce dernier prévoit aussi que la BCV est une banque universelle qui «porte une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux».

Dans ce contexte, l'intensité des relations que la Banque a tissées avec sa clientèle grand public et d'entreprises est particulièrement importante. Le graphique suivant illustre les relations que la BCV entretient avec les particuliers et les entreprises vaudois.

Taux de pénétration de la BCV

	Taux de pénétration	
	Particuliers vaudois	Entreprises
2006	48%	55%
2007	50%	54%
2008	48%	52%
2009	49%	54%

Source: BCV

Note: le taux de pénétration exprime en pourcentage le nombre de relations bancaires de la BCV par rapport à la population interrogée. Les données sont publiées avec un intervalle de confiance de +/- 2,5% à un seuil de confiance de 95%.

Globalement, malgré une concurrence de plus en plus forte, la BCV est perçue comme une banque solide, fiable et compétente. Comme l'année précédente, ce fait a continué à se vérifier en 2009 dans le contexte des turbulences qui ont agité l'économie et la place bancaire suisses: la Banque a ainsi accueilli des nouveaux clients et a pu intensifier ses relations avec la clientèle existante.

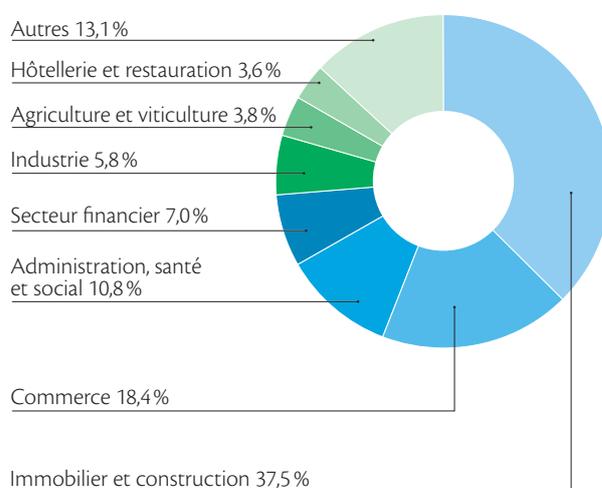
Ce développement est aussi le résultat d'un réseau de distribution de proximité et de services et prestations visant un haut niveau de professionnalisme. Ainsi, le réseau de distribution de la Banque est aujourd'hui composé de 68 agences et de 48 sites automatiques (Bancomat hors agences), reflétant la proximité géographique et relationnelle avec la clientèle. L'amélioration du réseau de distribution, un atout décisif pour la Banque, s'est poursuivie en 2009 par la transformation totale ou partielle de cinq sites (Clarens, Savigny, Montreux, Vevey, Chauderon), l'ouverture d'une nouvelle agence à Denges et par l'installation de six Bancomat supplémentaires en dehors de nos agences (un à l'Y-Parc à Yverdon, un autre dans le bâtiment des Retraites Populaires à la rue Caroline à Lausanne, trois au Centre Métropole Lausanne et un dernier au Centre commercial Aigle-Chablais Centre). Au final, la Banque aura réalisé entre 2006 et 2009 la transformation de 23 agences, le réagencement de 45 sites et l'ouverture de 3 nouvelles agences. Plusieurs projets sont encore en cours d'étude, mais la Banque estime qu'un réseau d'environ 70 agences correspond à la taille idéale pour répondre efficacement aux besoins de la clientèle (voir la carte du réseau de la BCV en page 158).

Dans un souci de constante amélioration de ses services, la Banque cherche à s'adapter en permanence à l'évolution des habitudes de consommation de sa clientèle. Il est ainsi possible de joindre un conseiller à tout moment de 7h30 à 19h30 et, dans un grand nombre d'agences, la clientèle est accueillie sans interruption pendant la journée, plus tard le soir et parfois, comme au Siège lausannois de St-François, le samedi matin. La Banque offre ainsi la plus grande disponibilité d'accueil dans le canton.

Du point de vue de sa palette de produits et services, la Banque a la volonté de fournir une gamme étoffée de prestations bancaires à sa clientèle particulière, institutionnelle et des entreprises. Ceci se traduit par un niveau global de satisfaction élevé et en augmentation continue. Ainsi, les Vaudoises et les Vaudois estiment que la Banque répond de mieux en mieux à leurs attentes en termes de proximité géographique et de disponibilité. Quant aux entreprises du canton, plus de la moitié travaille avec la BCV et trois sur dix l'ont comme banque principale et sont unanimes à apprécier toutes les facettes de la relation commerciale. D'autre part, plus d'une entreprise sur deux (58%) recommanderaient la BCV à un tiers.

En 2009, la BCV a accordé 45% des montants de crédit aux particuliers vaudois et 55% aux entreprises du canton actives dans tous les secteurs économiques. Le dynamisme de ses collaboratrices et collaborateurs a permis à la Banque de maintenir ses positions malgré une concurrence de plus en plus agressive sur un marché cantonal et suisse des crédits commerciaux à nouveau orienté à la hausse. Les grandes entreprises qui sont domiciliées dans le canton et celles qui sont spécialisées dans le commerce international ont représenté 16% des montants de crédit inscrits au bilan; les collectivités publiques vaudoises en représentent 3%.

**Crédits aux entreprises par secteur d'activité :
répartition en adéquation avec l'économie vaudoise**



Source : BCV

Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4 %	11 %	15 %	16 %	11 %	12 %	8 %	7 %	16 %
Autre crédits	4 %	9 %	15 %	18 %	12 %	11 %	7 %	8 %	16 %
Emplois (secteurs secondaire et tertiaire)	3 %	5 %	11 %	10 %	9 %	9 %	5 %	6 %	42 %

Sources : BCV ; SCRIS

Prêts hypothécaires avec avances à terme fixe gagées par hypothèque

Emplois : données du recensement fédéral 2008

Accompagner les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne pro-activement et de manière professionnelle les particuliers et les entreprises vaudoises qui, pour de nombreuses raisons, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Chaque client est pris en charge par un conseiller spécialisé de manière à le sensibiliser à la problématique d'un endettement mal maîtrisé et à la nécessité d'adapter son budget en cas d'augmentation des charges ou de réduction des revenus. En se fondant sur l'analyse individualisée de son dossier, la Banque l'aide à trouver des solutions susceptibles de lui permettre de retrouver l'équilibre financier.

Cet accompagnement n'est possible que si la situation financière du particulier ou de l'entreprise concernée peut redevenir durablement saine et dans le strict respect de non distorsion de la concurrence. Ce travail est effectué au sein de la Banque par une équipe d'une vingtaine de spécialistes. Il obéit à des règles précises, motivées par un souci constant de respecter un haut degré d'éthique.

En 2002, la Banque a dû procéder à des constitutions de provisions importantes sur les crédits compromis. Depuis, elle a ramené le volume de ceux-ci à moins de 2%, un niveau en ligne avec les standards des banques suisses. Néanmoins, la Banque poursuit ses efforts pour garder le volume des crédits compromis à un strict minimum. La BCV a démontré qu'elle savait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

2. Répondre aux besoins des clients

En 2009 et dans le cadre de sa nouvelle stratégie *BCVPlus*, la BCV a initié des projets importants afin de mieux servir la clientèle des particuliers et des entreprises vaudoises. Il en résultera, entre autres, des améliorations continues des services et prestations.

Les services

Afin d'assurer une prise en charge rapide des appels téléphoniques des clients privés, les conseillers du Centre de conseil sont accessibles à tout moment de la journée, du lundi au vendredi entre 7h30 et 19h30. Pendant l'année sous revue, le Centre de conseil a ainsi pris en charge plus de 300 000 appels entrants, dont 41 000 pour la hotline e-banking. Le Centre de conseil constitue ainsi un appui important aux agences pour répondre à des demandes de clients les plus diverses.

De son côté, le «Point Contact Entreprises», mis en activité en 2006, a continué son développement. En 2009, les PME et clients indépendants du canton ont encore renforcé leurs demandes auprès du «Point Contact Entreprises». Avec plus de 56 000 sollicitations, les téléconseillers PME ont offert un service rapide, pratique et compétent tout en soutenant le travail des conseillers dans les Régions BCV.

Le canal internet est de plus en plus utilisé par les clients. Plus du tiers de la clientèle s'en sert et près de trois ordres de paiements sur quatre sont entièrement traités par ce canal. En marge des initiatives e-banking pures, la BCV a lancé en mai 2009 un site régional d'annonces immobilières entièrement gratuites. Accessible à tous, à l'adresse www.immobiliervaudois.ch, ce site concrétise la volonté de la Banque de faciliter la vie des Vaudois et de tous ceux qui souhaitent s'installer dans le canton. En sept mois d'existence, le site a déjà reçu plus de 117 000 visites.

Les prestations

La BCV se préoccupe en permanence de satisfaire les besoins en constante évolution de la clientèle particulière et des entreprises.

Dans la banque de détail, par exemple, cette préoccupation s'est illustrée de trois manières différentes. Tout d'abord et pour répondre au besoin accru de sécurité exprimé par la clientèle en ce qui concerne son épargne, la Banque a mis en avant le produit «Epargne Directe» dont les conditions particulièrement concurrentielles ont représenté une réelle alternative.

La BCV a aussi souhaité répondre à la prise de conscience écologique de plus en plus forte en proposant deux nouveaux produits hypothécaires, le «Prêt rénovation écologique» et le «Prêt Minergie», encourageant le financement de la construction et de la rénovation de biens immobiliers dans le but de réaliser des économies d'énergie.

Enfin, l'offre «Privilège» est une initiative spécifiquement ciblée à l'intention des collaborateurs des entreprises étrangères qui s'installent en nombre dans le canton. Particulièrement appréciée des directions des ressources humaines de ces entreprises, elle propose un ensemble de prestations bancaires réunies dans une offre unique. Actuellement, une quinzaine d'entreprises ont fait profiter leurs collaborateurs étrangers de cette offre.

Dans la banque des entreprises, un outil spécifique aux PME a été lancé. Le «Package Direct PME» permet aux clients de disposer d'outils de gestion simples, efficaces, complets et avantageux pour leur trésorerie. Ce produit, tant dans sa forme électronique (par internet) que traditionnelle, répond aux besoins des petites et moyennes entreprises vaudoises et positionne favorablement la BCV par rapport à la concurrence.

Dans l'activité de gestion de fortune, nos clients continuent de profiter des avantages du «Conseil global BCV». De ce fait, chaque client bénéficie d'une prise en charge complète de ses besoins, qui prend en compte à la fois les impératifs de sa situation personnelle et ceux de sa situation financière. La gamme des produits de gestion a été complétée par un fonds d'investissement qui permet à nos clients d'adapter leur exposition aux actions et aux obligations en fonction des conditions du marché. Cette possibilité s'est révélée particulièrement pertinente dans le climat boursier qui a caractérisé l'année 2009.

Plus de détails sur les secteurs d'activité se trouvent aux pages 36 à 47.

3. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Dans ce but, le Groupe a choisi de poursuivre une stratégie visant une croissance pérenne ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende exigeante à long terme et attrayante pour l'ensemble de ses actionnaires.

Dans cette logique, l'objectif de rentabilité des fonds propres (ROE) se situe à 13-14% et celui du ratio charges/produits (cost/income) à 57-59%. Le Groupe a décidé d'optimiser le niveau de ses fonds propres en visant à terme un ratio de couverture FINMA de 145%. A cet effet, la BCV a procédé à deux réductions de capital successives en 2008 et 2009 sur approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. Ainsi, deux remboursements de la valeur nominale ont été réalisés, de CHF 32,50 en 2008 et de CHF 10 en 2009, ce qui représente respectivement une redistribution de CHF 280 millions et CHF 86 millions aux actionnaires.

De manière générale, le Groupe entend aussi créer, avec la communauté de ses actionnaires et avec celle des investisseurs, des relations suivies, assorties d'une communication financière transparente.

Tous ces éléments ont été reconnus par les agences de notation : Standard & Poor's a maintenu sa notation de la Banque à AA-, avec une perspective stable. De son côté, Moody's a également confirmé sa notation de la Banque à A1 avec une perspective stable. Ces deux notations reflètent l'excellente situation financière de la BCV et sa position sur le marché vaudois. Elles prennent aussi en compte son statut de banque cantonale.

Plus de détails sur ce sujet dans le chapitre «Informations aux investisseurs», pages 48 et 49.

4. Etre un employeur de référence

La BCV est une entreprise phare du canton de Vaud. Elle est le cinquième employeur vaudois derrière l'Etat de Vaud et trois groupes privés. La Banque considère la gestion des ressources humaines comme un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. Dans cet esprit, elle dispose d'une politique dynamique en matière de ressources humaines qu'elle complète en se fixant des valeurs et des objectifs sur plusieurs dimensions, comme le développement des compétences, lui-même facteur de performance, et la formation.

La BCV s'est défini 4 valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise : proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Un programme important de communication et de formation a démarré au sein de la Banque afin de s'assurer que chaque collaborateur met tout en œuvre pour satisfaire la clientèle. Elles ont également pour objectif d'attirer les meilleurs talents dans les différents métiers bancaires.

Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation, de même qu'elle se préoccupe de la place des femmes. Enfin, soucieuse de contribuer à l'équilibre personnel de ses collaboratrices et collaborateurs, la Banque soutient et favorise leur engagement direct dans les différentes associations et organisations politiques, culturelles et sociales qui structurent la société civile vaudoise, aux niveaux cantonal, régional et communal.

Evolution des effectifs

Le Groupe BCV est un employeur important dans le canton de Vaud. A fin décembre 2009, il comptait 1939 emplois équivalents plein temps, soit 25 de plus qu'une année auparavant. La variation des effectifs du Groupe s'explique notamment par les recrutements réalisés dans le cadre de la stratégie de croissance du Private Banking et l'engagement de conseillers clientèle dans le réseau, pour les entreprises et la clientèle institutionnelle.

La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 1966 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1790 emplois équivalents plein temps. La BCV reste le principal employeur vaudois dans le secteur de la banque, des assurances et de l'intermédiation financière avec environ 15% des emplois dans cette branche.

En 2009, la Banque s'est à nouveau tournée activement vers le marché de l'emploi. Elle a recruté 225 collaboratrices et collaborateurs et procédé à 106 transferts interdivisions. Ces derniers mouvements ont fait évoluer le taux moyen de rotation de 11,3% en 2008 à 9,3% en 2009. Le recrutement de compétences et les transferts ont concerné tous les domaines d'activité de la Banque.

Sondage auprès des collaborateurs

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise annuellement un sondage interne auprès de tous les collaborateurs pour recueillir, de manière totalement anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur la satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement. En 2009, avec un taux de participation de plus de 80%, ce sondage s'est plus particulièrement concentré sur l'identification des collaborateurs avec la nouvelle stratégie BCVPlus. Les résultats, faisant ressortir une forte adhésion des collaborateurs à la nouvelle stratégie de la Banque, sont les meilleurs des cinq dernières années. Dans l'ensemble, la confiance dans le futur de la Banque et son équipe dirigeante a considérablement progressé.

Le travail féminin à la BCV

En ce qui concerne le travail féminin, la Maison mère employait 832 femmes (42% des effectifs) à fin 2009. Parmi elles, 187 étaient titulaires d'un rang (20% de l'encadrement) et 16 étaient membres de l'encadrement supérieur (6% de l'encadrement supérieur). De plus, la BCV comptait 11 femmes responsables d'agence, fonction importante dans le pilotage de son réseau. Parmi les collaboratrices de la Banque, 334 travaillaient à temps partiel (40% des femmes).

La BCV, entreprise formatrice

En 2009, la BCV a formé 88 collaborateurs, soit 8 stagiaires universitaires, 21 maturants et 59 apprentis, auxquels s'ajoutent les 9 collaboratrices engagées dans le programme «Rejoignez-nous».

La Banque figure parmi les trois principales entreprises formatrices du canton, aux côtés de l'administration cantonale et d'une entreprise privée. Elle dispose pour cela de son propre centre de formation, qui occupe 9 collaborateurs et fait intervenir ponctuellement plus d'une centaine d'animateurs, dont deux tiers d'internes.

En 2009, le Centre de formation de la BCV a été fortement sollicité afin de soutenir prioritairement le développement des compétences dans les domaines de la vente et du coaching. Ainsi, chaque conseiller de la clientèle privée a été formé en moyenne cinq jours afin d'améliorer ses compétences dans le but d'offrir aux clients un service professionnel et de proximité. Afin de renforcer l'effort de formation des conseillers aussi au niveau de leur place de travail, les managers sont familiarisés aux méthodes d'encadrement et de feed-back.

Filière Micro-MBA

Avec la collaboration de l'Université de Genève HEC/Entrepreneurship et Business Development, la BCV a mis en place un cursus «Micro-MBA», dont l'objectif est de favoriser le développement des compétences interdisciplinaires, la collaboration entre divisions et le renforcement des capacités de gestion de projets. La partie théorique de ce programme permet aux participants d'acquérir une vision globale de la Banque et leur donne ainsi l'occasion de se confronter à d'autres réalités que celle inhérente à leur métier de base en intégrant de nouvelles notions et d'autres méthodes de travail.

Après avoir suivi une vingtaine de modules, les participants ont l'opportunité de réaliser un projet pratique, idéalement innovateur et concret, dans le but d'optimiser le fonctionnement de la Banque et d'apporter des solutions novatrices.

La première volée, comprenant 22 collaborateurs, est passée en phase de projet et un nouveau groupe débute le cycle en avril 2010. Cette formation est appelée à perdurer, complétant les diverses actions menées par la Banque pour développer les compétences de ses collaborateurs et préparer la relève.

Caisse de pensions

Le Groupe BCV, c'est-à-dire la Maison mère et les sociétés affiliées, offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de retraite dite «enveloppante», avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

A fin 2009, les employés affiliés à cette caisse de pensions représentent 2041 assurés actifs, dont 1881 pour la Maison mère, et 1168 bénéficiaires de rentes, dont 887 retraités.

Protection de la santé des collaborateurs

Par diverses actions spécifiques, la BCV entend contribuer à la protection de la santé de ses collaboratrices et collaborateurs. Pour cela, elle inscrit son action soit dans le cadre de mesures prises au niveau fédéral, soit dans celui de mesures qu'elle décide ou promeut de sa propre initiative.

A titre d'exemple, on peut notamment citer la participation de la Banque aux campagnes cantonales de vaccination contre la grippe saisonnière ou les efforts qu'elle accomplit régulièrement pour sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs au respect des normes de sécurité. En 2009, la Banque a été particulièrement active en matière de prévention de la grippe A (H1N1) avec la création d'un groupe de travail «pandémie», à travers une campagne de sensibilisation aux règles d'hygiène telles que préconisées par le médecin cantonal. La BCV est aussi intervenue activement pour la prévention du tabagisme en interdisant de fumer dans la quasi-totalité des locaux collectifs et individuels ainsi qu'en organisant, avec la collaboration du CIPRET-Vaud, deux ateliers pour sensibiliser les fumeurs aux avantages liés à l'arrêt du tabagisme.





Place du Château, Nyon, 13h27, septembre 2009

Protection de l'environnement

La Banque s'engage pour la protection de l'environnement en menant diverses actions.

La BCV est devenue le sponsor principal pour les trois prochaines années de l'association «Lausanneroule!», premier réseau de Suisse de vélos libre-service dans le canton de Vaud. Elle a été séduite par le caractère innovant de cette initiative et par ses aspects bénéfiques pour l'environnement, tout en permettant à ses usagers – tant clients que collaborateurs – de se maintenir en forme.

La BCV a également mis en place une politique pour favoriser la mobilité de ses collaboratrices et collaborateurs visant à stimuler l'utilisation des moyens de transport public. Elle s'inscrit ainsi dans le contexte de la promotion des transports publics préconisée par le canton de Vaud. Elle offre aussi des abonnements au système de voitures de location «Mobility CarSharing». Par ailleurs, elle exploite un système de déchetterie centralisée pour répondre aux besoins d'élimination et de séparation des déchets qu'elle produit (papiers, cartons, piles, etc.).

5. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente des responsabilités qui sont les siennes dans la société civile. Elle entend montrer concrètement son souci d'œuvrer dans l'intérêt de son environnement direct et de la société grâce à laquelle elle prospère. Outre les aspects économiques de sa mission, la Banque entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

Concrètement, la BCV organise régulièrement des actions citoyennes qui lui permettent, sur une base volontaire, de mettre une partie des forces de travail de la Banque à disposition d'une action humanitaire ou environnementale. Ces actions sont menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales œuvrant dans différents domaines. En 2009, elle a ainsi à nouveau collaboré avec la Fondation Mère Sofia. Près de 60 collaboratrices et collaborateurs bénévoles de la Banque ont participé à la vente des «kits de survie» sur les marchés du canton, dont les bénéfices ont été versés à la fondation.

La Banque a défini une politique de mécénat et de sponsoring privilégiant les actions qui se situent dans le canton de Vaud et dans des domaines d'intérêt public ou général et sans but lucratif. Elle a choisi d'intervenir en priorité pour soutenir des thèmes à caractère culturel, de formation et d'enseignement, sportif, environnemental et de recherche.

La Banque a, entre autres, contribué en 2009 au succès des manifestations suivantes dans différents domaines :

- **Domaine culturel :** Paléo Festival, Rock Oz'Arènes, Théâtre du Jorat, la Nuit des Musées, la 16^e Schubertiade d'Espace 2, le Théâtre de Beausobre, le MUDAC, le Musée de l'Elysée, Cully Jazz Festival, l'Orchestre de Chambre de Lausanne;
- **Domaine social :** Société Vaudoise d'Utilité Publique, le 90^e anniversaire de Pro Senectute, 125 ans de la Paternelle, la Croix-Rouge vaudoise;
- **Domaine formation et enseignement :** Remise des prix aux écoles du canton, Centre Sport-Etudes Lausanne;
- **Domaine sportif :** 20 km de Lausanne, 24 Heures de Villars, Festival international de ballons à air chaud, Christmas Midnight Run, les Trophées du Muveran;
- **Autres domaines :** Forum économique vaudois, «Lausanneroule!», Semaine de la mobilité, Pro Natura Champ-Pittet.

Par ailleurs, la BCV a pour principe de soutenir l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs dans la société civile. Conformément à sa Charte d'entreprise, c'est une façon de contribuer à leur développement personnel. Ainsi, en 2009, 314 d'entre elles et d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations, groupements et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive.

De plus amples détails sur les mesures de la Banque pour jouer un rôle actif dans la société civile figurent dans le rapport «Responsabilité sociale d'entreprise BCV» disponible sur le site www.bcv.ch.

Le Groupe BCV analyse l'évolution de l'économie afin de déterminer les facteurs influençant la marche des affaires des branches qui forment le tissu économique de sa région.

Dans un contexte de fort ralentissement économique entamé en 2008, l'économie suisse a globalement mieux résisté que la plupart des économies européennes et nord-américaines. Néanmoins, en Suisse comme dans le canton de Vaud, le taux de chômage est en augmentation et le PIB a reculé durant l'année sous revue. A l'instar de l'économie mondiale, quelques indicateurs laissent toutefois entrevoir une reprise timide en 2010.

L'économie mondiale en redémarrage

La crise financière a déclenché, dans les pays développés, la plus grave récession qui soit survenue depuis la grande crise des années trente. Au premier semestre 2009, le PIB réel des pays de l'OCDE a chuté de 4,7%, tandis qu'il progressait en moyenne de 2,5% par an entre 1981 et 2008; les exportations et les importations de ces pays se sont également effondrées de plus de 30% dans le même laps de temps.

La plupart des pays de l'OCDE ont néanmoins retrouvé une croissance modérément positive durant le second semestre 2009. Ce retournement de tendance a été stimulé par deux éléments fondamentaux. D'une part, dès le début de la crise à l'automne 2008, les gouvernements et les banques centrales ont mis en place des politiques de relance d'une envergure exceptionnelle, caractérisées notamment par des injections de liquidités et des mesures de stimulation budgétaires sans précédent. D'autre part, la production industrielle a fortement repris à partir du deuxième trimestre 2009, après un déstockage important en début d'année.

Le marché des actions a fortement progressé en 2009, mais ne retrouve pas encore ses niveaux d'avant la crise. Sous l'effet des injections massives de liquidités, les taux d'intérêt sont restés à des niveaux très bas. Signe positif, les primes pour le risque de crédit ont commencé à se normaliser.

La reprise économique progressive laisse entrevoir une croissance modérée pour 2010. Ainsi, le FMI estimait au début de l'année 2010 qu'après une récession globale en 2009 l'économie mondiale devrait retrouver une croissance d'environ 4% en 2010. Les économies en développement seraient le moteur de la croissance mondiale avec des taux de croissance compris entre 5% pour le Brésil et 10% pour la Chine. Dans le même temps, les économies avancées ne progresseraient que de 1% (Zone euro) à 3% (Etats-Unis). Certains problèmes structurels ne se sont pourtant pas dissipés, en particulier l'excès d'endettement aux Etats-Unis, la dépendance de la relation Etats-Unis/Chine, la timidité du redémarrage de la consommation et le problème de l'emploi. Ce dernier constitue un des principaux freins au redémarrage de la consommation.

Ralentissement de l'économie suisse en 2009

Après avoir enregistré en 2008 un fort ralentissement de sa croissance, qui est passée de 3 à 1,6% en un an, l'économie suisse est restée dans le rouge en 2009. Elle a en effet terminé cet exercice avec un PIB en recul de 1,6%, selon les estimations du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) de fin 2009. Après avoir soutenu la conjoncture les années précédentes, les exportations ont chuté de 9,7% en 2009, selon les calculs du SECO, effaçant trois années de croissance et mettant en difficulté des pans entiers du secteur secondaire très dépendants des marchés étrangers (machines-outils, instruments, chimie, horlogerie, etc.).

Les importations et les investissements ont connu la même courbe descendante. Par contre, la construction a bien résisté, de même que la consommation privée. A fin juin, cette dernière avait résisté, avec un agrégat en hausse de 0,9%, montrant néanmoins certains signes de fléchissement. Ainsi, l'indice du climat de consommation a atteint un plus bas historique en juillet avant de se reprendre quelque peu en octobre 2009.

Sur toute l'année, le marché du travail s'est constamment dégradé. Le chômage partiel a été particulièrement utilisé comme une solution souple pour faire face à la détérioration du climat des affaires. A fin octobre 2009, le nombre d'entreprises et de personnes touchées par cette mesure a été multiplié par 43 par rapport à la même période de l'année précédente. Quant au chômage complet, il a atteint une moyenne annuelle en 2009 de 3,6% contre 2,6% l'année précédente. Selon certains pronostics, ce taux devrait encore augmenter en 2010, malgré des signes de plus en plus manifestes de reprise, pour atteindre voire dépasser la barre des 6%.

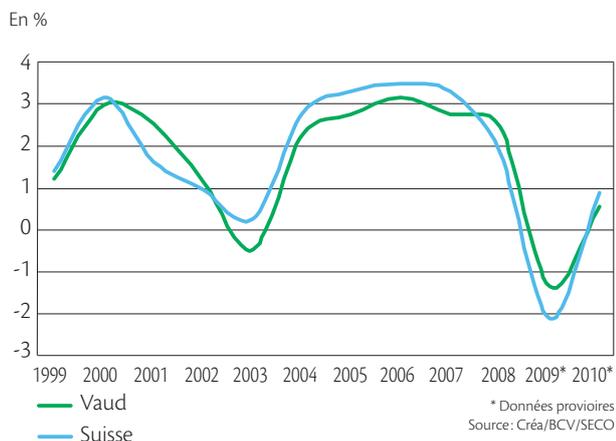
Début décembre 2009, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a confirmé la réalité de certains signaux de reprise. Le Groupe d'experts de la Confédération a relevé à la mi-décembre que ces indices d'amélioration justifiaient un certain optimisme pour 2010. Néanmoins, selon les prévisionnistes des différents instituts, l'année en cours devrait encore être marquée par un PIB en faible reprise à 0,7%. Dans cet environnement, et en l'absence de toute inflation, la BNS est restée très accommodante et n'a pas changé de politique monétaire. De facto, le niveau des taux d'intérêt est resté historiquement bas. En fin d'année, la marge cible de fluctuation du taux Libor 3 mois était ainsi restée entre 0-0,75%.

L'économie vaudoise résiste

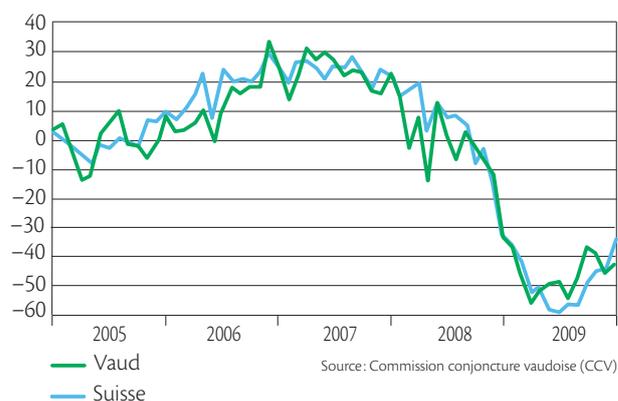
A l'instar de l'économie suisse, l'économie vaudoise est entrée en récession durant le quatrième trimestre 2008 pour en sortir au troisième trimestre 2009 (voir graphique 1). Pour l'année sous revue, l'Institut Créa de l'Université de Lausanne anticipe une croissance négative du PIB vaudois de -1,3% sur l'année.

Le graphique 1 montre que jusqu'au mois d'août 2009 les chiffres des PIB suisse et vaudois s'étaient brusquement et rapidement détériorés, pour finalement se reprendre durant le troisième trimestre 2009. Cette tendance s'est vérifiée au niveau des exportations cantonales qui avaient diminué de plus de 14% à la fin du mois de juin 2009, en comparaison de 2008, qui pour rappel avait été une année record. Par la suite, les exportations vaudoises se sont lentement redressées pour terminer l'année sous revue en recul de 7%. A fin 2009, l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie cantonale mettait en évidence une reprise plus hésitante dans le canton de Vaud qu'au niveau national (voir graphique 2).

Graphique 1
Evolution des PIB vaudois et suisse depuis 1999



Graphique 2
Indicateur synthétique de la marche des affaires



En termes plus qualitatifs, les résultats de l'enquête automnale de la CVCI réalisée auprès de 854 entreprises des secteurs secondaire et tertiaire, représentant 16% de la population active vaudoise, confirment une certaine reprise: 67% des industriels et 78% des entreprises de services vaudoises considéraient la marche de leurs affaires comme au moins satisfaisante contre seulement 58% durant le printemps 2009. Pour 2010, la perception reste atone voire en légère hausse, avec une proportion d'entrepreneurs anticipant une marche des affaires quasi identique (65% des industriels et 79% des entreprises de services).

La même étude a également montré que ces entrepreneurs étaient devenus très prudents. Certes, le volume total de leurs investissements en Suisse et à l'étranger pendant les douze derniers mois s'est élevé à plus de CHF 1,8 milliard par rapport à moins d'un milliard l'année précédente. En revanche, il devrait diminuer quasiment de moitié dans les douze prochains mois, selon leurs déclarations.

Cette situation conjoncturelle a pesé sur le marché de l'emploi vaudois avec une forte progression du chômage partiel: à fin 2009, les réductions de travail avaient été autorisées pour 295 entreprises employant 6082 personnes, contre 30 entreprises à fin décembre 2008 employant 464 travailleurs. Ce sont donc 1,6% de la population active vaudoise qui ont été touchés par cette mesure.

Evolution des secteurs d'activité

	2009	2010 ¹⁾
Secteur primaire	↘	↘
Secteur secondaire	↓	↘
Secteur tertiaire	↘	↗

¹⁾ Evolution attendue

Source: BCV

Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres

	Vaud	Suisse
Superficie	3 212 km ²	41 285 km ²
Population (fin 2008)	684 317 résidents	7 701 856 résidents
Densité de la population	213 résidents/km ²	186 résidents/km ²
Population active (fin 2008)	373 600 personnes	4 375 374 personnes
Nombre d'entreprises (recensement féd. 2008)	37 207	451 758
dont		
primaire	12%	14%
secondaire	16%	17%
tertiaire	72%	69%
Emplois (recensement féd. 2008)	340 141	4 193 044
dont		
primaire	4%	4%
secondaire	17%	25%
tertiaire	79%	71%
Taux de chômage (moyenne 2009)	5,1%	3,7%
PIB (2009 estimé)	CHF 36,5 mia	CHF 484 mia
PIB/100 habitants	CHF 5,3 mio	CHF 6,3 mio
Budget (2010)	CHF 7,5 mia	CHF 60,5 mia
Budget/100 habitants	CHF 1,1 mio	CHF 7,9 mio
Dettes publiques (2009 estimé)	CHF 2,7 mia	CHF 129,3 mia
Dettes/100 habitants	CHF 0,4 mio	CHF 1,6 mio

Sources: RFE 2008, OFS, Créa, Sagefi, DFF, cantons

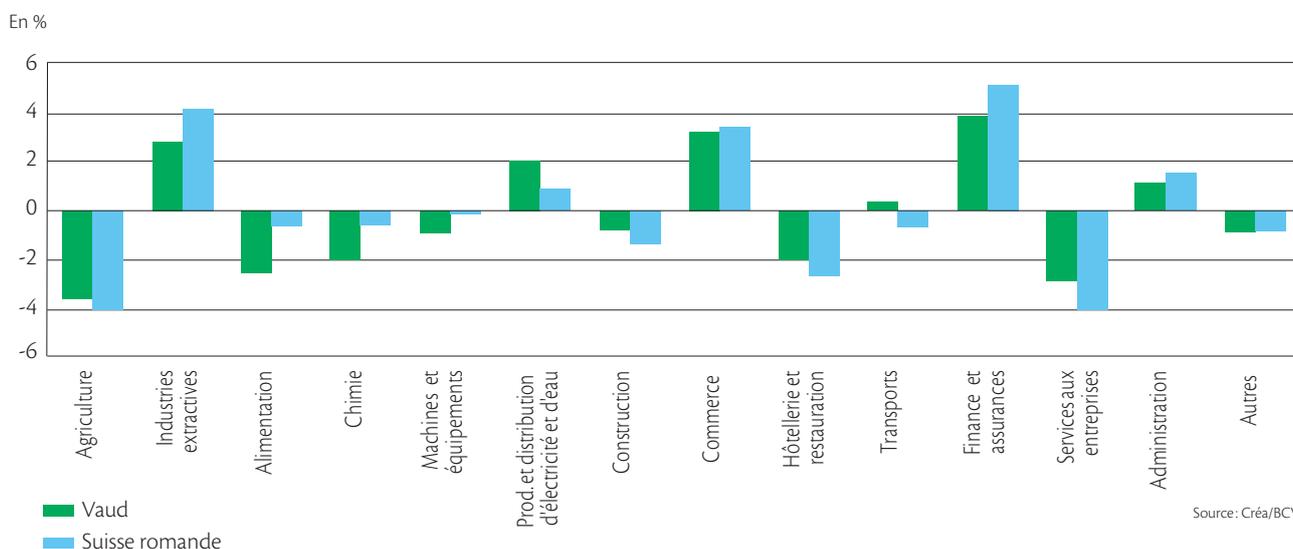
Traditionnellement supérieur à la moyenne suisse (3,7% en 2009), le taux de chômage vaudois a rapidement augmenté pendant toute l'année, atteignant 5,9% à fin 2009, par rapport à un niveau de 4,3% un an auparavant, pour une moyenne annuelle de 5,1%. Avec un taux de 7,6% à fin décembre, la capitale vaudoise a enregistré le plus fort taux de chômage du canton, tandis que seuls les districts du Gros-de-Vaud et du Lavaux (respectivement 4% et 4,1%) ont été relativement épargnés en restant sous la barre des 5%.

En 2009, c'est dans le secondaire, et plus particulièrement dans les secteurs orientés sur les exportations (chimie, machines, techniques de précision) que le chômage a plus fortement augmenté. Dans le tertiaire, tous les secteurs ont été touchés, notamment les services aux entreprises et l'informatique. La part du commerce (14% des demandeurs d'emploi) et celle de l'administration, de l'enseignement, de la santé et du social ont certes augmenté également, mais à un rythme moins soutenu que les autres secteurs du canton. Globalement, la situation économique plus tendue en 2009 s'est traduite par une augmentation de 22% du nombre de faillites dans le canton, ce dernier restant cependant en deçà de la moyenne nationale (+25%).

Un canton toujours attractif

L'économie vaudoise s'est détériorée en 2009, mais sa solidité reste attrayante. Pour preuve, le fait que la population cantonale ait augmenté à fin 2008 de 2,4% (+16 341 habitants). Cette hausse a été la plus forte de Suisse (+1,4%). Elle est d'autant plus remarquable qu'elle est constituée à 92% de nouveaux habitants arrivés de Suisse et/ou de l'étranger. Cette attractivité est confirmée par les résultats de l'étude d'une grande banque, qui situe les agglomérations de Lausanne, Vevey-Montreux et Nyon comme les plus attrayantes aux yeux des étrangers qui s'installent en Suisse. Nyon et Morges semblent être particulièrement recherchées par des Suisses qui déménagent dans le canton.

Graphique 3
Prévisions sectorielles par branches en 2010



Secteur primaire

Agriculture et viticulture, une année clémente

Selon les dernières données du recensement fédéral des entreprises, le secteur primaire vaudois représente 4% des emplois du canton dans environ 4500 exploitations principales et secondaires. Pour l'année 2009, il représentait environ 1,8% du PIB cantonal, ce qui lui donnait un poids légèrement supérieur à la moyenne suisse, où ce secteur représente 1,6% du PIB selon les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). La part du secteur primaire vaudois à la valeur ajoutée cantonale est en constante diminution depuis plusieurs années (voir graphique 4).

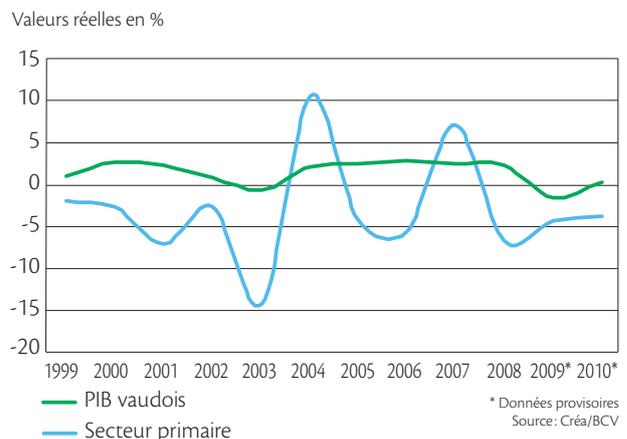
Selon les données de l'OFS, la valeur de production totale du secteur primaire vaudois s'est élevée à CHF 1,2 milliard en 2009. Elle s'est inscrite en baisse de 4% par rapport à 2008. Cette évolution dure depuis plusieurs années; elle est principalement due à la tendance baissière des prix des produits agricoles. Le canton de Vaud, qui est l'un des trois cantons les plus actifs dans le secteur agricole suisse avec Lucerne et Berne, représente 11% de la production agricole nationale en valeur. Tout comme les années précédentes, l'année 2009 a été marquée par des conditions climatiques capricieuses.

Avec une valeur de CHF 787 millions en 2009, la production végétale cantonale – y compris CHF 224 millions dans le secteur viticole – est restée la plus importante de Suisse. Vaud est en effet le principal producteur de céréales, de plantes industrielles (tabac, colza, etc.), de pommes de terre, de produits maraîchers et de raisin du pays. Malgré une sécheresse au printemps et des orages de grêle en été, les moissons et les récoltes se sont déroulées partout dans de bonnes conditions, celles-ci ayant même été excellentes pour les céréales et les betteraves, même si parfois, comme dans le cas des fruits, les attentes n'ont pas été entièrement satisfaites.

Avec 29 millions de litres de vin clair, soit 1% de moins qu'en 2008, pour une valeur de CHF 224 millions, la vendange 2009 est légèrement inférieure à ce qui était prévu, certaines zones de production ayant souffert d'orages de grêle. Les stocks ont encore diminué dans le courant de l'année. En revanche, d'aucuns estiment cette récolte d'une qualité remarquable, «digne des plus grands millésimes encavés depuis plus d'un demi-siècle», selon l'Office vaudois de la viticulture, ce qui a pu soutenir les efforts particuliers consentis en matière de promotion et de commercialisation des vins vaudois.

Enfin, l'année 2009 s'est caractérisée par une baisse de la production animale, dont la valeur s'est inscrite à CHF 308 millions (–8% par rapport à l'année précédente). Cette évolution a été particulièrement marquée dans les domaines des bovins et de la production laitière (–11% en valeur par rapport à 2008).

Graphique 4
Evolution des PIB vaudois et du secteur primaire



Secteur secondaire

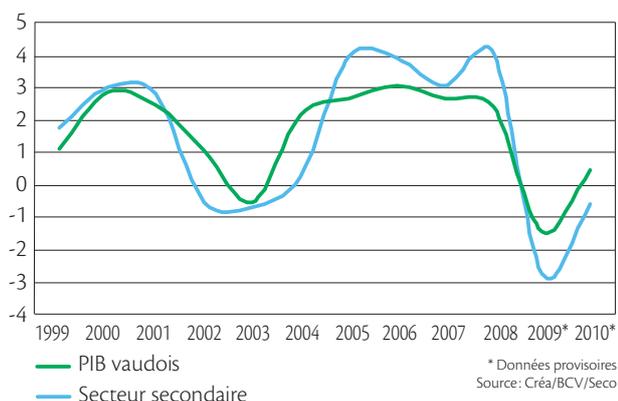
Pour les industriels vaudois, l'année 2009 a été marquée par le retournement conjoncturel (voir graphique 5). Le niveau de la production, qui avait commencé à reculer dès le quatrième trimestre 2008, a poursuivi cette tendance pendant presque toute l'année sous revue. Les carnets de commandes ont enregistré des reculs par rapport à l'année précédente. Selon les résultats des enquêtes conjoncturelles, tous les secteurs industriels ont été touchés par ce phénomène, les branches de l'alimentation, de la chimie, de l'électronique et optique de précision et des machines ayant été plus sensibles encore à cause de leur exposition aux exportations.

Commerce international

En 2009, le commerce extérieur des entreprises vaudoises a été particulièrement touché par le ralentissement de l'économie globale. Selon les estimations du SCRIS, les importations et les exportations vaudoises ont diminué de respectivement 14% et 7% par rapport à 2008. La valeur des exportations de marchandises s'est élevée à CHF 11,8 milliards en 2009. L'Union européenne est restée la principale destination des exportations (69%) (voir graphique 6).

Graphique 5
Evolution des PIB vaudois et du secteur secondaire

Valeurs réelles en %



Les moyennes et hautes technologies

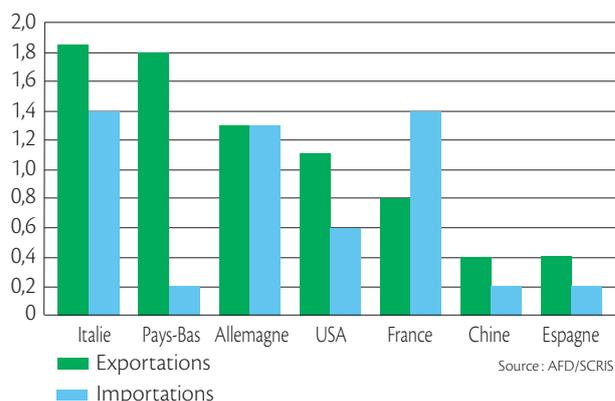
Dans le canton, les exportations sont en majeure partie réalisées par les entreprises du secteur des moyennes et hautes technologies. Ce secteur regroupe la chimie, les machines et équipements, les instruments de précision et l'horlogerie, la fabrication de moyens de transport et les instruments médicaux. Selon une étude sectorielle publiée par la BCV, les moyennes et hautes technologies vaudoises représentent 6% des emplois et 9% de la valeur ajoutée cantonale.

En 2009, ce secteur a rencontré des difficultés liées à la faiblesse des exportations. Particulièrement touchée, la valeur ajoutée de la branche des machines a reculé de près de 6% dans le canton contre -1,3% au niveau cantonal.

Pour 2010, les perspectives des entreprises de ce secteur paraissent meilleures. En effet, des signes de reprise sont apparus dans ces branches en milieu d'année, donnant à penser que l'industrie d'exportation avait passé le creux de la vague conjoncturelle. L'Institut Créa prévoit d'ailleurs pour 2010 un retour à l'équilibre pour la branche des machines.

Graphique 6
Les principales destinations des exportations et importations vaudoises en 2009

En CHF milliards



La construction

Selon le dernier recensement fédéral des entreprises, ce secteur représente 8% des entreprises vaudoises, occupe 7% des emplois des secteurs secondaires et tertiaires et pèse 5% de la valeur ajoutée de l'économie vaudoise; il affiche une évolution contrastée en 2009 (voir graphique 7).

En 2008, les investissements dans la construction vaudoise s'étaient montés à CHF 3,8 milliards, dont plus de deux milliards (54%) dans le seul secteur de l'habitation.

En 2009, les besoins en matière de construction d'habitations ont globalement été satisfaits et le niveau des investissements est resté stable. Les demandes de permis de construire déposées avaient enregistré à la fin du premier semestre une hausse sensible à 2128 pour CHF 2,5 milliards par rapport à la même période de 2008 (+6%).

Selon les résultats du test conjoncturel d'automne du KOF, les perspectives de la branche semblent être plus difficiles pour 2010, tant en termes de chiffre d'affaires que d'entrées de commandes et d'emplois .

Secteur tertiaire

L'économie vaudoise est dominée par le secteur tertiaire (voir graphique 8), qui représente plus de 75% des 340 000 emplois du canton et autant de la valeur ajoutée cantonale.

La branche de l'administration publique, de la santé, de l'éducation et du social est la plus importante de ce secteur ainsi que de l'économie vaudoise avec une proportion de 30% de la valeur ajoutée du tertiaire, respectivement de 22% de la valeur ajoutée cantonale totale. Ce secteur est également marqué par l'importance de la distribution (commerce de gros et de détail), qui représente 20% de la valeur ajoutée du tertiaire, par les entreprises de services (16% de la valeur ajoutée) et par l'industrie financière (banques et assurances) qui pèse 11%.

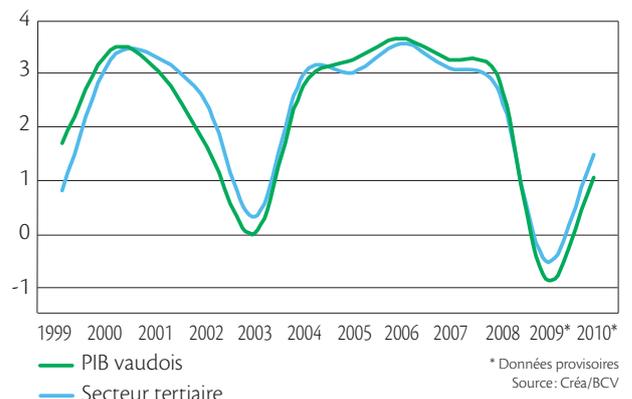
Graphique 7
Evolution de la marche des affaires dans la construction vaudoise

Solde des réponses positives et négatives



Graphique 8
Evolution des PIB vaudois et du secteur tertiaire

Valeurs réelles en %



Administration, santé, social

Les efforts que le canton a initiés depuis quelques années en matière d'économies budgétaires pour, d'une part, résorber à terme son déficit de fonctionnement et, d'autre part, réduire sa dette globale ont désormais déployé tous leurs effets. Les comptes de l'Etat ont été largement bénéficiaires en 2008 et 2009, permettant de ramener le niveau de la dette publique sous la barre des CHF 3 milliards. Celle-ci devrait représenter moins de 8% du PIB cantonal pour l'exercice sous revue. Pour 2010, l'Etat de Vaud prévoit un budget anticyclique, avec une augmentation substantielle des dépenses d'investissement et une diminution de la fiscalité. Le secteur public et parapublic représentant 22% de la valeur ajoutée cantonale, ceci devrait avoir un effet stabilisateur sur le PIB cantonal. Pour les années à venir, les risques budgétaires liés aux mesures fédérales et aux effets de la mauvaise conjoncture pourraient cependant entraîner une hausse progressive de l'endettement cantonal, selon les prévisions du Conseil d'Etat.

Commerce de gros et de détail

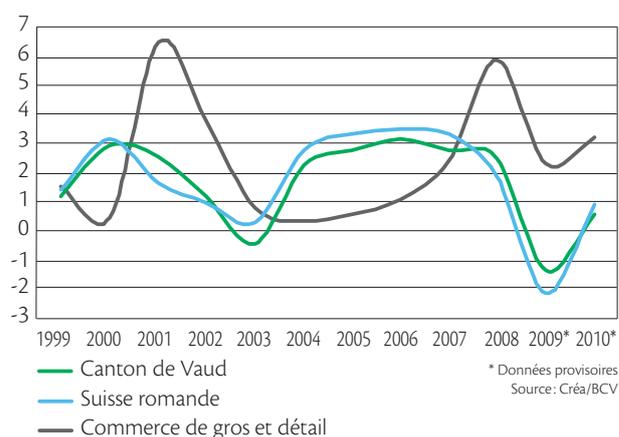
Tout comme au niveau suisse, où elle a stimulé la croissance du PIB, la consommation a été très soutenue dans le canton de Vaud. En 2009, cette branche, qui représente 15% de la valeur ajoutée cantonale totale, s'est bien comportée.

La croissance de la valeur ajoutée dans les commerces de gros et de détail a été nettement plus élevée que la croissance du PIB cantonal depuis 2008 (voir graphique 9).

Pourtant, la consommation en 2009 a aussi été marquée par le recul sensible des immatriculations de voitures neuves. Elles se sont inscrites en baisse de 6,8% à fin décembre alors que celles de véhicules d'occasion étaient en hausse de 6% au même moment. Globalement, cette tendance s'inscrit dans une évolution des habitudes de consommation des Vaudoises et des Vaudois, favorisant l'épargne à certaines dépenses importantes et privilégiant la recherche d'un meilleur rapport qualité/prix sur les biens de consommation courante.

Graphique 9
Evolution de la consommation

Valeurs réelles en %



Immobilier

En 2009, le marché immobilier vaudois est resté très dynamique. Dans ce secteur, la demande est restée soutenue en raison notamment de la faible offre par rapport à la demande de logements à louer dans les régions les plus attractives du canton. Cette raréfaction de l'offre dans l'arc lémanique a continué à déployer ses effets en termes de prix jusque dans les cantons voisins.

Le ralentissement économique n'a pas vraiment fait sentir ses effets. La raréfaction des surfaces constructibles dans les régions attractives du canton a soutenu le niveau des prix tant dans la location que dans les logements en copropriété et dans les villas individuelles. Quant à l'immobilier commercial, il a clairement subi les conséquences du fléchissement conjoncturel.

Services

Selon la dernière étude conjoncturelle de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), la marche des affaires dans cette branche a été considérée comme mauvaise en 2009 par deux entreprises interrogées sur dix.

Dans les services, toujours selon la CVCI, près de sept entreprises sur dix consultées ont déclaré avoir réalisé des investissements en 2009. Ceux-ci se montent à CHF 1,7 milliard et ont été réalisés à 21% dans le canton.

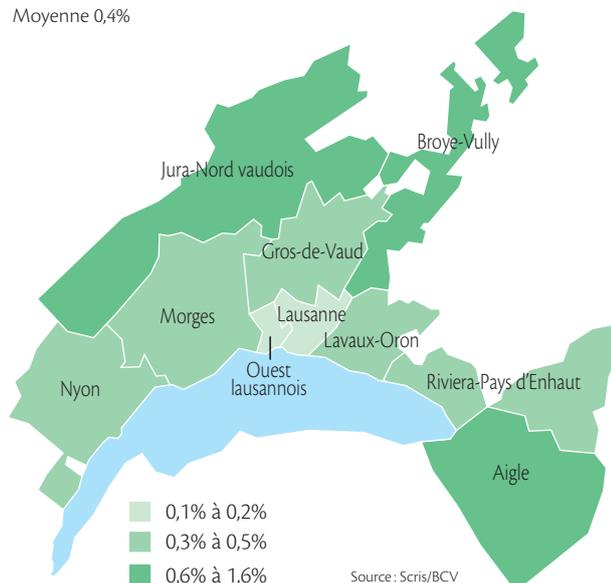
Pour 2010, les entreprises vaudoises de services étaient pessimistes au début de l'automne 2009 quant à la marche prévisible de leurs affaires. Deux sur dix estimaient que les six prochains mois resteraient plutôt moroses. Ces entreprises déclaraient aussi vouloir effectuer CHF 778 millions d'investissements, en baisse de moitié par rapport aux montants investis en 2009, dont près de 54% de ce montant dans le canton.

Services financiers

Avec environ 18 000 emplois à fin 2008, les services bancaires et financiers vaudois représentent plus de 5% du total des emplois vaudois et 9% de la valeur ajoutée vaudoise. Premiers contribuables du canton, leur poids économique est important car ils pèsent 11% du revenu cantonal. En 2009, les affaires dans ce secteur ont été cependant marquées par les effets de la crise financière. Très orientés sur le marché domestique, tant dans les affaires hypothécaires que dans la gestion de fortune, et particulièrement diversifiés dans leurs activités, les services financiers vaudois ont, dans l'ensemble, bien résisté à cette crise financière.

Graphique 10
Taux de vacance des logements dans le canton

Moyenne 0,4%



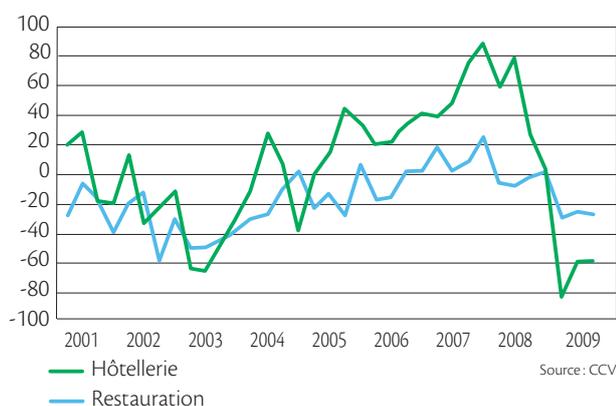
Tourisme, hôtellerie et restauration

Avec un volume annuel total de retombées économiques de l'ordre de CHF 5 milliards, dont deux pour la seule région de Lausanne, le tourisme est un pilier de l'économie vaudoise. Il est notamment important dans la région des Alpes où cette branche représente près de 20% des places de travail. Une étude mandatée par le Service cantonal de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) évaluée à 7,2% du PIB cantonal le poids de ce secteur et, directement ou indirectement, à près de 9% des emplois dans le canton. En termes de valeur ajoutée, la branche de l'hôtellerie et de la restauration, colonne vertébrale du tourisme vaudois, ne pèse que 2% alors qu'elle représente 5% des emplois vaudois.

Alors que cette branche avait retrouvé quelques couleurs en 2008, l'année 2009 aura été plus contrastée. La restauration, avec une structure de financement traditionnellement fragile, a été affaiblie par une plus grande prudence dans les dépenses des privés et des entreprises. Dans l'hôtellerie, le canton a subi de plein fouet les effets de la crise économique : les nuitées ont chuté de 5,6% à fin décembre (moyenne suisse à 4,7%). Pourtant, la profession a pu profiter d'une bonne saison hivernale 2008-2009 avec un bilan des journées-skieurs dans les stations alpines du canton en hausse de près de 6% par rapport à la saison précédente. Par la suite, les affaires des hôteliers vaudois se sont constamment détériorées, sous l'influence de la crise conjoncturelle et des effets de la cherté du franc. En fin d'année, le taux d'occupation des établissements vaudois a reculé en dessous de 50% contre près de 70% un an auparavant (voir graphique 11).

Graphique 11
Evolution de la marche des affaires dans l'hôtellerie et la restauration vaudoise

Solde des réponses positives



L'année 2009 dans les régions

BROYE. Dans le primaire, la production a été quantitativement bonne mais marquée par de fortes pressions à la baisse sur les prix. Pour le reste, la région semble avoir été relativement épargnée par la crise. Ceci tient à la présence dans la région d'un tissu d'entreprises actives dans la construction, une branche dont le carnet de commandes est resté bien fourni en 2009. Pour les entreprises des autres branches, actives dans la sous-traitance mécanique, horlogère ou automobile, les affaires ont été plus dures avec des baisses importantes du chiffre d'affaires.

NORD VAUDOIS. Le secteur secondaire de cette région, à l'instar de tout le canton, a connu une année difficile. Les sous-traitants et les entreprises orientées vers l'exportation ont vu leurs affaires baisser d'environ un tiers. Le secteur immobilier est resté très porteur, stimulant la croissance de la branche régionale de la construction. 2010 sera une année difficile pour les entreprises du secondaire.

NYON. Le secteur primaire a connu un excellent exercice, tant sur le plan des récoltes de céréales que sur celui de la vendange. Dans le secteur secondaire, les entreprises de sous-traitance dans l'automobile et l'horlogerie ont été sous pression. De son côté, la construction a connu une année dynamique, notamment grâce à la croissance démographique la plus importante du canton. Dans le tertiaire, la consommation est restée soutenue sauf dans le luxe.

MORGES. Le secteur primaire s'est stabilisé dans la région depuis plusieurs années. Dans le milieu viticole, 2009 sera un très bon millésime avec un fort développement de nouveaux types de cépages ou d'assemblages. Dans le secondaire (hors construction), quelques zones industrielles se sont développées ces derniers mois. 2009 a été difficile pour certaines PME actives dans la sous-traitance. La reprise en 2010 devrait être très faible. La construction est un secteur encore très porteur dans la région. Le manque de terrains disponibles pèse sur les prix, notamment suite à l'arrivée de plusieurs multinationales.

LAUSANNE. Les entreprises du secondaire de la capitale vaudoise et de sa région ont été touchées par la crise. Des baisses de moitié des volumes d'affaires ont été enregistrées, notamment dans la sous-traitance. Elles ont entraîné un recours au chômage partiel. La construction a bien résisté, dopée par des projets immobiliers importants. Dans le tertiaire, la bonne diversification des entreprises leur a permis de résister, à l'exception de la restauration et de l'hôtellerie.

GROS-DE-VAUD Dans le secteur primaire, certaines zones ont été touchées par la grêle pendant l'été et les producteurs de lait ont dû faire face à d'importantes turbulences sur les prix. Dans le secondaire, les sous-traitants dans la mécanique de précision ont vu leurs commandes baisser et ont dû mettre du personnel au chômage partiel. Dans la construction, l'année a été très soutenue en termes de chiffre d'affaires. Enfin, le tertiaire s'est bien développé sous l'influence de l'augmentation de la population notamment.

LAVAUUX. L'année viticole est d'excellente cuvée. Dans le secondaire et la construction, les entreprises de la région ont vécu une bonne année. Les perspectives s'annoncent bonnes pour 2010 dans les deux branches d'activité.

RIVIERA. Cette région a vécu une année 2009 contrastée. Le ralentissement économique a produit ses effets sur le plan commercial, particulièrement dans l'hôtellerie et le tourisme. La croissance est cependant toujours soutenue dans les écoles et les cliniques privées ainsi que dans l'ensemble du secteur immobilier. Le marché immobilier, marqué par une raréfaction chronique des terrains disponibles, est resté très porteur. Ceci est la conséquence d'une demande toujours très prononcée pour les objets individuels.

CHABLAIS. La récolte viticole 2009 a été remarquable tant en qualité qu'en quantité. Dans le secondaire, la construction et l'industrie ont bien résisté aux effets de la crise. En 2010, l'activité dans la construction restera soutenue en plaine, mais à un rythme moins élevé que les années précédentes.

Perspectives

Selon les prévisions de l'institut CREA, une légère reprise devrait se dessiner en 2010 dans le canton, à l'image de la Suisse et du reste du monde. Des incertitudes demeurent quant à la vigueur et la durée de cette reprise. Au niveau du marché immobilier, le canton connaîtra vraisemblablement une stabilité grâce à la demande saine de logements alimentée, d'une part, par un niveau de taux d'intérêt bas et, d'autre part, par un faible taux de vacance.

Sources : publications de l'OCDE, du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), de la Banque nationale suisse (BNS), du Centre conjoncturel de l'Université de Zurich (KOF), du Centre romand d'économie appliquée (CREA), du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), de l'Observatoire cantonal du logement, du Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), du service d'analyse immobilière de la BCV, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), de Laurent Vanat Consultant, du CS Research, de Dun & Bradstreet, des responsables régionaux locaux de la BCV et de l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise.

*En 2009, le modèle d'affaires
du Groupe BCV allié
à une saine et rigoureuse
gestion lui a permis
de présenter de très
bons résultats dans un
environnement marqué
par la crise.*

Malgré un contexte économique difficile, le Groupe BCV a vu l'ensemble de ses volumes d'affaires fortement progresser, confirmant la solidité du modèle d'affaires de la BCV et la confiance que la clientèle accorde à la Banque. Les revenus et le bénéfice brut ont ainsi augmenté de respectivement 5% et 11%. Le résultat net se hisse au-dessus de la barre des CHF 300 millions.

L'année 2009 aura été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la Banque, appelée *BCVPlus*. La nouvelle organisation caractérisée par quatre divisions de front a été mise en place, trois nouveaux membres ont intégré la Direction générale et un programme stratégique d'initiatives opérationnelles, qui se déroulera sur plusieurs années, a démarré.

Evolution du marché et des volumes d'affaires

L'année 2008 avait vu éclater l'une des plus graves crises financières de l'histoire moderne. Le marché interbancaire s'était fortement contracté obligeant les banques centrales à se substituer en procédant à d'importantes injections de liquidités. La crise financière s'est ensuite transformée en une crise économique internationale qui n'a pas épargné notre pays. Ainsi, selon le SECO, la Suisse a vu son PIB reculer de 1,6% sur l'année 2009.

Bien que le climat se soit lentement amélioré au cours de l'année sous revue, la défiance vis-à-vis de certains établissements bancaires a perduré. A l'inverse, la BCV, grâce à une grande proximité et un profil de risque modéré, a su capter de nouveaux volumes d'affaires, comme l'atteste l'apport net de nouveaux fonds de CHF 3,1 milliards. Portés également par le mouvement haussier des marchés boursiers, les actifs sous gestion du Groupe sont passés de CHF 66,8 milliards à CHF 76,2 milliards.

L'année 2009 restera également marquée en Suisse par une remise en cause du modèle de gestion de fortune pour clients privés *offshore*. A ce stade, beaucoup d'incertitudes demeurent quant au développement futur de cette activité. Avec une orientation principalement *onshore*, la BCV est moins impactée que d'autres acteurs par cette problématique, qu'elle suit néanmoins attentivement.

Pour ce qui est de la gestion de fortune de clients établis en Suisse (*onshore*), la BCV a attiré de nouveaux clients tout au long de l'année, tirant profit de la confiance de la clientèle et de la performance de sa politique de placement.

Elle compte d'ailleurs poursuivre les efforts dans ce sens en faisant de la gestion de fortune privée et institutionnelle en Suisse l'un de ses axes de développement majeurs.

D'une manière générale, l'immobilier du canton s'est remarquablement bien tenu jusqu'à présent, soutenu par le faible taux de vacance des logements sur la région de l'arc lémanique.

Les prêts hypothécaires accordés par la BCV ont continué à progresser de CHF 1,5 milliard, soit une hausse de 9%. En poursuivant une politique d'affaires équilibrée et prudente, la BCV a maintenu ses critères d'octroi de crédits hypothécaires et a continué à accompagner ses clients dans leurs projets. Les autres crédits accordés à la clientèle sont restés stables à CHF 5,5 milliards.

Evolution des éléments financiers

Les revenus du Groupe BCV sur l'année 2009 ont progressé de 5% pour s'établir à CHF 976 millions. Malgré la forte augmentation des volumes d'affaires avec la clientèle, les résultats des opérations d'intérêt restent pratiquement inchangés par rapport à l'année 2008, à CHF 508 millions (+1%). Cette évolution résulte des afflux importants de fonds de la clientèle, que la Banque a placés auprès de la BNS et a investis dans des immobilisations financières de première qualité.

Les revenus des opérations de commissions ne reculent que de 3% pour s'établir à CHF 329 millions. Les commissions de crédit augmentent sous l'effet de la hausse des volumes d'affaires alors que les commissions liées à l'activité de gestion de fortune reculent sous l'influence des marchés boursiers.

Quant au résultat des activités des opérations de négoce, il a bondi à CHF 99 millions contre CHF 37 millions en 2008, qui avait été impacté par une perte dans les dérivés actions au premier trimestre. Le résultat de négoce 2009 est d'autant plus réjouissant que la Banque a fortement diminué son profil de risque dans ce domaine avec la sortie totale des activités de négoce dans les dérivés actions.

La diminution attendue des autres résultats ordinaires à CHF 41 millions (-13%) s'explique par la réduction des ventes d'immobilisations financières, qui étaient plus élevées les années précédentes dans le cadre de la stratégie de recentrage poursuivie par le Groupe.

Poursuivant sa politique de maîtrise des coûts, la Banque maintient le total des charges d'exploitation à CHF 506 millions. Les charges de personnel s'établissent à CHF 316 millions (+2%), entre autres suite au recrutement de nouveaux conseillers dans la gestion de fortune. Les autres charges d'exploitation ont diminué de 3% à CHF 189 millions.

Conséquence de la hausse des revenus et de la maîtrise des coûts, le bénéfice brut bondit de 11% pour s'établir à CHF 470 millions, contre CHF 423 millions l'année précédente.

Les correctifs de valeur, provisions et pertes se montent à CHF 18 millions confirmant la bonne résistance du portefeuille de crédits. Avec l'achèvement du recentrage stratégique sur ses métiers de base, les produits extraordinaires se normalisent à CHF 17 millions contre CHF 130 millions en 2008. La charge fiscale s'élève à CHF 88 millions représentant un taux d'imposition de 23%. En dépit de la diminution des éléments extraordinaires, le bénéfice net s'établit à un très bon niveau de CHF 301 millions.

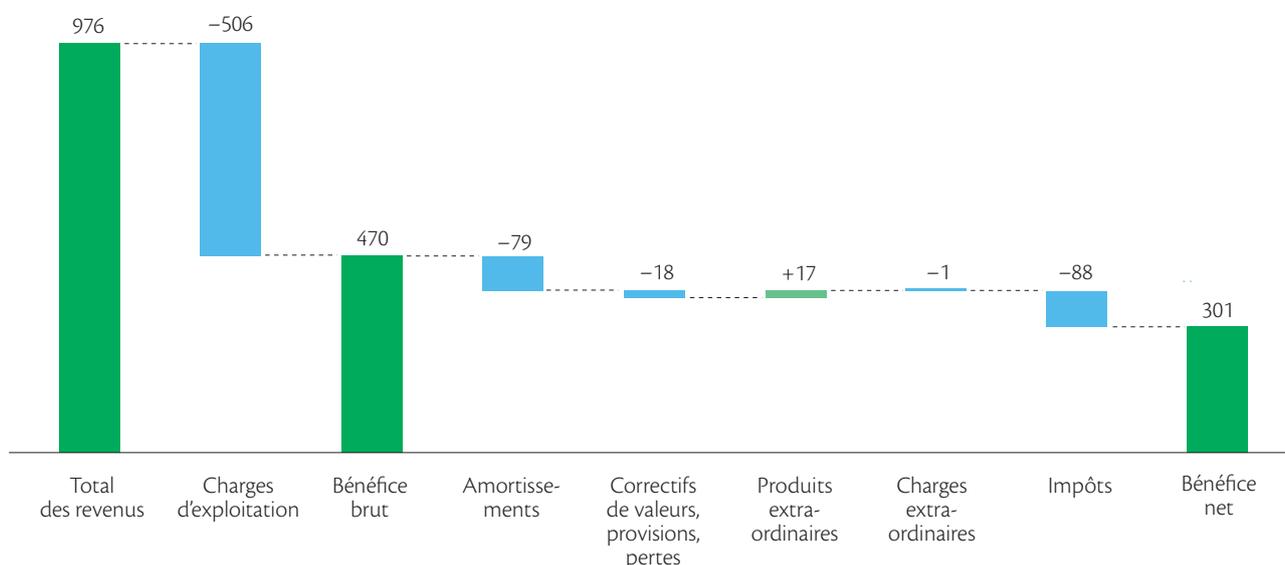
La maîtrise des coûts et l'augmentation des revenus permettent au ratio charges/produits (cost/income) de s'améliorer de 63% à 60%. La gestion prudente des liquidités a pesé sur la marge d'intérêts nette, qui s'est élevée à 1,45% contre 1,51% en 2008. Suite à la normalisation des produits extraordinaires, le rendement des fonds propres est en léger recul par rapport à 2008 pour s'établir à 9,5%. Le taux de couverture des fonds propres FINMA reste à un niveau confortable de 176%.

Au niveau des secteurs d'activité

Banque de détail

Dans un environnement marqué par la crise financière et économique, les clients particuliers ont témoigné leur confiance en la solidité et la stabilité de la BCV. Ceci s'est traduit par une croissance significative des volumes d'affaires sur toute l'année. Les volumes ont ainsi progressé de 4% à CHF 6,2 milliards pour les prêts hypothécaires et de 8% à CHF 6,8 milliards pour les dépôts de la clientèle (épargne et fonds déposés). En 2009, le revenu de la Banque de détail s'établit à CHF 215 millions (+4%). Grâce à une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement, le bénéfice brut progresse plus que proportionnellement à CHF 111 millions (+6%). Dans le cadre de la stratégie *BCVPlus*, la Banque de détail a effectué une revue complète de son fonctionnement, notamment son modèle commercial. La mise en œuvre s'effectuera sur les prochaines années afin de mieux encore servir sa clientèle.

Composition du bénéfice net 2009 du Groupe BCV
– en millions de CHF







Place St-Etienne, Moudon, 17h45, février 2010

Banque des entreprises

Durant l'année 2009, l'activité de la Banque des entreprises s'est développée de manière réjouissante. S'agissant des entreprises vaudoises et suisses, les financements d'investissement, notamment dans l'immobilier, ont fortement progressé et de nouveaux clients de première qualité ont pu être acquis. Dans le Trade Finance, une approche prudente a été adoptée par la Banque après l'effondrement des prix des matières premières à la fin de l'année 2008. Portée par ses activités avec les entreprises vaudoises et suisses, la division affiche une augmentation des volumes de crédits de 6% à CHF 14,1 milliards pour l'année 2009 et des dépôts en nette augmentation de 9% par rapport à 2008 à CHF 6,6 milliards. Le produit brut bancaire s'inscrit en nette hausse de 7% à CHF 302 millions. Le bénéfice brut progresse également de 9% et s'établit à CHF 249 millions. Dans un contexte économique très difficile, le nouveau besoin en provisions pour risque de crédit se situe à des niveaux contenus. La Banque des entreprises s'est consacrée durant l'année 2009 à redéfinir sa stratégie PME visant principalement à améliorer la qualité du conseil et des prestations.

Gestion de fortune

Bénéficiant de la confiance de la clientèle, l'afflux net d'argent frais des clients institutionnels et privés a été réjouissant en 2009, alors que l'année a été difficile pour certains acteurs. La masse sous gestion auprès de la Banque s'élève ainsi à CHF 58,4 milliards, en hausse de 16%. Le volume des affaires hypothécaires dans la banque privée a connu une hausse significative de 14% à CHF 4,5 milliards. Dans un contexte encore difficile, les revenus et le bénéfice brut s'élèvent à CHF 377 millions (-3%), respectivement à CHF 231 millions (-4%). Dans le domaine du Private Banking *offshore*, la place financière suisse doit faire face à des pressions extérieures dont les implications potentielles ne sont pas clairement connues. Principalement tournée vers les activités *onshore*, la BCV est moins impactée que d'autres acteurs et suit attentivement la situation. En 2009, les activités ont été réorganisées avec la création de deux divisions, la Division Private Banking et la Division Asset Management & Trading. Deux nouveaux directeurs généraux ont été nommés à leur tête.

Trading

L'année 2009 a tout d'abord été marquée par la forte baisse des marchés des actions durant le premier trimestre et par une importante volatilité sur le marché des devises. A partir d'avril, les marchés des actions ont amorcé un rebond qui s'est prolongé jusqu'à la fin de l'année, entraînant une reprise de l'activité et une normalisation des volatilités, y compris au niveau des devises. Les activités de négoce pour compte propre ont été fortement réduites avec notamment la sortie complète des activités de négoce des dérivés actions. Le profil de risque a ainsi été notablement diminué. La salle des marchés est désormais focalisée sur les flux induits par la clientèle. Portés par les activités des devises et marqués par les difficultés dans les dérivés actions l'année précédente, les revenus du Trading rebondissent fortement à CHF 55 millions, en augmentation de 47% par rapport à 2008. Le bénéfice brut s'élève à CHF 26 millions, soit un quasi-triplement par rapport à 2008.

Faits et événements clés

Actionnaire majoritaire

Depuis le 15 avril 2008, le Conseil d'Etat est autorisé à réduire la participation du canton au capital de la BCV de 66,95% à 50,12% et à revenir ainsi au niveau de participation historique. Le 25 novembre 2008, le Conseil d'Etat a annoncé vouloir se laisser le temps de la réflexion d'ici 2010. Le 9 décembre 2009, la BCV et le Conseil d'Etat ont renouvelé la convention d'information qui règle les échanges entre la Banque et son actionnaire majoritaire. Le canton de Vaud a par ailleurs reconduit pour quatre ans le mandat de trois de ses représentants au sein du Conseil d'administration de la BCV, soit MM. Olivier Steimer, président, Luc Recordon et Paul-André Sanglard. Le mandat de son quatrième administrateur, M. Stephan Bachmann, a été attribué il y a deux ans.

Nouvelle organisation et nomination de nouveaux directeurs généraux

Conformément à l'annonce faite à fin 2008, la nouvelle organisation caractérisée par quatre divisions de front résolument orientées vers le client et une nouvelle division dédiée à l'administration des crédits a été mise en place. Dans ce cadre, la Direction générale a accueilli quatre nouveaux membres.

M. Thomas W. Paulsen, précédemment responsable de la Gestion des risques (CRO), a rejoint l'équipe dirigeante le 1^{er} janvier 2009 au poste de responsable de la Division Finance & risques (CFO).

M. Stefan Bichsel a rejoint la BCV le 1^{er} mai 2009. Il est responsable de la nouvelle Division Asset Management & Trading, qui regroupe les activités de gestion de fonds, de la politique d'investissement, de gestion institutionnelle et de trading. Au bénéfice d'une grande expérience dans l'asset management et la gestion institutionnelle, aux niveaux suisse et international, M. Stefan Bichsel est particulièrement bien placé pour assurer l'évolution souhaitée par la BCV.

M. Gérard Haerberli est entré en fonction le 1^{er} juillet 2009 pour conduire la nouvelle Division Private Banking, composée des Départements Private Banking, Private Banking international, Prévoyance et conseils financiers, Gestion externe. Fort de sa parfaite connaissance du terrain vaudois et romand et au bénéfice d'un riche parcours bancaire dans la gestion privée, M. Gérard Haerberli saura gérer le développement des activités de gestion de fortune auquel aspire la Banque.

Plus récemment, le 15 février 2010, M. Bertrand Sager, précédemment responsable des Affaires spéciales, a pris la responsabilité de la Division Gestion crédit en qualité de Chief Credit Officer (CCO).

Au cours de l'année 2009, M. Olivier Cavaleri, responsable de l'ancienne Division Trading, et M. Serge Meyer, Chief Credit Officer, ont quitté la Banque. M. Christopher E. Preston, responsable de l'ancienne Division Gestion privée et institutionnelle, a quitté la Maison mère au 31 mars 2009 pour reprendre la fonction de CEO de la Banque Piguet & Cie SA.

Réduction du capital nominal et versement du dividende

En 2009, la Banque a poursuivi pour la deuxième année consécutive sa politique de dividende et de gestion des fonds propres. Elle a ainsi versé CHF 172 millions sous forme de dividende en mai 2009 et distribué sous forme de remboursement du capital nominal CHF 86 millions en juillet 2009. Sur les CHF 258 millions distribués à ses actionnaires, CHF 173 millions sont revenus à l'Etat de Vaud.

Sortie de l'activité dérivés actions pour compte propre

Faisant suite à la revue de son portefeuille de métiers en 2008 et à la décision de se recentrer sur les activités de trading induites par des flux clientèles, la BCV est entièrement sortie des activités de trading pour compte propre sur les dérivés actions.

Immobiliervaudois.ch, un nouveau portail ambitieux

Akteur majeur du secteur immobilier du canton, la BCV a lancé un nouveau service basé sur la proximité et la gratuité. Alors que la publication de petites annonces est encore payante sur les grands portails traditionnels du marché, aussi bien pour les professionnels de l'immobilier que pour les particuliers, www.immobiliervaudois.ch est entièrement gratuit tout en offrant les mêmes avantages (alertes par e-mail, sms, plans de situation, simulateur de financement, etc.). Depuis son lancement le 25 mai 2009, près de 117 000 visiteurs se sont connectés au site, qui référence en moyenne plus de 1800 objets.

Projets principaux et investissements

Programme stratégique BCVPlus

La Banque a lancé une série de chantiers opérationnels sur plusieurs années, visant l'amélioration de son fonctionnement, une plus grande efficacité dans l'exécution et l'excellence du service à la clientèle à travers, notamment, des processus simplifiés, une amélioration des performances informatiques, un cadre de gestion de la performance et une amélioration de la prise en charge de la clientèle.

Bâle II

Après avoir été la seule banque cantonale à obtenir une homologation IRB-F (Internal Ratings-Based Foundation approach) dès la fin de l'année 2008, la BCV publie sur son site internet son rapport Bâle II Pilier 3. Ce rapport semestriel fournit des informations sur la gouvernance et les méthodes de gestion des risques ainsi que des chiffres sur l'adéquation des fonds propres et le profil de risque de la Banque.

Investissements

Ces trois dernières années, le Groupe BCV a investi entre CHF 70 et 90 millions par année dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développement informatiques.

Orientation stratégique et perspectives

La BCV a défini, en novembre 2008, une nouvelle stratégie ayant pour but d'orienter ses efforts vers son développement commercial tout en optimisant sa croissance et son profil de risque. Les priorités de développement sont ainsi clairement définies. La Banque vise principalement :

- un nouvel élan de la Banque de détail, notamment dans le domaine hypothécaire, en recherchant une meilleure efficacité et en développant le potentiel de sa large base de clientèle;
- une croissance dans la gestion privée, principalement dans le canton de Vaud, et dans la gestion institutionnelle à l'échelle de la Suisse;
- un renforcement des activités dans le domaine des PME;
- une amélioration de la rentabilité ainsi qu'un développement des activités de trade finance et des grandes entreprises en ligne avec le profil de risque de la Banque;
- une réduction importante de la prise de risque dans les activités de négoce pour compte propre, désormais focalisées sur les flux commerciaux de la clientèle, avec notamment l'abandon de l'activité dérivés actions pour compte propre.

La BCV a décidé de s'appuyer sur 4 valeurs fondamentales pour forger le succès de sa stratégie : professionnalisme, responsabilité, performance et proximité. Une démarche de déploiement des valeurs est en cours afin d'en faire partager le sens et de permettre à chaque collaborateur de les intégrer dans ses comportements professionnels. La Banque est convaincue qu'une culture commune et partagée par tous, ancrée sur des valeurs fondamentales, est un levier clé pour la réalisation de la nouvelle stratégie *BCVPlus*.

Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

Objectifs financiers

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le Groupe a pour ambition d'augmenter ses revenus de 4-5% et son bénéfice brut de 5-8% par an. A terme, il vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 13-14%, un ratio charges/produits de 57-59%. Il est important de souligner que ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque a pour intention de distribuer ces prochaines années un dividende ordinaire stable, voire en légère progression selon l'évolution de la marche des affaires, allant de CHF 20 à 25 par action. De surcroît, elle optimisera le niveau de ses fonds propres en distribuant CHF 10 par action et par an. Comme communiqué à fin 2008 et sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire, la Banque entend assurer ce niveau de distribution sur les prochains quatre à cinq ans. Elle devrait ainsi ramener progressivement le taux de couverture des fonds propres FINMA à 145%, équivalent à un ratio BRI tier 1 de 13%.

Evolution de la marche des affaires dans les filiales principales

Banque Piguet & Cie SA

Après la forte baisse enregistrée en 2008 (-27%), les avoirs de la clientèle ont augmenté de 11% à CHF 4,7 milliards, principalement grâce à la reprise des marchés financiers et l'appréciation des classes d'actifs. L'apport d'argent frais sur l'année demeure positif avec CHF 145 millions. Les revenus baissent (-21%) à CHF 44 millions, pour un bénéfice net de CHF 5 millions, en recul de 48%.

Durant l'année écoulée, la Banque Piguet a finalisé la vente de son bureau de représentation de Hong Kong.

Gérifonds SA

Gérifonds SA a connu une forte croissance de la fortune administrée des fonds de placement mobiliers de droit suisse pour atteindre CHF 16,8 milliards (+27%) pour 103 fonds, en augmentation de 12 fonds sur l'année.

La fortune sous direction a également progressé de 27% à CHF 7,7 milliards. Le nombre de fonds augmente de 15 en cours d'année, pour arriver à 79 fonds, 61 suisses et 18 luxembourgeois.

De plus, Gérifonds SA a accueilli quatre nouveaux partenaires, trois en Suisse et un au Luxembourg.

Dans un environnement de plus en plus compétitif, les revenus sont en baisse de 8% pour se situer à CHF 13 millions. Le bénéfice net s'établit à CHF 3 millions (-13%).

*Les activités du Groupe BCV
s'articulent autour de
quatre métiers de base:
la Banque de détail, la Banque
des entreprises, la Gestion de
fortune et le Trading.*

Banque de détail

Messages clés

Dans un environnement marqué par la crise financière et économique, les clients particuliers ont témoigné leur confiance en la solidité et la stabilité de la BCV. Ceci s'est traduit par une croissance significative des volumes d'affaires sur toute l'année.

Les volumes ont ainsi progressé de 4% à CHF 6,2 milliards pour les prêts hypothécaires et de 8% à CHF 6,8 milliards pour les dépôts de la clientèle (épargne et fonds déposés).

En 2009, le revenu de la Banque de détail s'établit à CHF 215 millions (+4%). Grâce à une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement, le bénéfice brut progresse plus que proportionnellement à CHF 111 millions (+6%).

Dans le cadre de la stratégie BCV*Plus*, la Banque de détail a effectué une revue complète de son fonctionnement, notamment son modèle commercial. La mise en œuvre s'effectuera sur les prochaines années afin de mieux encore servir sa clientèle.

Activités et stratégie

A fin 2009, 405 collaborateurs couvrent les besoins d'une clientèle de particuliers disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations traditionnelles de gestion courante, de cartes de crédit et d'épargne, la Banque de détail propose une gamme complète de produits: financement immobilier, fonds de placement, prévoyance personnelle et trading on-line à travers sa plateforme e-Sider.com. Désormais, elle a enrichi sa gamme de produits hypothécaires avec des financements encourageant les constructions et les rénovations écologiques.

La Banque de détail est le point d'entrée pour la plupart des clients BCV. Auprès de la BCV, le client dispose d'une offre inégalée de canaux pour le traitement de ses opérations: 68 points de vente, un réseau de 180 Bancomat, un centre de conseil téléphonique performant ainsi qu'une plateforme transactionnelle internet utilisée par plus de 100 000 clients. La Banque de détail profile la BCV comme le partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. Proche dès la première heure, elle est en mesure d'accompagner ses clients, de proposer une large gamme de prestations et de relayer les clients fortunés à la Gestion de fortune.

La Banque de détail est naturellement l'entité formatrice de la BCV. Nombre de collaborateurs employés dans les autres activités de la BCV ont démarré leur carrière à la Banque de détail, que ce soit lors d'un apprentissage, d'un stage ou d'une formation en emploi. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant le transfert de ses collaborateurs vers les autres entités.

Descriptif du marché et de l'environnement concurrentiel BCV

Dans un contexte économique difficile, on assiste à un mouvement de la clientèle des particuliers notamment vers des banques cantonales ou régionales. Néanmoins, la concurrence toujours forte sur ce marché se traduit par le maintien d'une pression sur les marges.

Le niveau de la consommation domestique, qui influence la marche des affaires, est resté stable en Suisse malgré la crise économique. La confiance des ménages a toutefois sensiblement baissé, maintenant la forte demande pour des produits d'épargne.

Dans le marché de l'immobilier, certains facteurs clés comme le faible taux de vacance (0,4%), la croissance démographique dans le canton de Vaud et le niveau attrayant des taux d'intérêt ont continué de soutenir la demande d'objets immobiliers. Dans ce contexte, le marché hypothécaire suisse est resté bien orienté et affiche une progression de 5,2% sur l'année 2009.

Enfin, selon une étude externe publiée en 2009, la BCV maintient son taux de pénétration dans le canton de Vaud à un niveau élevé, proche de 50% (nombre de relations bancaires/nombre de personnes sondées).

Commentaires sur l'année 2009

La Banque de détail a enregistré une forte hausse de ses volumes d'affaires. Le volume des crédits hypothécaires progresse de 4% à CHF 6,2 milliards et les volumes d'épargne affichent une augmentation sensible de 8% à CHF 6,8 milliards.

Les revenus ont sensiblement progressé pour s'établir à CHF 215 millions (+4%). Le bénéfice brut se monte à CHF 111 millions (+6%).

En 2009, des travaux importants ont été menés pour améliorer le modèle commercial. Il en résulte des changements importants qui seront mis en oeuvre au cours des deux prochaines années. Notamment le rôle du responsable d'agence, ambassadeur de proximité de la BCV, a été renforcé et revalorisé. La Banque a également décidé de recentrer l'activité du Centre de conseil téléphonique sur le service à la clientèle et d'améliorer la convivialité du canal internet, où de nouvelles fonctionnalités viendront compléter l'offre actuelle afin de répondre à l'évolution des besoins de notre clientèle. De plus, la Banque de détail entend développer des nouveaux modèles de gestion de la force de vente et de la prise de rendez-vous.

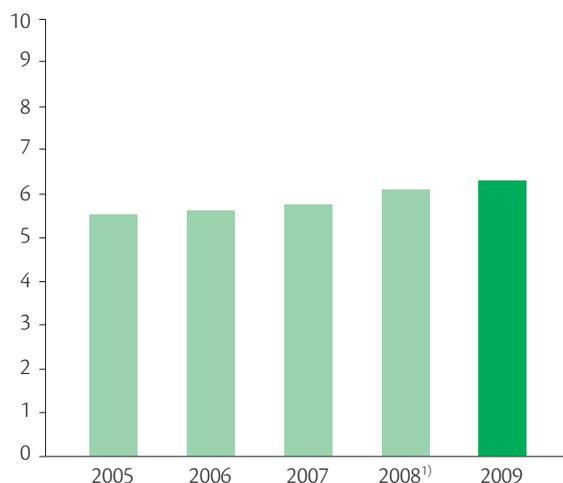
Enfin, la Banque a confirmé sa position d'acteur de référence du marché hypothécaire en lançant le nouveau portail d'annonces immobilières www.immobiliervaudois.ch.

2010: objectifs et perspectives

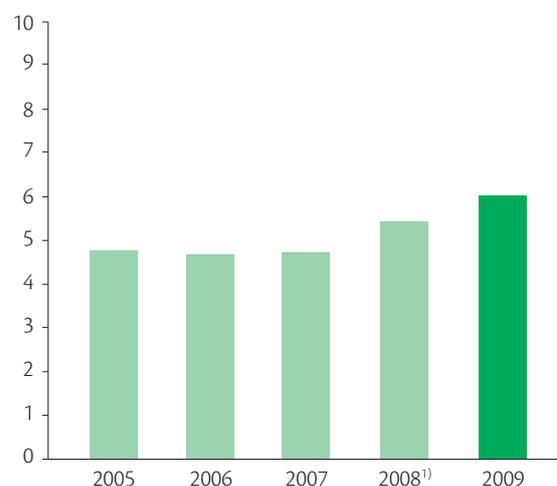
Pour 2010, la Banque de détail a pour objectif de fidéliser les clients acquis pendant la crise financière, tout en poursuivant le développement de ses parts de marché. Elle aura également pour mission de poursuivre la mise en œuvre de son nouveau modèle commercial, qui lui permettra d'améliorer la qualité du service offert à la clientèle et d'acquérir de nouveaux clients. Concrètement, un meilleur pilotage de la force de vente et une amélioration des processus et des outils permettront d'augmenter le nombre d'entretiens avec les clients, d'en améliorer le contenu et de réagir plus rapidement aux demandes de la clientèle.

Données financières 2005 – 2009

Hypothèques et autres crédits – en milliards de CHF



Epargne et placements – en milliards de CHF



Chiffres clés

	2009	2008
Total des revenus (en millions de CHF)	214.6	206.9
Bénéfice brut (en millions de CHF)	110.6	104.4
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	70%	72%
ROE (bénéfice brut après amortissements) ²⁾	46.7%	18.5%
Collaborateurs	405	411

¹⁾ A des fins de comparaison, les données 2008 ont été retraitées, essentiellement suite à la resegmentation et aux transferts de clientèle entre la Gestion de fortune et la Banque de détail.

²⁾ Dès 2009, le ROE est calculé avec des fonds propres selon les normes Bâle II IRB (en 2008, selon Bâle I).

Banque des entreprises

Messages clés

Durant l'année 2009, l'activité de la Banque des entreprises s'est développée de manière réjouissante. S'agissant des entreprises vaudoises et suisses, les financements d'investissement, notamment dans l'immobilier, ont fortement progressé et de nouveaux clients de première qualité ont pu être acquis. Dans le Trade Finance, une approche prudente a été adoptée par la Banque après l'effondrement des prix des matières premières à la fin de l'année 2008.

Portée par ses activités avec les entreprises vaudoises et suisses, la division affiche une augmentation des volumes de crédits de 6% à CHF 14,1 milliards pour l'année 2009 et des dépôts en nette augmentation de 9% par rapport à 2008 à CHF 6,6 milliards.

Le produit brut bancaire s'inscrit en nette hausse de 7% à CHF 302 millions. Le bénéfice brut progresse également de 9% et s'établit à CHF 249 millions.

Dans un contexte économique très difficile, le nouveau besoin en provisions pour risque de crédit se situe à des niveaux contenus.

La Banque des entreprises s'est consacrée durant l'année 2009 à redéfinir sa stratégie PME visant principalement à améliorer la qualité du conseil et des prestations.

Activités et stratégie

La Banque des entreprises se compose de trois métiers: les PME, les Grandes Entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (construction, équipement productif, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue de développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Actuellement, elle est la banque d'une PME vaudoise sur deux.

Au niveau des Grandes Entreprises, la BCV est en relations d'affaires avec les deux tiers des principales sociétés du canton. Elle propose par ailleurs une large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique.

L'arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux et de l'agroalimentaire. La Banque se concentre sur certains marchés clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions financées. Le Trade Finance s'occupe des demandes de financement transactionnel de sociétés de négoce en majorité domiciliées en Suisse et actives principalement en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, dans le bassin méditerranéen, en Amérique du Nord ainsi que dans certains pays d'Amérique du Sud.

Descriptif du marché et de l'environnement concurrentiel BCV

Dans l'ensemble, les PME vaudoises ont jusqu'à présent bien résisté à la crise économique grâce à un niveau de fonds propres relativement élevé et une gestion proactive dès que les premiers signes de ralentissement sont apparus. Le secteur immobilier s'est particulièrement bien tenu, comme l'atteste entre autres la demande de permis de construire qui est restée stable.

A l'issue de la crise financière, plusieurs banques étrangères ont réduit leurs volumes d'affaires sur le marché suisse, poussant certaines grandes entreprises à réorienter leurs flux bancaires vers d'autres établissements. La BCV a ainsi acquis de nouveaux clients de première qualité.

L'effondrement des prix des matières premières a particulièrement impacté les activités de trade finance en 2008 et au premier trimestre 2009, mettant certains acteurs de ce marché dans des situations difficiles. Depuis ce krach, la demande industrielle s'est reprise et les prix des matières premières se sont redressés, entraînant dans leur sillage des volumes d'affaires importants. Face à des marchés incertains, la BCV est restée active dans le Trade Finance tout en modérant son exposition.

Commentaires sur l'année 2009

La Banque des entreprises a réalisé cette année des chiffres excellents, avec une forte croissance du produit brut bancaire de 7% à CHF 302 millions grâce à l'augmentation du volume d'affaires, qui s'explique par deux facteurs. D'une part, le volume de crédits a fortement progressé, en particulier au niveau des Professionnels de l'immobilier et des Grandes entreprises (+6%). D'autre part, les fonds passifs, notamment en provenance des Grandes entreprises, ont fortement afflué à la BCV passant de CHF 6,0 milliards en 2008 à CHF 6,6 milliards en 2009, soit une hausse de 9%.

Les revenus évoluent très favorablement à CHF 302 millions (+7%). Cette hausse, couplée à des charges d'exploitation maîtrisées, se reflète dans le bénéfice brut, qui a progressé de 9% à CHF 249 millions.

Le besoin de provisionnement pour risque de crédit de la Banque des entreprises se situe légèrement au-dessus du niveau moyen attendu sur un cycle économique. Compte tenu du krach des matières premières de fin 2008 et du ralentissement économique général, le portefeuille des crédits aux entreprises a bien résisté.

Les efforts de ventes croisées se sont poursuivis au profit des autres secteurs d'activité de la Banque, en particulier la prévoyance professionnelle, les devises et produits structurés, ainsi que la gestion de fortune.

En 2009, la Banque des entreprises a réalisé une revue importante de l'approche commerciale poursuivie dans le métier des PME, notamment en matière de segmentation et de gestion de la force de vente.

2010: objectifs et perspectives

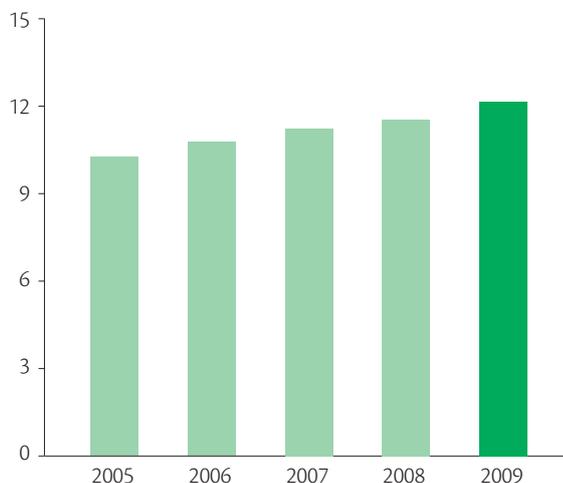
Une nouvelle segmentation avec pour chaque segment une proposition de valeur appropriée, des processus optimisés et adaptés ainsi qu'une meilleure organisation du temps commercial des conseillers permettront d'être encore plus à l'écoute et d'accompagner les clients PME dans la réalisation de leurs projets. Dans ce contexte, le rôle du Point Contact Entreprises (PCE) a fait ses preuves comme partenaire privilégié des petites entreprises et comme soutien opérationnel des conseillers. En 2010, le rôle du PCE sera encore renforcé, augmentant ainsi l'efficacité opérationnelle.

Les développements réalisés en matière d'efficacité commerciale permettront à nos conseillers d'accroître leur présence auprès des clients PME et de renforcer la qualité du service apporté. Nos conseillers se distingueront par leur proximité géographique et relationnelle et leur professionnalisme en matière de prestations bancaires et de conseil financier.

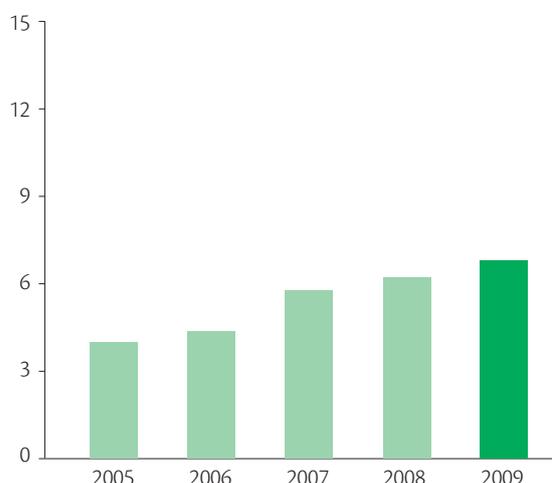
Parallèlement, l'optimisation de la rentabilité constitue l'objectif principal des Grandes Entreprises et du Trade Finance, avec un développement des affaires adapté à l'environnement économique.

Données financières 2005 – 2009

Crédits – en milliards de CHF



Fonds passifs – en milliards de CHF



Chiffres clés

	2009	2008
Total des revenus (en millions de CHF)	302.0	281.9
Bénéfice brut (en millions de CHF)	248.6	229.0
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	33%	35%
ROE (bénéfice brut après amortissements) ¹⁾	19.6%	21.6%
Collaborateurs	194	192

¹⁾ Dès 2009, le ROE est calculé avec des fonds propres selon les normes Bâle II IRB (en 2008, selon Bâle I).

Gestion de fortune

Messages clés

Bénéficiant de la confiance de la clientèle, l'afflux net d'argent frais des clients institutionnels et privés a été réjouissant en 2009, alors que l'année a été difficile pour certains acteurs. La masse sous gestion auprès de la Banque s'élève ainsi à CHF 58,4 milliards, en hausse de 16%.

Le volume des affaires hypothécaires dans la banque privée a connu une hausse significative de 14% à CHF 4,5 milliards.

Dans un contexte encore difficile, les revenus et le bénéfice brut s'élèvent à CHF 377 millions (-3%), respectivement à CHF 231 millions (-4%).

Dans le domaine du Private Banking *offshore*, la place financière suisse doit faire face à des pressions extérieures dont les implications potentielles ne sont pas clairement connues. Principalement tournée vers les activités *onshore*, la BCV est moins impactée que d'autres acteurs et suit attentivement la situation.

En 2009, les activités ont été réorganisées avec la création de deux divisions, la Division Private Banking et la Division Asset Management & Trading. Deux nouveaux directeurs généraux ont été nommés à leur tête.

Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités développées par la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Banque Piguet & Cie SA, Géri-fonds SA et GEP SA. A l'échelle de la Maison mère, cette activité est depuis cette année répartie dans deux divisions, l'une consacrée à la clientèle privée «aisée» et «fortunée» et l'autre à la clientèle institutionnelle, marquant ainsi la volonté de la Banque d'exploiter activement les possibilités existantes de développement de ces segments. Avec un effectif moyen de 535 collaborateurs, la BCV s'impose aujourd'hui comme un acteur régional incontournable dans la gestion privée et se positionne comme le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Au vu du potentiel important existant dans notre région, la gestion privée poursuit la stratégie de croissance initiée en 2009. Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les activités des autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à potentiel identifiés au sein de la Banque de détail, laquelle couvre la majorité des particuliers domiciliés dans le canton, et de la Banque des entreprises, fortement intégrée dans le tissu économique régional.

Afin de mieux répondre à la sophistication croissante des besoins des clients tant privés qu'institutionnels, la BCV a décidé de rapprocher les activités de l'Asset Management et du Trading au sein d'une même division. Ce rapprochement permet de mieux servir le client et d'offrir une gamme complète de produits d'investissement issus d'une seule structure. Aujourd'hui, l'Asset Management se distingue par sa gestion déléguée (mandats) pour les institutions de prévoyance en Suisse romande, mais également en Suisse alémanique. L'objectif est à présent de poursuivre son développement par une meilleure valorisation de sa politique de placement et par sa capacité à créer des produits financiers performants en visant un développement plus actif de la clientèle institutionnelle à l'échelle nationale.

La Banque Piguet & Cie SA, dont le siège est à Yverdon-les-Bains, compte 119 collaborateurs et possède trois succursales (Genève, Lausanne et Lugano). Détenue à raison de 85% par le Groupe BCV, l'établissement est géré sous la forme d'une banque indépendante.

Gérifonds SA, filiale à 100% de la BCV, emploie 31 collaborateurs et offre des services de direction de fonds en complément aux activités de gestion de la Maison mère. Grâce à son expertise et à sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande, Gérifonds SA dispose en outre d'une solide base de clientèle externe.

La société GEP SA, filiale à 100% de la BCV, compte 10 collaborateurs; elle est spécialisée dans la direction de fonds de placement immobilier.

Descriptif du marché et de l'environnement concurrentiel BCV

Attaquée sur le secret bancaire, la place financière helvétique est actuellement en proie à de profonds bouleversements. Face à cela, la Banque a mis sur pied un comité de pilotage destiné à assurer la bonne gouvernance des activités liées à la clientèle étrangère et à apporter des réponses aux changements de paradigme évoqué.

Avec une orientation principalement *onshore*, la BCV est moins impactée que d'autres acteurs par cette problématique; en outre, elle a pu bénéficier d'un environnement concurrentiel favorable suite aux difficultés rencontrées notamment par les grandes banques. Cependant, la concurrence dans le domaine de la gestion privée va s'intensifier avec l'arrivée de nouveaux acteurs dans le canton et le retour sur le devant de la scène des établissements qui ont été durement touchés par la crise.

Malgré les pressions croissantes exercées par la concurrence, tant la gestion privée que la gestion institutionnelle enregistrent en 2009 une croissance de leurs activités. Les fonds et mandats de l'Asset Management ont réalisé d'excellentes performances de gestion en comparaison de ses concurrents et par rapport au marché.

Commentaires sur l'année 2009

En 2009, les volumes d'affaires ont progressé de façon réjouissante. Le secteur d'activité a enregistré une augmentation des avoirs administrés de 16% à CHF 58,4 milliards. L'apport d'argent frais (NNM) est particulièrement réjouissant en ce qui concerne la clientèle privée suisse. Cette hausse est aussi due à la reprise des marchés boursiers dès le deuxième semestre. En ce qui concerne les prêts hypothécaires, il faut relever la hausse significative de 14% à CHF 4,5 milliards.

Malgré les forts afflux de fonds, les revenus sont en légère baisse de -3% à CHF 377 millions et le bénéfice brut s'établit à CHF 231 millions (-4%). Cette diminution provient de la baisse des volumes de transactions ainsi que de la réduction des commissions dans la Gestion de fortune liée à la baisse de la masse sous gestion.

2010: objectifs et perspectives

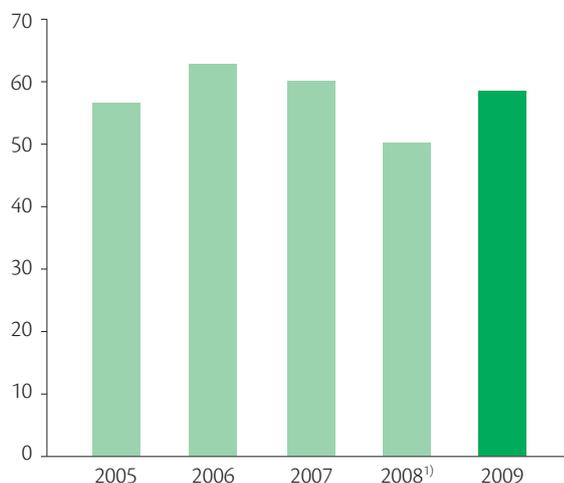
Avec la réorganisation de ses métiers de front, la BCV insufflé une dynamique propice au développement de son activité de gestion de fortune. L'ambition est de devenir un acteur de référence du Private Banking dans le canton et de développer la gestion institutionnelle à l'échelle nationale.

Adossée à un plan de recrutement stratégique, la gestion privée a pour objectif en 2010 de poursuivre, de manière offensive, le développement de ses parts de marché *onshore*. L'accent sera mis également sur le développement de certaines niches d'affaires, aujourd'hui peu exploitées. L'année 2010 coïncidera aussi avec la mise en œuvre des premières mesures du projet *BCVPlus*, mesures destinées à optimiser les processus de travail et à en accroître l'efficacité.

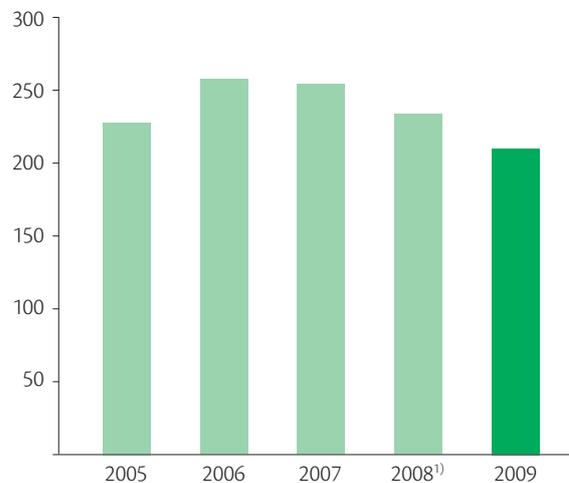
En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management poursuivra ses recherches visant à optimiser les stratégies de gestion et à en améliorer constamment le rapport risque/rendement. La gamme de produits sera complétée pour encore mieux faciliter la diversification des investissements sous l'angle géographique, des classes d'actifs et des styles d'investissement. Dans ses activités d'acquisition et de conseil auprès de la clientèle institutionnelle, l'Asset Management intensifiera sa présence en Suisse romande et initiera son développement en Suisse alémanique. Cette stratégie sera soutenue par de nouvelles forces de vente dont le recrutement a commencé en 2009 et par une communication renforcée sur la qualité de la performance de gestion de l'Asset Management de la BCV, parmi les meilleurs du marché depuis plusieurs années.

Données financières 2005 – 2009

Masse sous gestion – en milliards de CHF



Revenu des commissions – en millions de CHF



Chiffres clés

	2009	2008
Total des revenus (en millions de CHF)	377.3	386.9
Bénéfice brut (en millions de CHF)	230.9	240.6
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	50%	49%
ROE (bénéfice brut après amortissements) ²⁾	92.4%	71.8%
Collaborateurs	535	527

¹⁾ A des fins de comparaison, les données 2008 ont été retraitées, essentiellement suite à la resegmentation et aux transferts de clientèle entre la Gestion de fortune et la Banque de détail.

²⁾ Dès 2009, le ROE est calculé avec des fonds propres selon les normes Bâle II IRB (en 2008, selon Bâle I).

Trading

Messages clés

L'année 2009 a tout d'abord été marquée par la forte baisse des marchés des actions durant le premier trimestre et par une importante volatilité sur le marché des devises. A partir d'avril, les marchés des actions ont amorcé un rebond qui s'est prolongé jusqu'à la fin de l'année, entraînant une reprise de l'activité et une normalisation des volatilités, y compris au niveau des devises.

Les activités de négoce pour compte propre ont été fortement réduites avec notamment la sortie complète des activités de négoce des dérivés actions. Le profil de risque a ainsi été notablement diminué. La salle des marchés est désormais focalisée sur les flux induits par la clientèle.

Portés par les activités des devises et marqués par les difficultés dans les dérivés actions l'année précédente, les revenus du Trading rebondissent fortement à CHF 55 millions, en augmentation de 47% par rapport à 2008. Le bénéfice brut s'élève à CHF 26 millions, soit un quasi-triplement par rapport à 2008.

Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de la clientèle en lui offrant une large palette de produits et services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Celle-ci intervient directement sur les marchés et sur les Bourses électroniques SIX Swiss Exchange, Xetra, Eurex et Scoach (Suisse). Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture libellés avant tout en francs suisses (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) et destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. Plus d'un tiers des clients effectuant des transactions sur devises avec la BCV utilisent la plateforme de trading e-FOREX de la Banque.

L'orientation stratégique de la salle des marchés, décidée en novembre 2008, a été mise en œuvre avec succès. Dans ce contexte, la sortie de l'activité de négoce des dérivés actions a été finalisée en décembre 2009. Les activités de trading basent désormais leurs développements sur les flux commerciaux et les opérations de la clientèle.

En 2009, les activités de trading ont été regroupées dans la nouvelle Division Asset Management & Trading réunissant les activités d'asset management, de politique d'investissement et de la salle des marchés. Ce regroupement va permettre de mieux exploiter les synergies entre la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de produits d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.

Descriptif du marché et de l'environnement concurrentiel BCV

Les marchés financiers ont été très mouvementés tout au long de l'année. Avec la crise financière, le marché des actions a connu de violentes chutes de prix jusqu'à la fin du premier trimestre, suivie d'une forte reprise. Les marchés boursiers ont globalement fait face à une contraction des volumes de transactions (SIX Swiss Exchange / Scoach : -23% en nombre de transactions, -42% en montants échangés).

Du côté des devises, le dollar US a connu des variations de grande ampleur. Haussier dans un premier temps, il a ensuite basculé dans une longue phase baissière dès le mois de mars. Dans l'environnement particulier du premier semestre, les taux de change ont été marqués par des volatilités exceptionnelles. Ce marché a généré des besoins accrus de couverture pour les entreprises tout en créant des opportunités intéressantes pour les investisseurs. La deuxième partie de l'année a été caractérisée par un mouvement de normalisation, concrétisé entre autres par les interventions de la Banque nationale suisse afin de contenir le risque de forte appréciation du franc suisse.

Commentaires sur l'année 2009

Le très bon résultat dans les activités de devises ainsi que la normalisation des résultats sur dérivés actions permettent à la salle des marchés d'afficher un résultat en nette progression.

L'exercice 2009 a été très positif pour le négoce de devises, qui a su tirer parti des niveaux de volatilités extrêmes en début d'année et qui, malgré le ralentissement de l'activité économique, a pu conserver un niveau d'activité et de revenus exceptionnels.

Le volume d'émission de produits structurés se situe au-dessous de celui de l'année précédente (CHF 388 millions contre CHF 476 millions). Signe réjouissant toutefois, l'été 2009 a marqué un retournement de tendance et un regain d'intérêt des investisseurs à la recherche de rendements pour ce type de produits permettant au volume émis de s'afficher en hausse de plus de 50% au deuxième semestre par rapport au premier semestre.

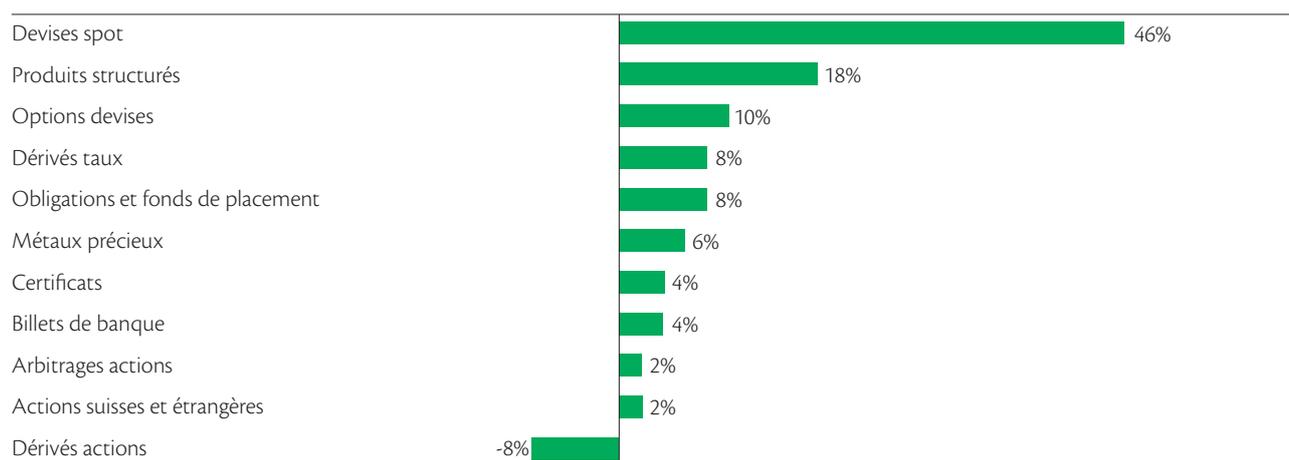
La sortie des positions propriétaires sur dérivés actions s'est effectuée graduellement au long de l'année 2009 pour finalement se conclure par la vente du portefeuille résiduel en fin d'année.

A l'instar de l'évolution des marchés financiers, les volumes d'exécution sur papiers valeurs de la clientèle ont connu une croissance très soutenue à partir de mars 2009 (notamment sur obligations), puis un tassement dès le mois d'octobre.

Les revenus du secteur d'activité finissent en hausse de 47% par rapport à 2008, à CHF 55 millions. Le bénéfice brut progresse de 189% à CHF 26 millions.

Données financières 2009

Répartition des revenus de négoce par marché



Chiffres clés

	2009	2008
Total des revenus (en millions de CHF)	54.6	37.2
Bénéfice brut (en millions de CHF)	25.7	8.9
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	60%	85%
ROE (bénéfice brut après amortissements) ¹⁾	32.7%	3.3%
Collaborateurs	64	67

¹⁾ Dès 2009, le ROE est calculé avec des fonds propres selon les normes Bâle II IRB (en 2008, selon Bâle I).

Le profil de risque a été fortement réduit et a conduit à une baisse de la VaR (1 jour, 99%) de CHF 1,9 million au 31 décembre 2008 à CHF 0,3 million un an plus tard (voir page 153).

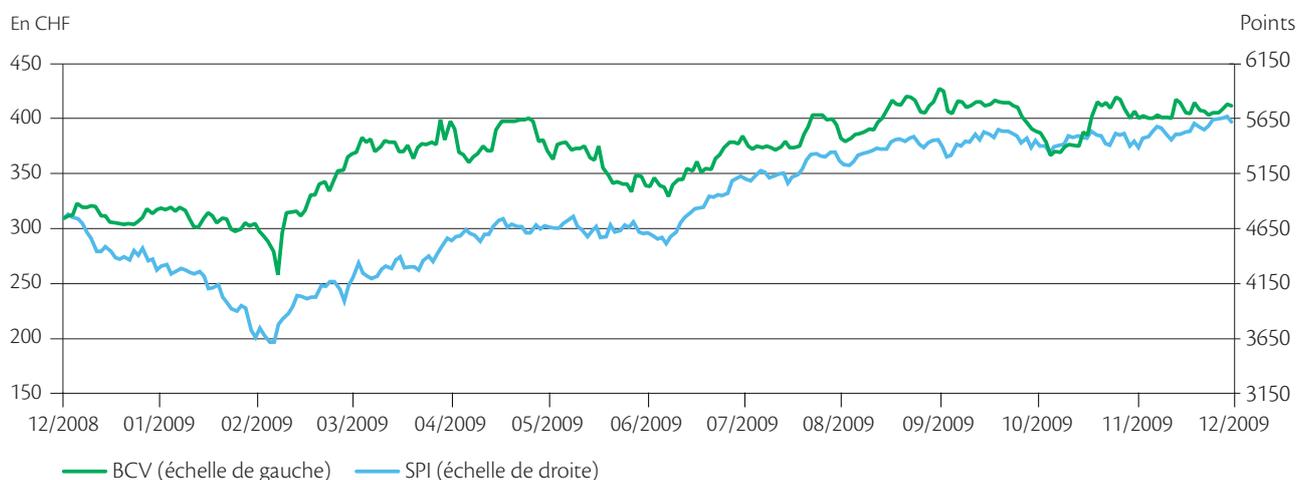
2010: objectifs et perspectives

Différentes initiatives, telles que l'amélioration des produits de couverture et d'investissement dans les devises ou l'offre de nouveaux produits structurés, ont été lancées afin d'améliorer le positionnement des produits et le service à la clientèle. Ces initiatives ont pour but de soutenir le développement commercial des activités de trading de la Banque.

L'offre de prestations et de services sera dorénavant encore plus focalisée sur les notions de transparence et de simplicité en veillant à proposer des produits à valeur ajoutée à nos clients.

Une démarche renforcée et cohérente sera exploitée de manière transverse au sein de la nouvelle Division Asset Management & Trading afin de pouvoir parfaitement calibrer les produits offerts aux besoins des clients et investisseurs.

Evolution du cours de l'action BCV et de l'indice SPI



Cotation:	SIX		
Prix nominal de l'action:	CHF 20		
Numéro de valeur:	1 525 171		
Numéro ISIN:	CH0015251710		
Symbole de cotation:	Bloomberg: BCVN	Telekurs: BCVN	Reuters: BCVN.S

	2006	2007	2008	2009
Nombres d'actions (en milliers)	8 590	8 606	8 606	8 606
Cours en fin de période (en CHF)	587	501	318	411
Cours extrêmes (prix historique, en francs)				
– au plus haut	587	652	479	427
– au plus bas	389	480	249	260
Bénéfice net publié par action ¹⁾ (en francs)	59.4	55.0	41.4	35.0
Bénéfice net ajusté par action ²⁾ (en francs)	73.6	71.3	41.4	35.0
Dividende par action (en francs)	7.0	14.0	20.0	21.0 ³⁾
Rendement sur le dividende ⁴⁾ (en %)	1.2	2.8	6.3	5.1
Distribution totale ⁵⁾ (en francs)	7.0	46.5	30.0	31.0 ³⁾
Rendement de la distribution totale ⁴⁾ (en %)	1.2	9.3	9.4	7.5
Rating S&P à long terme	A / stable	A+ / stable	AA- / stable	AA- / stable
Rating S&P à court terme	A-1	A-1	A-1+	A-1+
Rating Moody's à long terme		A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable
Rating Moody's à court terme		Prime-1	Prime-1	Prime-1

¹⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire et après attribution du dividende préférentiel (2006).

²⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire, après attribution du dividende préférentiel (2006) et hors attribution à la réserve bancaire pour risques généraux.

³⁾ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 29 avril 2010.

⁴⁾ Selon le cours de clôture en fin de période.

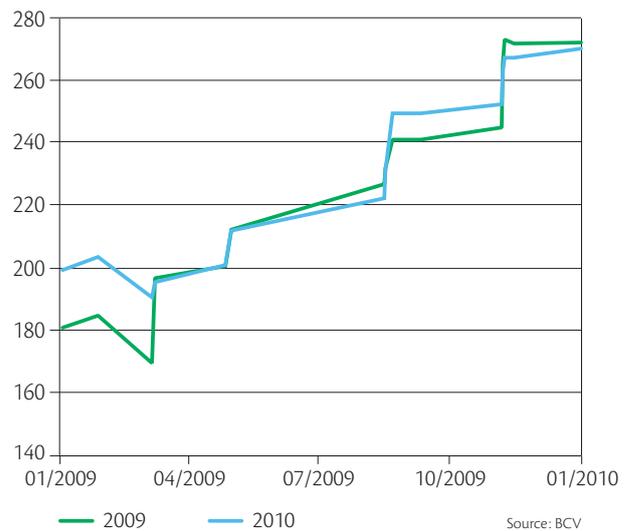
⁵⁾ Distribution totale aux actionnaires sous forme de dividendes et complétée par le remboursement du capital.

INFORMATIONS AUX INVESTISSEURS

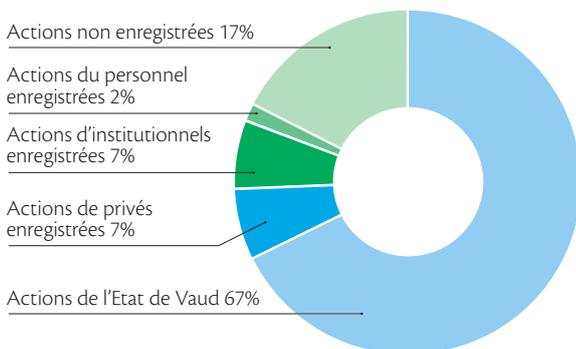
Le titre BCV finit l'année 2009 avec une progression du cours de 33% par rapport au 31 décembre 2008, pour une capitalisation boursière de CHF 3,5 milliards. Le rendement total pour l'actionnaire, tenant compte de l'évolution du cours de l'action et de la distribution sous forme de dividende et de réduction du capital, est de 40%. La performance de l'action BCV a ainsi été supérieure à celle de l'indice SPI de la SIX Swiss Exchange, reflétant la confiance recouvrée dans le titre. La structure de l'actionnariat de la BCV est restée relativement stable. En effet, la diversification de l'actionnariat flottant a continué de progresser parmi les gérants de fonds européens. En adéquation avec le profil de risque et la nouvelle stratégie de la Banque, la politique de dividende décidée en novembre 2008 se veut durable, transparente et attrayante pour ses actionnaires. De manière générale, le Groupe entend poursuivre l'intensification de ses relations avec la communauté des investisseurs et améliorer continuellement sa communication financière.

Consensus BCV des estimations bénéficiaires des analystes

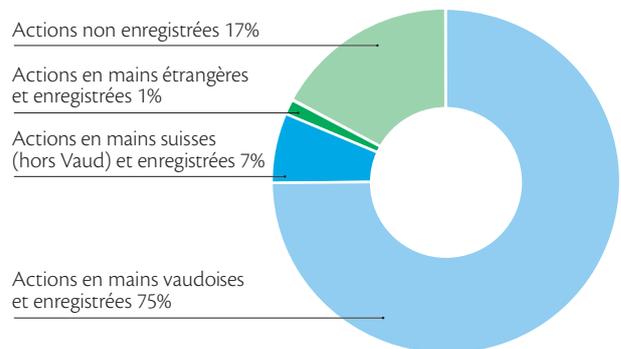
– au 08.02.2010
– en millions de CHF



Types d'actionnaires



Distribution géographique des actionnaires



La BCV veille à fournir à ses clients et aux investisseurs une information financière transparente et de qualité en appliquant les meilleures pratiques de publication en la matière.

Sommaire

Commentaires des comptes du Groupe	52	14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	90
Comptes du Groupe	57	14.1 Instruments financiers dérivés ouverts	90
1. Bilan consolidé	57	15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé	91
2. Opérations hors bilan	58	15.1 Produits d'intérêts	91
3. Avoirs administrés (masse sous gestion)	58	15.2 Charges d'intérêts	91
4. Compte de résultat consolidé	59	15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	91
5. Tableau de financement consolidé	60	15.4 Commissions sur les autres prestations de service	91
6. Justification des capitaux propres	61	15.5 Résultat des opérations de négoce	92
7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif	62	15.6 Charges de personnel	92
8. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	62	15.7 Autres charges d'exploitation	92
9. Principes d'établissement des comptes consolidés	63	15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé	92
10. Principes d'évaluation et de gestion des risques	69	15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	93
11. Périmètre de consolidation	73	15.10 Produits extraordinaires	93
12. Autres participations	74	15.11 Charges extraordinaires	93
13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	75	15.12 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire	93
13.1 Créances résultant de papiers monétaires	75	16. Autres informations	94
13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan	75	16.1 Etat des fonds propres réglementaires	94
13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce, Immobilisations financières et participations	76	16.2 Informations par secteur d'activité	95
13.4 Actif immobilisé	76	16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	98
13.5 Autres actifs et autres passifs	77	16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	99
13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements	77	17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	100
13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres	77	Comptes de la Maison mère	102
13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle	78	1. Bilan	102
13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance	79	2. Compte de résultat	103
13.9 Emprunts à long terme	80	3. Opérations hors bilan	104
13.10 Correctifs de valeurs et provisions, Réserves pour risques bancaires généraux	81	4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère	104
13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers	82	5. Informations et notes se rapportant au bilan	105
13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes	82	6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	109
13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées	87	7. Répartition du bénéfice: proposition du Conseil d'administration	110
13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger	88	8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	111
13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays	88		
13.16 Répartition du bilan par monnaie	89		

Commentaires des comptes du Groupe

Hausse importante des volumes d'affaires avec la clientèle

1. Actif

Le total de l'actif, en légère hausse de CHF 495 millions (ou 1%) par rapport au 31 décembre 2008, se monte à CHF 35,7 milliards.

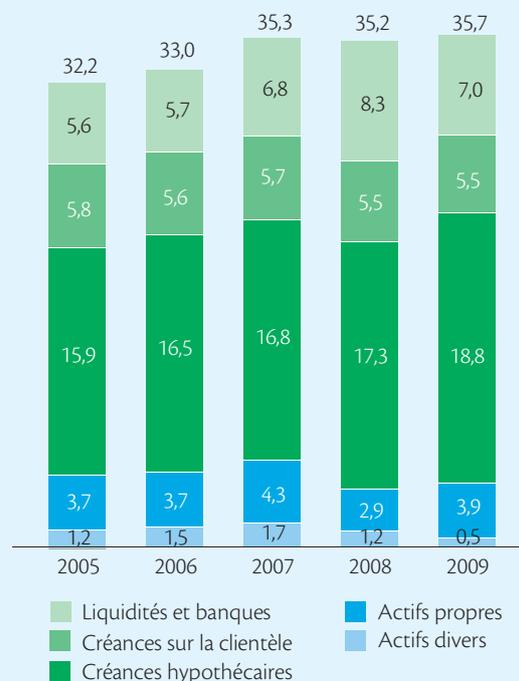
Les créances sur les banques se réduisent de CHF 2247 millions à CHF 5,5 milliards; une grande partie de ces fonds ont été déposés auprès de la BNS, augmentant ainsi les liquidités de CHF 859 millions, ou placés en immobilisations financières sous forme d'obligations de première qualité (+CHF 1318 millions à CHF 2,9 milliards), reflétant la politique de prudence en matière de placement des liquidités (réduction des risques sur les contreparties bancaires).

Les avances à la clientèle sont en hausse de CHF 1478 millions (+6%) à CHF 24,3 milliards: forte augmentation des volumes d'affaires hypothécaires de CHF 1487 millions ou 9% à CHF 18,8 milliards et stabilité des autres crédits à CHF 5,5 milliards.

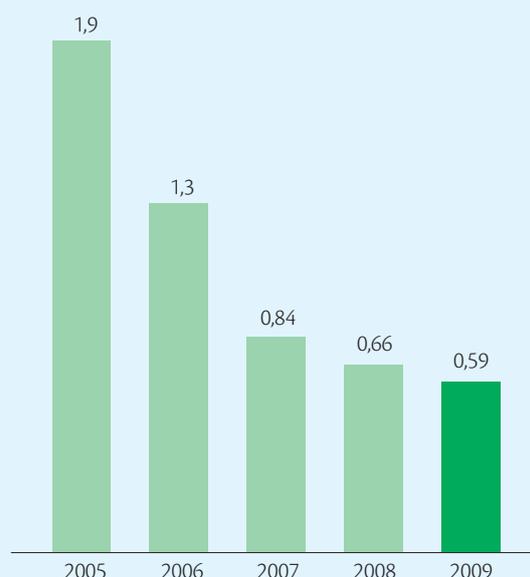
Les portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce sont en baisse à CHF 0,4 milliard (-35%), suivant en cela la stratégie de réduction des activités de négoce pour compte propre décidée par la Banque qui a opéré, à fin 2009 comme annoncé, sa sortie complète de l'activité dérivés actions.

La réduction de CHF 664 millions à CHF 0,3 milliard des autres actifs est due pour l'essentiel au recul des valeurs de remplacement positives, qui fait suite à la sortie de l'activité dérivés actions.

Actifs – en milliards de CHF



Crédits compromis – en milliards de CHF



2. Passif - fonds étrangers

Au passif, les fonds étrangers sont en augmentation de CHF 450 millions à CHF 32,5 milliards par rapport au 31 décembre 2008.

Les engagements envers les banques sont en diminution de CHF 270 millions à CHF 2,1 milliards.

Les dépôts de la clientèle augmentent fortement de CHF 1701 millions ou 8% à CHF 23,9 milliards. Les engagements sous forme d'épargne sont en hausse de CHF 1303 millions (+15%) à CHF 9,8 milliards et les autres engagements s'accroissent de CHF 502 millions (+4%) à CHF 13,6 milliards. Les obligations de caisse sont en diminution de CHF 103 millions ou 17% à CHF 0,5 milliard.

Les emprunts à long terme baissent de CHF 318 millions (-5%) à CHF 5,6 milliards. Cette réduction provient de la diminution nette des engagements auprès de la Centrale de lettres de gage pour CHF 26 millions ainsi que du remboursement d'un emprunt obligataire et du recul des emprunts produits structurés pour un total de CHF 292 millions.

A l'instar des autres actifs, les autres passifs diminuent de CHF 539 millions (-57%) à CHF 0,4 milliard.

Les correctifs de valeurs et provisions poursuivent leur régression en baissant de CHF 96 millions ou 24% à CHF 0,3 milliard.

3. Passif - fonds propres

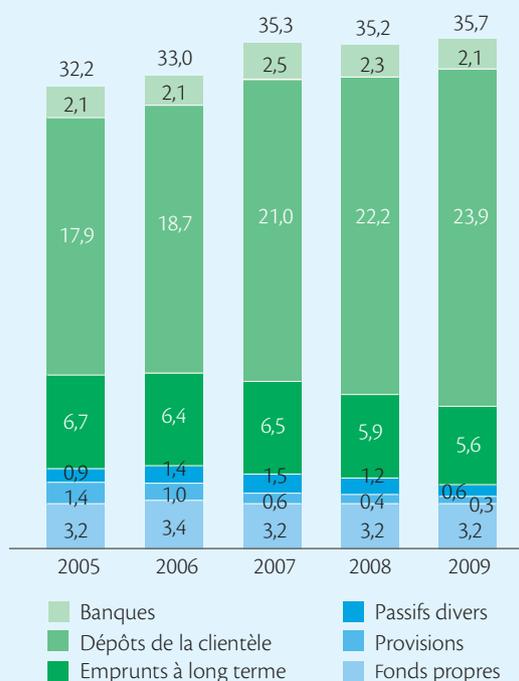
Les fonds propres totaux augmentent de CHF 45 millions à CHF 3,2 milliards. Le bénéfice net de l'exercice sous revue, de CHF 301 millions, compense la réduction du nominal du capital social de CHF 86 millions et le versement du dividende de la Maison mère de CHF 172 millions.

Taux de couverture FINMA / BRI

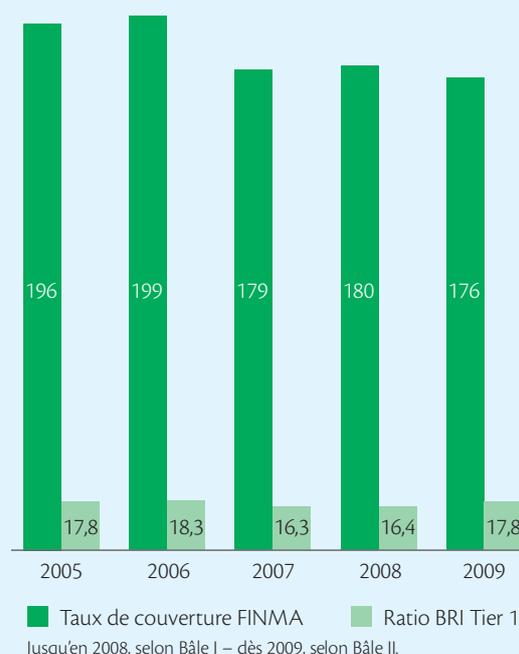
Par rapport au minimum légal, le surplus de couverture de fonds propres à la fin de l'année est de CHF 1,3 milliard, correspondant à un taux de couverture FINMA de 176%. Le ratio FINMA Tier 1 est de 14,1%; plus utilisé, le ratio BRI Tier 1 est de 17,8%.

Voir note sous Autres informations, chiffre 16.1 ci-après.

Passifs – en milliards de CHF



Fonds propres - taux de couverture en %



Forte augmentation de la masse sous gestion et apport de CHF 3,1 milliards de nouveaux fonds

4. Masse sous gestion (avoirs administrés)

La masse sous gestion du Groupe progresse de CHF 9,4 milliards à CHF 76,2 milliards (+14%). De manière réjouissante, les apports nets de nouveaux fonds s'inscrivent à CHF 3,1 milliards.

Compte de résultat: très bons résultats avec une hausse du bénéfice brut de 11%

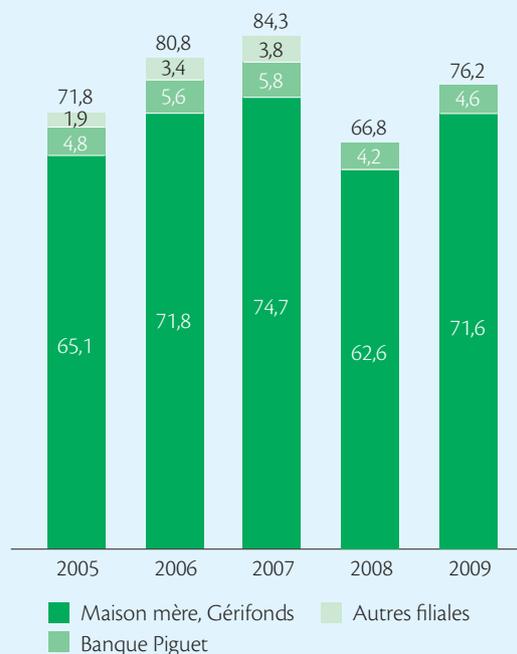
5. Revenus

Les revenus du Groupe BCV sont en augmentation notable de 5% à CHF 975,6 millions.

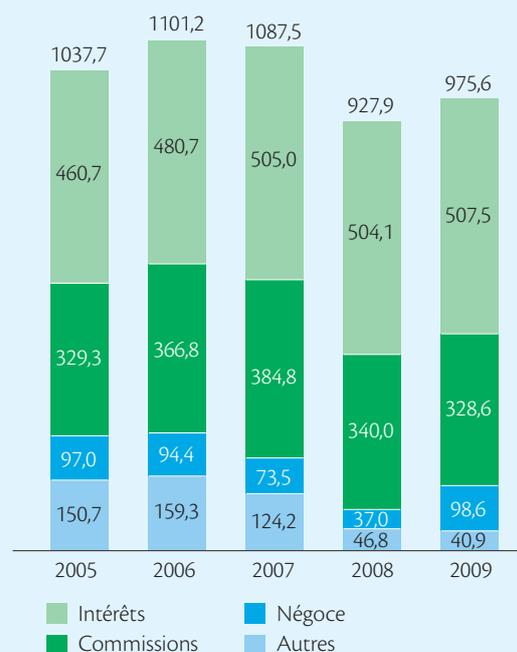
L'évolution des sources de revenus se présente comme suit:

- Le résultat des opérations d'intérêts est en légère augmentation de CHF 3,4 millions ou 1% à CHF 507,5 millions contre CHF 504,1 millions en 2008. Cette relative stabilité a été obtenue grâce à une augmentation des volumes d'affaires avec la clientèle alors que le taux de marge à 1,45% est en retrait de 6 points de base par rapport à 2008 (1,51%), conséquence de la gestion prudente de la liquidité.
- Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service ne recule que faiblement à CHF 328,6 millions (-3%). Cette bonne tenue s'explique par la hausse des commissions de crédit (+14%) liée à l'augmentation des volumes d'affaires alors que, par ailleurs, les commissions liées à l'activité de gestion de fortune se réduisent de 7% sous l'influence des marchés boursiers.

Masse sous gestion – en milliards de CHF



Revenus – en millions de CHF



- Le résultat des opérations de négoce se redresse fortement par rapport à la contre-performance de 2008 en s'établissant à CHF 98,6 millions alors même que le profil de risque a été réduit. L'excellent résultat des opérations sur devises générées par la clientèle contribue significativement à cette progression.
- La diminution des autres résultats ordinaires à CHF 40,9 millions (-13%) s'explique par la réduction des ventes d'immobilisations financières, qui étaient très élevées les années précédentes du fait de la stratégie de recentrage poursuivie par le Groupe.

6. Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'inscrit à CHF 505,6 millions contre CHF 504,6 millions une année auparavant. Cette légère hausse de CHF 1,0 million provient de l'augmentation des charges de personnel pour CHF 6,1 millions, compensée par la baisse des autres charges d'exploitation pour CHF 5,1 millions.

7. Bénéfice brut

Conséquence de la hausse des revenus et de la maîtrise des coûts, le bénéfice brut augmente sensiblement de 11% à CHF 470,0 millions.

Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements au total des produits, s'améliore, passant de 63% à 60%.

Revenus – répartition en %



Charges d'exploitation – en millions de CHF



8. Bénéfice net

Pour l'exercice 2009, le bénéfice net total (y compris la part des minoritaires) est en diminution de CHF 56,3 millions ou 16% à CHF 301,4 millions contre CHF 357,7 millions en 2008.

Les amortissements sur l'actif immobilisé se situent à CHF 79,0 millions contre CHF 76,8 millions, soit une faible hausse de 3%.

Le nouveau besoin net en provisions reste modéré et confirme ainsi la bonne résistance du portefeuille de crédits dans un environnement difficile. Les correctifs de valeurs, provisions et pertes s'établissent par conséquent à CHF 18,0 millions (+12%).

Comme attendu, les produits extraordinaires se sont réduits de manière significative: CHF 16,9 millions par rapport à CHF 129,5 millions (-87%) en 2008. C'est essentiellement cette réduction qui explique la baisse du bénéfice net; l'écart entre les bénéfices brut et net, particulièrement faible les années précédentes, se normalise ainsi.

La charge fiscale représente une somme de CHF 88,2 millions contre CHF 101,4 millions en 2008.

Résultats brut et net – en millions de CHF



Comptes du Groupe

1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	Variation	
				absolue	en %
Liquidités	13.11	1 404.4	545.7	858.7	157
Créances résultant de papiers monétaires	13.1/13.11	87.7	95.2	-7.5	-8
Créances sur les banques	13.11	5 468.6	7 715.5	-2 246.9	-29
Créances sur la clientèle	13.2/13.11	5 541.6	5 550.5	-8.9	-0
Créances hypothécaires	13.2/13.11	18 770.2	17 283.0	1 487.2	9
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	13.3/13.11	397.2	607.0	-209.8	-35
Immobilisations financières	13.3/13.11	2 870.3	1 552.0	1 318.3	85
Participations non consolidées	13.3/13.4	80.8	81.8	-1.0	-1
Immobilisations corporelles	13.4	597.3	607.2	-9.9	-2
Valeurs immatérielles	13.4	4.6	5.5	-0.9	-16
Comptes de régularisation		219.5	240.3	-20.8	-9
Autres actifs	13.5	290.8	954.8	-664.0	-70
Actifs	13.6/13.14/13.15/13.16	35 733.0	35 238.5	494.5	1
Total des créances de rang subordonné		3.7	5.8	-2.1	-36
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		28.7	41.0	-12.3	-30
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		2.0	9.2	-7.2	-78
Engagements résultant de papiers monétaires	13.11	3.7	0.4	3.3	825
Engagements envers les banques	13.11	2 064.8	2 335.1	-270.3	-12
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	13.11	9 841.8	8 539.1	1 302.7	15
Autres engagements envers la clientèle	13.11	13 563.5	13 062.0	501.5	4
Obligations de caisse	13.8/13.11	506.8	609.8	-103.0	-17
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	13.9/13.11	5 605.1	5 923.4	-318.3	-5
Comptes de régularisation		225.5	257.3	-31.8	-12
Autres passifs	13.5	402.7	941.4	-538.7	-57
Correctifs de valeurs et provisions	13.2/13.10	297.3	393.1	-95.8	-24
Fonds étrangers	13.7	32 511.2	32 061.6	449.6	1
Réserves pour risques bancaires généraux	13.10	704.0	704.0	0	0
Capital social		172.1	258.2	-86.1	-33
Réserves issues du capital		356.9	354.7	2.2	1
Propres titres de participation		-7.2	-7.3	0.1	1
Réserves issues du bénéfice		1 681.0	1 497.0	184.0	12
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		13.6	12.6	1.0	8
Bénéfice net total		301.4	357.7	-56.3	-16
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice</i>		0.8	1.4	-0.6	-43
Fonds propres		3 221.8	3 176.9	44.9	1
Passifs	13.14/13.16	35 733.0	35 238.5	494.5	1
Total des engagements de rang subordonné		121.0	132.3	-11.3	-9
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		1 646.3	1 239.1	407.2	33
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		1 595.3	950.2	645.1	68

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 75 à 89.

2. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires		761.6	775.4	- 13.8	- 2
Autres prestations de garanties		554.5	455.7	98.8	22
Engagements conditionnels	13.2	1 316.1	1 231.1	85.0	7
Engagements irrévocables	13.2	802.3	726.2	76.1	10
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>		148.9	153.0	- 4.1	- 3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	13.2	97.7	100.1	- 2.4	- 2
Engagements résultant de paiements différés		82.7	54.6	28.1	51
Crédits par engagement	13.2	82.7	54.6	28.1	51
Instruments financiers dérivés					
Valeurs de remplacement positives brutes	13.5/14.1	350.9	3 254.6	- 2 903.7	- 89
Valeurs de remplacement négatives brutes	13.5/14.1	324.3	3 096.3	- 2 772.0	- 90
Montants du sous-jacent	14.1	26 614.2	61 980.5	- 35 366.3	- 57
Placements fiduciaires		856.5	1 385.6	- 529.1	- 38
Prêts fiduciaires et autres opérations financières fiduciaires		0	7.3	- 7.3	- 100
Opérations fiduciaires		856.5	1 392.9	- 536.4	- 39

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 75 à 90.

3. Avoirs administrés (masse sous gestion) (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	20 908	16 979	3 929	23
Avoirs sous mandats de gestion	9 707	8 763	944	11
Autres avoirs administrés	45 594	41 024	4 570	11
Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)	76 209	66 766	9 443	14
<i>dont prises en compte doubles</i>	7 361	6 948	413	6
Apports / retraits nets d'argent frais (y compris prises en compte doubles)	3 090	354	2 736	773

La définition des avoirs administrés et des apports / retraits d'argent frais figure dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

4. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2009	2008	absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		783.3	1 023.2	- 239.9	- 23
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		51.2	43.1	8.1	19
Charges d'intérêts		- 327.0	- 562.2	- 235.2	- 42
Résultat des opérations d'intérêts	15.1/15.2/15.12	507.5	504.1	3.4	1
Produit des commissions sur les opérations de crédit ²⁾		58.9	51.5	7.4	14
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		276.6	298.9	- 22.3	- 7
Produit des commissions sur les autres prestations de service ²⁾		64.6	62.4	2.2	4
Charges de commissions		- 71.5	- 72.8	- 1.3	- 2
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	15.3/15.4/15.12	328.6	340.0	- 11.4	- 3
Résultat des opérations de négoce	15.5	98.6	37.0	61.6	166
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		14.9	24.9	- 10.0	- 40
Produit total des participations		7.8	5.0	2.8	56
<i>dont autres participations non consolidées</i>		7.8	5.0	2.8	56
Résultat des immeubles		11.2	12.5	- 1.3	- 10
Autres produits ordinaires		11.9	12.2	- 0.3	- 2
Autres charges ordinaires		- 4.9	- 7.8	- 2.9	- 37
Autres résultats ordinaires		40.9	46.8	- 5.9	- 13
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		975.6	927.9	47.7	5
Charges de personnel	15.6/15.12	- 316.4	- 310.3	6.1	2
Autres charges d'exploitation	15.7/15.12	- 189.2	- 194.3	- 5.1	- 3
Charges d'exploitation		- 505.6	- 504.6	1.0	0
Bénéfice brut		470.0	423.3	46.7	11
Amortissements sur l'actif immobilisé	13.4/15.8	- 79.0	- 76.8	2.2	3
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	13.10/15.9	- 18.0	- 16.1	1.9	12
Résultat intermédiaire		373.0	330.4	42.6	13
Produits extraordinaires	13.10/15.10	16.9	129.5	- 112.6	- 87
Charges extraordinaires	15.11	- 0.3	- 0.8	- 0.5	- 63
Impôts		- 88.2	- 101.4	- 13.2	- 13
Bénéfice net total		301.4	357.7	- 56.3	- 16
Intérêts minoritaires		- 0.8	- 1.4	- 0.6	- 43
Bénéfice net, part du Groupe		300.6	356.3	- 55.7	- 16

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 75 à 93.

²⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2008 ont été ajustés suite au reclassement de certaines commissions.

5. Tableau de financement consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2009		2008	
		Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice		301.4		357.7	
Amortissements sur l'actif immobilisé	15.8	79.0		76.8	
Correctifs de valeurs et provisions	13.10	89.6	66.7	94.7	137.0
Comptes de régularisation actifs et passifs		20.8	31.8	32.2	111.2
Résultats (y c. mises en équivalence, ventes d'immobilisations)			1.7	1.7	
Dividende de l'exercice précédent			172.5		121.4
		490.8	272.7	563.1	369.6
Flux de fonds net du résultat opérationnel		218.1	0	193.5	0
Capital social			86.1		279.7
Propres titres de participation		27.6	25.3	12.4	10.2
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion			0.2		7.0
		27.6	111.6	12.4	296.9
Flux de fonds net des capitaux propres		0	84.0	0	284.5
Participations	13.4	2.1	2.4		
Immeubles	13.4	4.3	3.8	9.8	5.4
Autres immobilisations corporelles	13.4		12.0	0.1	10.8
Programmes informatiques	13.4		53.7		43.7
Goodwill	13.4			5.3	
		6.4	71.9	15.2	59.9
Flux de fonds net de l'actif immobilisé		0	65.5	0	44.7
Flux de fonds de l'activité bancaire					
Engagements envers les banques			25.0		
Engagements envers la clientèle			59.8		106.3
Obligations de caisse		75.1	178.1	318.4	113.3
Emprunts à long terme	13.9	1 725.3	2 043.6	1 493.6	2 103.4
Fonds d'épargne et de placement		1 302.7		419.0	
Autres engagements			538.7		264.0
Créances sur les banques			8.4		30.3
Créances sur la clientèle			89.0	10.6	
Créances hypothécaires			1 487.2		494.8
Utilisations conformes au but des provisions	13.10		118.1		136.7
Immobilisations financières			1 318.9	38.7	
Autres créances		664.0		449.5	
Opérations à moyen et long termes (> 1 an)		3 767.1	5 866.8	2 729.8	3 248.8
Engagements résultant de papiers monétaires		3.3			4.6
Engagements envers les banques			245.3		137.2
Engagements envers la clientèle		561.3		736.2	
Créances résultant de papiers monétaires		7.5		4.9	
Créances sur les banques		2 255.3			1 321.0
Créances sur la clientèle		97.9		130.0	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		209.8		1 439.0	
Opérations à court terme		3 135.1	245.3	2 310.1	1 462.8
Liquidités			858.7		192.6
		6 902.2	6 970.8	5 039.9	4 904.2
Flux de fonds net de l'activité bancaire		0	68.6	135.7	0
		218.1	218.1	329.2	329.2

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 75 à 93.

6. Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserves issues du capital	Propres titres de participation	Réserves issues du bénéfice ¹⁾	Ecart de conversion	Réserves pour risques bancaires généraux	Fonds propres, part du Groupe	Fonds propres, part des minoritaires	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2008	537.9	352.8	-7.6	1 618.4	0.4	704.0	3 205.9	19.2	3 225.1
Dividende 2007				- 120.5			- 120.5	- 0.9	- 121.4
Réduction de la valeur nominale de l'action ²⁾	- 279.7						- 279.7		- 279.7
Achats (au coût d'acquisition)			- 10.2				- 10.2		- 10.2
Ventes (au coût d'acquisition)			10.5				10.5		10.5
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		1.9					1.9		1.9
Ecarts de conversion					- 1.6		- 1.6		- 1.6
Modification du périmètre, variation des minoritaires				0.3			0.3	- 5.7	- 5.4
Résultat de l'exercice				356.3			356.3	1.4	357.7
Etat au 31 décembre 2008	258.2	354.7	-7.3	1 854.5	-1.2	704.0	3 162.9	14.0	3 176.9
Dividende 2008				- 172.1			- 172.1	- 0.4	- 172.5
Réduction de la valeur nominale de l'action ²⁾	- 86.1						- 86.1		- 86.1
Achats (au coût d'acquisition)			- 25.3				- 25.3		- 25.3
Ventes (au coût d'acquisition)			25.4				25.4		25.4
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		2.2					2.2		2.2
Ecarts de conversion					- 0.2		- 0.2		- 0.2
Modification du périmètre, variation des minoritaires							0		0
Résultat de l'exercice				300.6			300.6	0.8	301.4
Etat au 31 décembre 2009	172.1	356.9	-7.2	1 983.0	-1.4	704.0	3 207.4	14.4	3 221.8

Nombre d'actions (en unités)

	Total	Propres titres
Etat au 1^{er} janvier 2008	8 606 190	18 936
Achats		27 678
Ventes		- 31 744
Etat au 31 décembre 2008	8 606 190	14 870
Achats		72 521
Ventes		- 72 321
Etat au 31 décembre 2009	8 606 190	15 070

¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice.

²⁾ Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

Taux de participations

Principal actionnaire, avec droit de vote

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Etat de Vaud, participation directe	66.95%	66.95%

7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif

7.1 Commentaires relatifs à l'activité

La Banque Cantonale Vaudoise, organisée en société anonyme de droit public, agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective aux activités de négoce liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le conseil en ingénierie financière, le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le domaine des émissions, des obligations et des produits structurés, ainsi que du commerce des devises.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend, en Suisse, une banque de gestion de fortune, trois directions de fonds de placement, un site de négoce en ligne et une société de *private equity*. La BCV dispose d'une succursale à Guernsey (Banque Cantonale Vaudoise, Guernsey Branch) qui exerce ses activités dans les domaines des produits structurés et des placements fiduciaires; les services administratifs ainsi que la fonction de compliance ont été confiés à Butterfield Bank (Guernsey) Ltd.

La BCV a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly entre autres les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, l'exploitation de systèmes informatiques ainsi que l'impression et l'envoi de documents bancaires; cette gestion de ses systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (*outsourcing*).

7.2 Effectif du Groupe

Unités de travail à plein temps	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Groupe	1 939	1 914
dont Maison mère	1 790	1 765

8. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

8.1 Evénements particuliers

En décembre 2008, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a demandé à la BCV de payer un montant de CHF 150 millions représentant l'impôt anticipé récupéré pour les années 2004 à 2006 dans le cadre de certaines de ses activités de négoce de dérivés actions.

La BCV a contesté fermement cette demande et a demandé à l'AFC de revoir sa position. En effet, en 2003 et avec le soutien d'un conseiller fiscal externe réputé, la BCV a sollicité et obtenu un accord de l'AFC concernant le droit au remboursement de l'impôt anticipé. De manière surprenante, c'est la validité de cet accord qui a été remise en question rétroactivement par cette même autorité.

En avril 2009, l'AFC a rendu une décision formelle confirmant son courrier de décembre 2008. La BCV a déposé une réclamation contre ladite décision. La procédure suit son cours.

Se basant notamment sur des rapports d'experts indépendants, la BCV maintient sa position et n'a pas procédé au provisionnement de la somme réclamée. Seul le montant représentant les coûts estimés des procédures juridiques qui risquent d'être engagées a été enregistré comme provision.

8.2 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes annuels n'était connu à la date du 5 mars 2010, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

9. Principes d'établissement des comptes consolidés

9.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 17 mai 1972 (OB) et aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2009.

9.2 Périmètre de consolidation

Les banques, sociétés financières et sociétés immobilières dans lesquelles la BCV détient directement ou indirectement la majorité des voix ou du capital font l'objet d'une intégration globale.

Les participations de 20 à 50% dans des sociétés ayant une activité financière et de services sont assimilées à des entreprises associées. Elles sont mises en équivalence (part aux actifs nets).

Les participations de moins de 20%, les sociétés d'importance mineure, les filiales ayant des activités autres que financières et les parts d'entreprises détenues exclusivement en vue de leur cession ultérieure sont exclues du périmètre de consolidation. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements appropriés.

9.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode anglosaxonne *purchase*. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existant au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (*goodwill*) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum). Un éventuel écart de consolidation passif (*survaleur*) est affecté, selon sa nature, soit aux réserves issues du bénéfice, soit aux provisions.

Pour les participations acquises avant 1992, le 1^{er} janvier 1992 a été fixé comme date d'acquisition.

9.4 Principe de l'image fidèle

Les comptes du Groupe BCV reflètent l'état réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation.

9.5 Date de clôture des comptes consolidés

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre.

9.6 Saisie régulière des opérations

Le résultat de toutes les opérations conclues quotidiennement est intégré dans le compte de résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

9.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux coûts historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat.

La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de la période fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	Unités	Cours au 31 / 12 / 09
Euro	1	1.4832
Dollar américain	1	1.0338
Livre sterling	1	1.6694
Yen japonais	100	1.1104

9.8 Principes de présentation des rubriques individuelles

9.8.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants, les avoirs auprès des administrations postales et les avoirs en compte auprès de la Banque centrale; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

9.8.2 Créances résultant de papiers monétaires et créances sur les banques

Les créances résultant de papiers monétaires et les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

9.8.3 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les correctifs de valeurs nécessaires sont enregistrés au passif sous la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances sur la clientèle font l'objet d'analyses individuelles. Pour les créances compromises, des provisions sont constituées selon les principes exposés au chiffre 10.2 du chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques». Les intérêts en souffrance (intérêts et commissions échus de plus de 90 jours) ne sont pas comptabilisés au compte de résultat mais directement à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances jugées irrécupérables et celles constatées par une attestation d'insolvabilité sont amorties par le débit du compte correspondant de correctifs de valeurs; d'éventuelles récupérations sur des créances amorties sont créditées à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

9.8.4 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

La rubrique «Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce» comprend des positions en titres de participations, en titres de créances et en métaux précieux détenus pour mettre à profit les fluctuations de prix des marchés sur lesquels ces titres ou métaux sont traités. Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par un marché liquide. Pour quelques positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Les gains et pertes réalisés provenant des achats et ventes de ces positions ainsi que les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont enregistrés au «Résultat des opérations de négoce». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce».

9.8.5 Immobilisations financières

Sous cette rubrique figurent les titres et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières), destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (*accrual method*). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont pris en compte proportionnellement jusqu'à l'échéance initiale prévue.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières) qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les prêts partiariaires à des sociétés actives dans le domaine immobilier sont classés au bilan pour leur valeur nette, c'est-à-dire sous déduction des correctifs de valeur en relations, sous la rubrique «Immobilisations financières» (*substance over form*).

9.8.6 Participations

La rubrique «Participations» englobe les titres de participation d'entreprises qui ne sont pas consolidées, y compris les sociétés immobilières, et qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elle comprend également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes.

9.8.7 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / *Repurchase Agreements*) ainsi que les titres prêtés (*Securities Lending*) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux portefeuilles destinés au négoce, respectivement aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. Les montants en argent reçus provenant des encaisses sur la vente de ces titres ou reçus à titre de garanties de ces prêts sont portés au bilan sous «Engagements envers la clientèle» ou «Engagements envers les banques».

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / *Reverse Repurchase Agreements*) ainsi que les titres empruntés (*Securities Borrowing*) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante. Les montants en argent versés pour l'acquisition de ces titres ou remis en garantie pour ces emprunts sont enregistrés sous les rubriques «Créances sur la clientèle» ou «Créances sur les banques».

Les produits et charges d'intérêts relatifs à ces créances et engagements sont enregistrés au compte de résultat selon le principe de la délimitation dans le temps (*accrual method*).

Les revenus et les charges liés aux prêts et emprunts de titres sont comptabilisés dans le résultat de négoce lorsqu'il s'agit d'opérations pour propre compte et dans le résultat des commissions lorsqu'il s'agit d'opérations effectuées pour la clientèle.

9.8.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour les matériels informatiques.

L'actualité de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés en charge du résultat de la période sous la rubrique «Amortissements sur l'actif immobilisé».

Si les facteurs ayant motivé un amortissement non planifié cessent d'exister, la Banque procède à une réévaluation afin de supprimer entièrement ou partiellement une dépréciation de valeur saisie dans des périodes précédentes.

Les logiciels informatiques sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition; ils sont amortis sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum 5 ans. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à partir de la valeur d'origine.

9.8.9 Valeurs immatérielles

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum).

9.8.10 Comptes de régularisation actifs et passifs

Ces postes comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus et les autres actifs et passifs transitoires.

9.8.11 Autres actifs – autres passifs

Ces rubriques enregistrent essentiellement les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés ainsi que les coupons, les impôts indirects et le solde des comptes de règlement.

9.8.12 Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

Toutes les formes de dépôts de la clientèle privilégiés par le droit de la faillite ou soumis à des restrictions de retraits sont comptabilisées sous cette rubrique.

9.8.13 Autres engagements envers la clientèle

Tous les engagements envers la clientèle, à l'exception de ceux devant figurer sous la rubrique précédente, composent ce poste.

9.8.14 Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la directive Swiss GAAP RPC 16.

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

Selon la norme, il existe un avantage économique si le Groupe a la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

A contrario, un engagement économique existe si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe veut ou doit participer au financement.

A chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Un engagement est porté au bilan dans les «Correctifs de valeur et provisions»; l'avantage économique est comptabilisé dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel»; il en va de même pour les cotisations ajustées à la période.

9.8.15 Propres titres de créances

Les positions en propres titres de créances de la BCV (obligations de caisse et emprunts) sont compensées avec les positions passives correspondantes.

9.8.16 Correctifs de valeurs et provisions

Des provisions et des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour tous les risques de perte tangibles et latents, selon le principe de prudence. Voir le chiffre 10.2.7 dans le chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques» ci-après.

A l'exception des correctifs de valeurs en relation avec les prêts partiariaux à des sociétés actives dans l'immobilier qui sont compensés à l'actif, ces correctifs de valeurs sont inscrits au passif du bilan.

9.8.17 Impôts

Les impôts se calculent en fonction des résultats réalisés par les sociétés du Groupe et tiennent compte du principe de rattachement à la période de référence.

9.8.18 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des «Réserves pour risques bancaires généraux». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent.

9.8.19 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

9.8.20 Réserves issues du capital

Les réserves issues du capital comprennent les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés lors du rachat de propres titres de participations.

9.8.21 Propres titres de participation

Les positions en propres titres de participation (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement aux «Réserves issues du capital».

9.8.22 Réserves issues du bénéfice

Les réserves issues du bénéfice sont des fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les différences qui résultent de l'élimination des participations lors de la première consolidation, les bénéfices thésaurisés, les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères, les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

9.8.23 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan du Groupe à la juste valeur (*fair value*). Pour toutes les positions se traitant sur un marché liquide et efficient en ce qui concerne les prix, la juste valeur est déterminée par le prix du marché. Dans le cas où un tel marché ne serait pas présent, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation.

Les résultats (réalisés et non réalisés) sur les instruments financiers dérivés traités par le Groupe dans le cadre des opérations de négoce sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique «Résultat des opérations de négoce».

Le Groupe utilise également des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

9.9 Avoirs administrés (masse sous gestion)

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des directives d'établissement des comptes FINMA, englobe essentiellement tous les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, ainsi que les comptes à terme, les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (*custody*, c'est-à-dire les avoirs détenus exclusivement à des fins de transactions, pour lesquels le Groupe se borne à assumer la garde, ainsi que les opérations sur titres). Tous les autres dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, conseil, d'administration de fonds de placement, de prêts de titres (*securities lending*) sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux performances, notamment les fluctuations de cours, les effets de monnaie, les paiements d'intérêts et de dividendes ne représentent pas un apport / retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme afflux net d'argent frais.

10. Principes d'évaluation et de gestion des risques

10.1 Introduction

Le Conseil d'administration a effectué une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration a tenu compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

10.2 Risque de crédit

10.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue quatre types d'exposition au risque de crédit :

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds ;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie ;
- les expositions résultant des contrats dérivés bilatéraux avec des valeurs de remplacement positives ;
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition par catégorie d'exposition au risque de crédit. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de type financier, commercial hors bilan et dérivés OTC.

Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le *continuous linked settlement*, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de trade finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non-dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

10.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'une de ses créances auprès de la Banque devient «non performante» (voir définition des créances non performantes sous chiffre 10.2.5). Chaque contrepartie est attribuée sur la base de modèles définis à une classe de risque de défaut. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et dix-sept sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

10.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une prestation de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque prestation de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 10.2.4).

Pour des créances non compromises (voir sous chiffre 10.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «moyenne». Ce montant est appelé la perte attendue. Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance, la perte attendue est déterminée sur la base de la probabilité de défaut (reflétée par la classe de risque) et du montant de la perte en cas de défaut. Pour les expositions du Trade Finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle II.

10.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés à leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

10.2.5 Créances compromises

Les créances compromises sont la somme des créances «non performantes» et des créances des contreparties «réputées en difficulté».

Une contrepartie est «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée.

Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive.

10.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance non performante est en plus considérée «avec des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli :

- avances à terme et prêts hypothécaires : les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours ;

- crédits en compte courant : la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours ;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

10.2.7 Provisions pour risque de crédit

L'objectif des provisions pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les créances compromises. Les provisions pour risque de crédit incluent des provisions pour des risques liés spécifiquement à la contrepartie ainsi que des provisions pour risque pays.

Les provisions spécifiques pour risque de contrepartie sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les provisions pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions financières ou non financières – résultant du dénouement des opérations – dans des pays émergents.

10.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la Commission fédérale des banques (aujourd'hui FINMA), elle a appliqué en 2009 l'approche Bâle II IRB de base (*foundation*) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle II – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

10.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire un future (contrat à terme), un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en posant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise donc la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau portefeuille et par sous-portefeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité (grecques) sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négoce, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, véga, thêta, rhô.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

10.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

10.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan:

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques :

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la duration des fonds propres, la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux et une Value-at-Risk historique avec un intervalle de confiance de 99% sur un horizon de 3 mois. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de duration et de valeur économique des fonds propres sont calculés afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux.

10.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques. Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme de refinancement long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire. La Banque effectue également des scénarios de stress du ratio de liquidité réglementaire.

10.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte :

- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax);
- d'une infrastructure inappropriée;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en sept catégories principales :

- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. Avec l'entrée en vigueur de l'accord de Bâle II, la Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard.

11. Périmètre de consolidation

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

11.1 Sociétés du Groupe intégrées globalement

		31 / 12 / 09		31 / 12 / 08
		Capital en millions d'unités	Contrôle en %	Contrôle en %
Participations bancaires détenues par:				
Banque Cantonale Vaudoise				
Banque Piguët & Cie SA, Yverdon-les-Bains	CHF	20.0	85.00	85.00
Sociétés financières et de services détenues par:				
Banque Cantonale Vaudoise				
Gérifonds SA, Lausanne	CHF	2.9	100.00	100.00
Initiative Capital SA, Lausanne	CHF	1.7	100.00	100.00
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	CHF	1.5	100.00	100.00
Unicable SA, Prilly	CHF	20.0	100.00	100.00
Banque Cantonale Vaudoise et Gérifonds SA				
Gérifonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	EUR	0.1	100.00	100.00

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de changement en 2009.

12. Autres participations

12.1 Sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence

Le Groupe BCV ne détient pas de société évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

12.2 Autres participations non consolidées

		31 / 12 / 09		31 / 12 / 08
		Capital	Contrôle	Contrôle
		en millions d'unités	en %	en %
Sociétés financières et de services communes aux banques cantonales				
Aduno Holding SA, Opfikon	CHF	20.0	4.29	4.29
Caleas SA, Zurich	CHF	6.0	4.72	4.72
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich ¹⁾	CHF	825.0	13.64	13.64
Finarbit AG, Küsnacht ZH	CHF	1.5	8.33	8.33
Swisscanto Holding SA, Berne	CHF	24.2	7.31	7.39
¹⁾ dont non libéré CHF 660,0 millions				
Sociétés financières et de services communes aux banques suisses				
SIX Group SA, Zurich	CHF	19.5	2.49	2.49
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	CHF	10.0	2.73	0
Autres participations				
Argant SA, Lausanne	CHF	2.0	100.00	100.00
BCV Italia SRL in liquidazione, Milan (Italie)	EUR	0.01	100.00	100.00
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, Pully	CHF	1.1	–	–
Dynagest SA, Genève	CHF	1.0	15.00	15.00
Office Vaudois de Cautionnement Agricole (OVCA), Lausanne	CHF	1.3	–	–
Saparges SA de participations et de gestion en liquidation, Lausanne	CHF	0.5	100.00	100.00
Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) SA, Lausanne	CHF	2.0	45.00	45.00
VDCapital Private Equity Partners LTD, St Helier (Jersey)	CHF	0.1	25.00	25.00

12.3 Positions essentielles en titres de participations figurant dans les « Immobilisations financières »

Sociétés cotées à la Bourse suisse

Banque cantonale du Jura SA, Porrentruy	CHF	42.0	4.84	4.84
Romande Energie Holding SA, Morges	CHF	28.5	3.60	3.60

13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

13.1 Créances résultant de papiers monétaires (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Créances comptables	64.2	64.2
Effets de change et chèques	23.5	31.0
Créances résultant de papiers monétaires	87.7	95.2

13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan (en millions de CHF)

		Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Créances sur la clientèle		417.2	1 385.1	3 739.3	5 541.6
Créances hypothécaires		18 770.2			18 770.2
<i>Immeubles d'habitation</i>		14 784.0			14 784.0
<i>Immeubles commerciaux</i>		2 802.9			2 802.9
<i>Artisanat et industrie</i>		1 162.8			1 162.8
<i>Autres</i>		20.5			20.5
Prêts	31 / 12 / 09	19 187.4	1 385.1	3 739.3	24 311.8
	31 / 12 / 08	17 854.5	1 501.2	3 477.8	22 833.5
Engagements conditionnels		17.5	301.1	997.5	1 316.1
Engagements irrévocables		2.0	44.2	756.1	802.3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				97.7	97.7
Crédits par engagement			82.7		82.7
Hors bilan	31 / 12 / 09	19.5	428.0	1 851.3	2 298.8
	31 / 12 / 08	15.1	375.2	1 721.7	2 112.0

		Créances brutes	Valeur de liquidation des sûretés	Créances nettes	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises	31 / 12 / 09	588.5	- 203.8	384.7	288.2
	31 / 12 / 08	663.4	- 229.6	433.8	372.2
Variation absolue		- 74.9	- 25.8	- 49.1	- 84.0
Variation en %		- 11	- 11	- 11	- 23
Créances non performantes	31 / 12 / 09	451.3	- 139.9	311.4	264.7
	31 / 12 / 08	572.5	- 162.0	410.5	358.4
Variation absolue		- 121.2	- 22.1	- 99.1	- 93.7
Variation en %		- 21	- 14	- 24	- 26

La définition des créances compromises et des créances non performantes figure dans le chapitre des Principes d'évaluation et de gestion des risques ci-avant, au chiffre 10.2.5.

13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce (en millions de CHF)

Immobilisations financières et participations

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Titres de créance	93.1	45.0
<i>cotés (négociés auprès d'une Bourse reconnue)</i>	92.8	44.5
<i>non cotés</i>	0.3	0.5
Titres de participation	278.9	531.8
Métaux précieux	25.2	30.2
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	397.2	607.0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	15.7	32.2

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	2 728.8	2 792.0	1 409.3	1 451.4
<i>titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	2 700.7	2 763.3	1 389.2	1 431.0
<i>titres portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse</i>	28.1	28.7	20.1	20.4
Titres de participation	85.6	172.6	63.0	177.0
<i>participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	13.7	14.8	16.5	20.9
Immeubles destinés à la revente	51.6	51.6	74.9	74.9
Prêts partiariaires à des sociétés actives dans l'immobilier	4.3	4.3	4.8	4.8
Immobilisations financières	2 870.3	3 020.5	1 552.0	1 708.1
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	1 911.4	-	1 162.9	-

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Participations sans valeur boursière	80.8	81.8
Participations	80.8	81.8

13.4 Actif immobilisé (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice
			2008					2009
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	176.4	-94.6	81.8		2.4	-0.4	-3.0	80.8
Participations	176.4	-94.6	81.8	0	2.4	-0.4	-3.0	80.8
Immeubles à l'usage du Groupe	370.2	-87.2	283.0	1.0			-7.5	276.5
Autres immeubles	303.1	-97.8	205.3	-1.0	3.8	-4.3	-5.5	198.3
Autres immobilisations corporelles	254.8	-209.8	45.0	0.2	12.0		-14.7	42.5
Programmes informatiques	178.9	-105.0	73.9	-0.2	53.7		-47.4	80.0
Immobilisations corporelles	1 107.0	-499.8	607.2	0	69.5	-4.3	-75.1	597.3
Goodwill	9.4	-3.9	5.5				-0.9	4.6
Valeurs immatérielles	9.4	-3.9	5.5	0	0	0	-0.9	4.6
Valeur d'assurance incendie des immeubles			624.5					632.9
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			147.4					145.9

13.5 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	218.7	192.1	816.7	658.4
Compte de compensation	0	43.9	0	93.8
Impôts indirects	5.0	45.5	11.6	73.0
Coupons / Coupons et titres échus	24.2	1.8	88.0	2.1
Comptes de règlement	30.4	89.0	32.3	87.8
Actifs et passifs divers	12.5	30.4	6.2	26.3
Autres actifs et autres passifs	290.8	402.7	954.8	941.4

13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	188.3	0	188.4	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 540.8	4 456.0	5 553.2	4 482.0
Autres	597.3	514.7	882.0	801.5
Actifs mis en gage	6 326.4	4 970.7	6 623.6	5 283.5

13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Valeur comptable des prétentions découlant de la mise en gage de « cash » lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	700.0	3 850.6
Valeur comptable des engagements découlant du « cash » reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	38.0	372.5
Valeur comptable des titres, détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	37.3	226.1
<i>dont les titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	37.3	132.0
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1 689.1	4 597.3
<i>dont juste valeur des titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	971.6	276.7

13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

13.7.1 Engagements ressortant au bilan

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Autres engagements envers la clientèle	24.5	36.9
Emprunts obligataires	5.0	5.6
Total	29.5	42.5

13.7.2 Indications relatives aux plans de prévoyance

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert		Avantage / engagement économique		Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
	31 / 12 / 09	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	Variation		2009	2009
Institutions de prévoyance patronales: Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ¹⁾	34.3	0	0	0	0	0	0
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fonds de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV ¹⁾	0.6	0	0	0	2.0	2.0	1.9
Institutions de prévoyance avec découvert: Caisse de pensions BCV ²⁾	- 26.3	0	0	0	29.2	29.2	28.6
Total	8.6	0	0	0	31.2	31.2	30.5

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique activable au bilan.

²⁾ Le Conseil de fondation a arrêté un train de mesures visant à résorber le déficit de la Caisse de pensions BCV. Ces mesures n'impliquant aucune participation de l'employeur, il n'y a pas d'engagement économique à enregistrer à la date du bilan.

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2009.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait au moins aux exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV assurés auprès de la CP BCV en cas de retraite anticipée.

13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance (en millions de CHF)

							31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Taux	2010	2011	2012	2013	2014	2015 – 2017		
jusqu'à 1,875%	26.8	34.8	22.2	10.6	6.7	1.2	102.3	49.0
2 – 2,875%	191.6	45.4	29.0	12.2	4.1	7.1	289.4	414.9
3 – 3,875%	68.3	15.6	10.8	12.7	1.8	5.9	115.1	143.8
4 – 4,625%							0	2.1
Total	286.7	95.8	62.0	35.5	12.6	14.2	506.8	609.8

13.9 Emprunts à long terme (en millions de CHF)

Taux	Emis en	Valeur nominale	Echéance remboursement	Titres détenus en propres	31 / 12 / 09 En cours	31 / 12 / 08
4.000%	1998	175.0	05 / 02 / 10	33.6	141.4	
4.250%	2000	140.0	10 / 02 / 10	46.9	93.1	
5.000%	2000	200.0	05 / 05 / 10	60.8	139.2	
4.500% subordonné	2001	135.0	22 / 03 / 11	14.0	121.0	
4.000%	2001	150.0	26 / 09 / 11	21.2	128.8	
Emprunts obligataires ¹⁾		800.0		176.5	623.5	774.7
Centrale de lettres de gage des BCS					4 456.0	4 482.0
Emprunts produits structurés					525.6	666.7
Emprunts à long terme					5 605.1	5 923.4
<i>dont emprunts subordonnés</i>		135.0		14.0	121.0	132.3

¹⁾ Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance.

Emprunts à long terme par échéance	2010	2011	2012	2013	2014	2015 – 2026	31 / 12 / 09	
							Total	Taux moyens
Emprunts obligataires	373.7	249.8					623.5	4.4%
Centrale de lettres de gage des BCS	431.0	455.0	272.0	744.0	510.0	2 044.0	4 456.0	3.0%
Emprunts produits structurés	441.9	47.1	36.6				525.6	1.6%
Total	1 246.6	751.9	308.6	744.0	510.0	2 044.0	5 605.1	3.0%

	Etat à la fin de l'exercice	Emissions Souscriptions	Remboursements	Variation nette des propres titres	Etat à la fin de l'exercice
	2008				2009
Emprunts obligataires	774.7		- 50.0	- 101.2	623.5
Centrale de lettres de gage des BCS	4 482.0	622.0	- 648.0		4 456.0
Emprunts produits structurés	666.7	1 103.3	- 1 379.9	135.5	525.6
Total	5 923.4	1 725.3	- 2 077.9	34.3	5 605.1

**13.10 Correctifs de valeurs et provisions,
Réserves pour risques bancaires généraux** (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de périmètre	Recouvrements, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions	Etat à la fin de l'exercice
	2008							2009
Provisions pour impôts latents	0.6						0	0.6
Risque de contrepartie	372.3	- 118.1		24.3	64.9	- 55.2	9.7	288.2
Risque pays	2.1					- 0.3	- 0.3	1.8
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit	374.4	- 118.1		24.3	64.9	- 55.5	9.4	290.0
Autres provisions	26.5	- 7.0		0.1	0.3	- 4.2	- 3.9	15.7
Correctifs de valeurs et provisions	401.5	- 125.1	0	24.4	65.2	- 59.7	5.5	306.3
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	- 8.4							- 9.0
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	393.1							297.3
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0							704.0

13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers (en millions de CHF)

	A vue	Echéant					Immobilisé	Total	
		Dénon- çable	dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans			
Liquidités	1 404.4							1 404.4	
Créances résultant de papiers monétaires	64.4		22.2	1.1				87.7	
Créances sur les banques	1 502.4	101.5	2 939.1	825.5	100.1			5 468.6	
Créances sur la clientèle	96.2	2 256.7	1 763.1	555.5	615.1	255.0		5 541.6	
Créances hypothécaires	136.4	1 823.9	1 592.9	1 793.1	9 583.0	3 840.9		18 770.2	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	304.1	0.5	0.1	12.5	68.8	11.2		397.2	
Immobilisations financières	111.3	0.2	248.6	169.9	1 694.6	589.8	55.9	2 870.3	
Actif circulant	31 / 12 / 09	3 619.2	4 182.8	6 566.0	3 357.6	12 061.6	4 696.9	55.9	34 540.0
	31 / 12 / 08	2 543.8	7 640.4	8 695.2	2 716.1	7 855.8	3 817.9	79.7	33 348.9
Engagements résultant de papiers monétaires	3.6		0.1					3.7	
Engagements envers les banques	1 256.6		376.7	81.5	200.0	150.0		2 064.8	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		9 841.8						9 841.8	
Autres engagements envers la clientèle	11 574.8	38.1	1 057.4	443.9	195.4	253.9		13 563.5	
Obligations de caisse			49.6	237.1	205.9	14.2		506.8	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts			474.9	771.7	2 314.5	2 044.0		5 605.1	
Fonds étrangers	31 / 12 / 09	12 835.0	9 879.9	1 958.7	1 534.2	2 915.8	2 462.1		31 585.7
	31 / 12 / 08	10 538.8	8 587.4	3 870.0	1 256.8	3 761.2	2 455.6		30 469.8

13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes

13.12.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

Rémunérations détaillées

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2009, les sept membres du Conseil d'administration, en fonction au 31 décembre 2009, ont reçu une rémunération brute de CHF 1 952 601, dont une rémunération variable, dépendante de la performance, de CHF 700 351 attribuée à son président. Cette rémunération variable a été versée en partie en espèces, en mars 2010, pour un montant de CHF 490 000, et le solde de CHF 210 351 sera versé en avril 2010 sous forme de 453 actions bloquées. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration (AVS/AC/LAA, perte de gain et 2^e pilier) se sont élevées à CHF 314 452.

La rémunération comprend des honoraires, des jetons de présence et des frais de représentation.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'est élevée à CHF 133 708.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2009, les sept membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2009, ont reçu une rémunération brute de CHF 7 399 956, dont une rémunération variable, dépendante de la performance, de CHF 3 841 910. Cette rémunération variable a été versée en partie en espèces en mars 2010 pour un montant de CHF 2 688 000 et le solde de CHF 1 153 910 sera versé en avril 2010 sous forme de 2485 actions bloquées. Dans la rémunération brute ci-dessus est également compris le montant global de CHF 196 664 correspondant à 416 actions perçues dans le cadre du salaire variable long terme, plan 2007-2009. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale (AVS/AC/LAA, perte de gain et 2^e pilier) se sont élevées à CHF 1 296 727.

Attribution d'actions durant l'exercice 2009

Durant l'exercice 2009, aucune action n'a été attribuée aux proches (personnes vivant sous le même toit) des organes dirigeants.

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2009, seul le président du Conseil d'administration a reçu 453 actions BCV bloquées, dans le cadre de la rémunération variable, dépendante de la performance. Les autres membres du Conseil d'administration ne sont pas éligibles à l'attribution d'actions à quelque titre que ce soit.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2009, les membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2009, ont reçu 2485 actions BCV bloquées, dans le cadre de la rémunération variable, dépendante de la performance. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 480 actions bloquées. Le prix de souscription était de CHF 180 alors que le cours de Bourse au moment réel de l'acquisition était de CHF 391. Chaque année, le Conseil d'administration fixe le prix de souscription des actions selon l'évolution du cours en Bourse et définit le nombre d'actions souscriptible par les membres de la Direction générale.

Dans le cadre du salaire variable long terme, plan 2007-2009, trois objectifs sur cinq ayant été atteint, les membres de la Direction générale ont reçu, en mars 2010, 50% du nombre d'actions initialement prévu, soit 416 actions.

Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration doivent être entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2009, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 196 818.

Crédits aux organes

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 2,15% au 31 décembre 2009, comme pour l'ensemble du personnel. Pour les prêts à taux fixe, l'intérêt appliqué est majoré de 0,3 % par rapport au taux de base.

Détention d'actions*Membres du Conseil d'administration*

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 100 actions BCV.

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 8569 actions BCV.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 8920 actions BCV.

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009 (en CHF)

	Olivier Steimer	Jean-Luc Strohm	Stephan A.J. Bachmann	Beth Krasna	Pierre Lamunière	Luc Recordon	Paul-André Sanglard	Total	Rémunération moyenne hors Président
	Président	Vice-président	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre		
Indemnité	420 000	125 000	125 000	95 000	95 000	95 000	95 000	1 050 000	105 000
Jetons		20 250	21 750	20 250	14 250	16 750	19 000	112 250	18 708
Rémunération variable versée en espèces	490 000							490 000	0
Rémunération variable versée en actions									
453 actions à CHF 464.35 ¹⁾	210 351							210 351	0
Autres	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	90 000	10 000
Total	1 150 351	155 250	156 750	125 250	119 250	121 750	124 000	1 952 601	133 708
Exercice précédent								1 940 545	132 542
Charges sociales	221 358	15 386	20 291	13 013	15 621	15 952	12 831	314 452	15 516
Exercice précédent								316 228	14 341

¹⁾ Cours de Bourse moyen entre le 22 et le 26 février 2010.

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2009 (en CHF)

	Total		Pascal Kiener CEO	
	Actions (en unités)		Actions (en unités)	
Rémunération fixe		3 241 702		675 006
Rémunération variable versée en espèces		2 688 000		840 000
Rémunération variable versée en actions: CHF 464.35 ¹⁾ par action	2 485	1 153 910	776	360 336
Actions du plan d'intéressement: plus-value de CHF 211 ²⁾ par action	480	101 280	150	31 650
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0	0	0	0
Autres		18 400		6 000
Total	2 965	7 203 292	926	1 912 992
Exercice précédent	2 703	4 963 864		
Actions salaire variable long terme 2007 – 2009 à CHF 472.75 ³⁾ par action	416	196 664	125	59 094
Exercice précédent	0	0		
Total global	3 381	7 399 956	1 051	1 972 086
Exercice précédent	2 703	4 963 864		
Charges sociales		1 296 727		293 563
Exercice précédent		984 996		

¹⁾ Cours de Bourse moyen entre le 22 et le 26 février 2010.

²⁾ Différence entre le prix d'acquisition (CHF 180) et le cours de Bourse du 30 avril 2009 (CHF 391).

³⁾ Cours de Bourse du 5 mars 2010.

Crédits aux organes (en CHF)

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	31 / 12 / 09 Exploité
Conseil d'administration					
Olivier Steimer	Président	3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Jean-Luc Strohm	Vice-président	675 000	675 000	0	680 000
Stephan A.J. Bachmann	Membre	0			0
Beth Krasna	Membre	0			0
Pierre Lamunière	Membre	0			0
Luc Recordon	Membre	0			0
Paul-André Sanglard	Membre	0			0
Total		3 875 000	3 875 000	0	3 880 000
Exercice précédent		2 855 000	2 855 000	0	2 855 000
Direction générale					
Total		6 776 000	6 776 000	0	6 680 000
Exercice précédent ¹⁾		3 973 000	3 973 000	0	3 973 000
	Directeur général				
Cérand Haerberli ²⁾		1 880 000	1 880 000	0	1 880 000

¹⁾ Le total de l'exercice précédent comprend les crédits des membres qui ne sont plus en fonction au 31 décembre 2009.

²⁾ Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale.

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

	Nominal	Couvert	Non couvert	31 / 12 / 09 Exploité
Total	73 725 000	33 400 000	40 325 000	46 887 000

Détention d'actions et d'options au 31 décembre 2009

		31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Conseil d'administration			
Olivier Steimer	Président	7 419	6 739
Jean-Luc Strohm	Vice-président	150	150
Stephan A.J. Bachmann	Membre	600	600
Beth Krasna	Membre	100	100
Pierre Lamunière	Membre	100	0
Luc Recordon	Membre	100	100
Paul-André Sanglard	Membre	100	100
Total		8 569	7 789
Direction générale			
Pascal Kiener	CEO	5 109	3 988
Thomas Paulsen ¹⁾	CFO	921	
Jean-François Schwarz	Entreprises	1 614	2 852
Gérard Haeberli ¹⁾	Private Banking	0	
Markus Gygax	Retail	205	0
Stefan Bichsel ¹⁾	Asset Management & Trading	100	
Aimé Achard	Services	971	521
Total		8 920	7 361

¹⁾ En 2008, pas membres de la Direction générale.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détiennent pas d'options au 31 décembre 2009.

13.12.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Rémunérations versées aux anciens membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009

Aucune rémunération n'a été versée aux anciens membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009.

Rémunérations versées aux anciens membres de la Direction générale au titre de l'exercice 2009 (en CHF)

	Actions (en unités)	Total
Rémunération fixe		800 010
Rémunération variable versée en espèces		120 000
Rémunération variable versée en actions: CHF 464.35 par action		
Actions du plan d'intéressement: plus-value de CHF 211 par action	300	63 300
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)		0
Autres		5 400
Total	300	988 710
Actions salaire variable long terme 2007 – 2009	0	0
Charges sociales		292 598

Crédits aux anciens membres des organes

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier de conditions préférentielles identiques à celles des collaborateurs et conformes à celles pratiquées sur le marché.

En outre, des crédits pour un montant total de CHF 2 736 000 étaient accordés au 31 décembre 2009 à d'anciens membres de la Direction générale, aux conditions préférentielles des collaborateurs.

13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Créances sur la clientèle	31.2	30.5
Créances hypothécaires	12.0	16.6
Immobilisations financières	0.4	5.9
Créances	43.6	53.0
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	3.2	1.0
Autres engagements envers la clientèle	126.4	200.3
Engagements	129.6	201.3

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	1 394.9	9.5	545.0	0.7
Créances résultant de papiers monétaires	23.5	64.2	29.0	66.2
Créances sur les banques	2 437.4	3 031.2	3 827.1	3 888.4
Créances sur la clientèle	4 549.9	991.7	4 544.6	1 005.9
Créances hypothécaires	18 764.4	5.8	17 276.3	6.7
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	226.0	171.2	418.8	188.2
Immobilisations financières	2 243.4	626.9	1 421.6	130.4
Participations non consolidées	80.8		81.8	
Immobilisations corporelles	597.3		607.2	
Valeurs immatérielles	4.6		5.5	
Comptes de régularisation	218.2	1.3	238.2	2.1
Autres actifs	290.8		954.8	
Actifs	30 831.2	4 901.8	29 949.9	5 288.6
Total en %	86.3	13.7	85.0	15.0
Engagements résultant de papiers monétaires	3.7		0.4	
Engagements envers les banques	1 093.3	971.5	1 730.5	604.6
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	9 281.4	560.4	8 028.8	510.3
Autres engagements envers la clientèle	11 549.2	2 014.3	11 645.7	1 416.3
Obligations de caisse	506.8		609.8	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	5 080.4	524.7	5 257.6	665.8
Comptes de régularisation	224.7	0.8	256.6	0.7
Autres passifs	402.6	0.1	941.4	
Correctifs de valeurs et provisions	297.3		393.1	
Réserves pour risques bancaires généraux	704.0		704.0	
Capital social	172.1		258.2	
Réserves issues du capital	356.9		354.7	
Propres titres de participation	-7.2		-7.3	
Réserves issues du bénéfice	1 681.0		1 497.0	
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	13.6		12.6	
Bénéfice net total	301.4		357.7	
Passifs	31 661.2	4 071.8	32 040.8	3 197.7
Total en %	88.6	11.4	90.9	9.1

13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe	4 362.6	12.2	4 721.6	13.4
<i>Grande-Bretagne</i>	1 007.4	2.8	763.8	2.2
<i>France</i>	652.4	1.8	742.6	2.1
<i>Allemagne</i>	625.3	1.8	1 041.1	3.0
<i>Pays-Bas</i>	414.7	1.2	229.6	0.7
<i>Italie</i>	383.3	1.1	49.9	0.1
<i>Belgique</i>	268.6	0.8	287.5	0.8
<i>Luxembourg</i>	233.6	0.7	666.5	1.9
<i>Autres</i>	777.3	2.2	940.6	2.7
Etats-Unis, Canada	176.0	0.5	101.0	0.3
Amérique latine, Caraïbes	168.0	0.5	172.4	0.5
Asie	135.7	0.4	182.7	0.5
Autres	59.5	0.2	110.9	0.3
Actifs à l'étranger	4 901.8	13.7	5 288.6	15.0
Suisse	30 831.2	86.3	29 949.9	85.0
Actifs	35 733.0	100.0	35 238.5	100.0

13.16 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

		CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités		1 340.3	56.3	5.5	2.3	1 404.4
Créances résultant de papiers monétaires		85.7	2.0			87.7
Créances sur les banques		2 667.3	1 990.9	474.6	335.8	5 468.6
Créances sur la clientèle		3 690.5	274.0	1 535.9	41.2	5 541.6
Créances hypothécaires		18 768.8	1.4			18 770.2
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		160.8	146.0	89.4	1.0	397.2
Immobilisations financières		2 745.6	96.9	27.5	0.3	2 870.3
Participations non consolidées		80.8				80.8
Immobilisations corporelles		597.3				597.3
Valeurs immatérielles		4.6				4.6
Comptes de régularisation		218.8	0.6	0.1		219.5
Autres actifs		290.8				290.8
Positions portées à l'actif		30 651.3	2 568.1	2 133.0	380.6	35 733.0
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options		5 750.0	4 433.6	5 377.9	909.8	16 471.3
Actifs	31 / 12 / 09	36 401.3	7 001.7	7 510.9	1 290.4	52 204.3
	31 / 12 / 08	40 450.1	8 495.4	10 560.5	1 306.1	60 812.1
Engagements résultant de papiers monétaires		3.5			0.2	3.7
Engagements envers les banques		621.8	763.2	604.2	75.6	2 064.8
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		9 776.2	65.6			9 841.8
Autres engagements envers la clientèle		9 936.3	1 786.4	1 506.8	334.0	13 563.5
Obligations de caisse		506.8				506.8
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts		5 479.4	98.4	24.8	2.5	5 605.1
Comptes de régularisation		222.6	2.4	0.5		225.5
Autres passifs		402.7				402.7
Correctifs de valeurs et provisions		297.3				297.3
Réserves pour risques bancaires généraux		704.0				704.0
Capital social		172.1				172.1
Réserves issues du capital		356.9				356.9
Propres titres de participation		-7.2				-7.2
Réserves issues du bénéfice		1 681.0				1 681.0
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		13.6				13.6
Bénéfice net total		301.4				301.4
Positions portées au passif		30 468.4	2 716.0	2 136.3	412.3	35 733.0
Engagements de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options		6 042.2	4 193.7	5 381.9	855.3	16 473.1
Passifs	31 / 12 / 09	36 510.6	6 909.7	7 518.2	1 267.6	52 206.1
	31 / 12 / 08	40 326.0	8 546.5	10 700.3	1 305.2	60 878.0
Position nette par devise	31 / 12 / 09	- 109.3	92.0	- 7.3	22.8	- 1.8
	31 / 12 / 08	124.1	- 51.1	- 139.8	0.9	- 65.9

14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

14.1 Instruments financiers dérivés ouverts (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	
Swaps	91.4	65.6	3 659.9	54.2	53.1	3 100.1	
Futures			175.0				
Options (OTC)	0.2	0.2	47.6	0.1		190.4	
Instruments de taux	91.6	65.8	3 882.5	54.3	53.1	3 290.5	
Contrats à terme	150.5	155.7	15 314.6				
Swaps combinés d'intérêts et de devises	0.2	0.4	35.9				
Options (OTC)	16.5	16.6	3 007.7				
Devises et métaux précieux	167.2	172.7	18 358.2	0	0	0	
Futures			0.6				
Options (OTC)	35.9	32.7	1 007.7				
Options (exchange traded)	1.9		74.7				
Titres de participation / indices	37.8	32.7	1 083.0	0	0	0	
Total							
	31 / 12 / 09	296.6	271.2	23 323.7	54.3	53.1	3 290.5
	31 / 12 / 08	3 134.1	3 074.3	58 967.1	120.5	22.0	3 013.4

		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents
Récapitulation				
Instruments de négoce		296.6	271.2	23 323.7
Instruments de couverture		54.3	53.1	3 290.5
Total avant impact des contrats de netting	31 / 12 / 09	350.9	324.3	26 614.2
	31 / 12 / 08	3 254.6	3 096.3	61 980.5
Total après impact des contrats de netting	31 / 12 / 09	218.7	192.1	26 614.2
	31 / 12 / 08	816.7	658.4	61 980.5
Variation	absolue	- 598.0	- 466.3	- 35 366.3
	en %	- 73	- 71	- 57

15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

15.1 Produits d'intérêts (en millions de CHF)

	2009	2008	absolue	Variation en %
Papiers monétaires	4.3	10.8	-6.5	-60
Banques	35.5	146.3	-110.8	-76
Clientèle	711.7	825.3	-113.6	-14
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	51.2	43.1	8.1	19
Autres produits d'intérêts	31.8	40.8	-9.0	-22
Total	834.5	1 066.3	-231.8	-22

15.2 Charges d'intérêts (en millions de CHF)

Banques	12.3	37.7	-25.4	-67
Clientèle	111.5	289.8	-178.3	-62
Obligations de caisse et emprunts	203.2	234.7	-31.5	-13
Total	327.0	562.2	-235.2	-42

15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements (en millions de CHF)

Administration de valeurs	39.1	44.9	-5.8	-13
Courtages	71.7	65.8	5.9	9
Produits des émissions	14.3	11.4	2.9	25
Commissions de gestion	36.3	42.8	-6.5	-15
Activités de fonds de placement	106.9	117.6	-10.7	-9
Autres	8.3	16.4	-8.1	-49
Total	276.6	298.9	-22.3	-7

15.4 Commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

Trafic des paiements	23.2	22.0	1.2	5
Location de coffres-forts (safes)	2.2	2.3	-0.1	-4
Autres	39.2	38.1	1.1	3
Total ¹⁾	64.6	62.4	2.2	4

¹⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2008 ont été ajustés suite au reclassement de certaines commissions.

15.5 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

	2009	2008	absolue	Variation en %
Commerce de devises et métaux précieux	66.0	61.8	4.2	7
Négoce de billets de banque	10.4	7.7	2.7	35
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	24.5	-27.5	52.0	-
Charges de commissions de négoce	-2.3	-5.0	-2.7	-54
Total	98.6	37.0	61.6	166

15.6 Charges de personnel (en millions de CHF)

Rémunérations fixes et variables	244.1	239.4	4.7	2
Charges sociales	22.1	21.1	1.0	5
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	31.2	30.5	0.7	2
Autres frais de personnel	19.0	19.3	-0.3	-2
Total	316.4	310.3	6.1	2

15.7 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

Locaux	21.4	20.5	0.9	4
Informatique	77.8	79.7	-1.9	-2
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.9	3.8	0.1	3
Télécommunication et ports	9.9	10.3	-0.4	-4
Communication et publicité	13.7	13.6	0.1	1
Honoraires	9.1	12.4	-3.3	-27
Autres charges d'exploitation	53.4	54.0	-0.6	-1
Total	189.2	194.3	-5.1	-3

15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé (en millions de CHF)

Immeubles	13.0	13.2	-0.2	-2
Programmes informatiques	47.4	47.0	0.4	1
Autres investissements	14.7	15.7	-1.0	-6
Participations	3.0	0	3.0	-
Goodwill	0.9	0.9	0	0
Total	79.0	76.8	2.2	3

15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes (en millions de CHF)

	2009	2008	absolue	Variation en %
Provisions pour risque de crédit ¹⁾	15.3	0	15.3	
Pertes sur crédit	0.2	0	0.2	
Provisions diverses	0.3	8.5	-8.2	-96
Autres pertes	2.2	7.6	-5.4	-71
Total	18.0	16.1	1.9	12

15.10 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

Dissolution de provisions pour risque de crédit ¹⁾	5.9	57.3	-51.4	-90
Dissolution de provisions diverses	4.2	11.3	-7.1	-63
Autres produits exceptionnels	6.8	60.9	-54.1	-89
Total	16.9	129.5	-112.6	-87

¹⁾ Le besoin net de provisions pour risque de crédit pour l'ensemble de l'exercice 2009 représente CHF 9,4 millions; il correspond à la variation nette des correctifs de valeur et provisions pour risque de crédit du tableau 13.10.

15.11 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

Autres charges exceptionnelles	0.3	0.8	-0.5	-63
Total	0.3	0.8	-0.5	-63

15.12 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire (en millions de CHF)

	2009		2008	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	506.7	0.8	498.7	5.4
Résultat des opérations de commissions	318.4	10.2	328.9	11.1
Résultat des opérations de négoce	89.6	9.0	27.1	9.9
Autres résultats ordinaires	40.9		46.8	
Produits	955.6	20.0	901.5	26.4
Charges de personnel	316.4		310.3	
Autres charges d'exploitation	187.8	1.4	193.4	0.9
Charges	504.2	1.4	503.7	0.9

La répartition géographique des produits n'est pas représentative dans la mesure où des activités à l'étranger génèrent des produits en Suisse.

16. Autres informations

16.1 Etat des fonds propres réglementaires (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09 selon Bâle II	31 / 12 / 08 selon Bâle I
Fonds propres de base bruts	3 040.3	
<i>dont capital social</i>	172.1	
<i>dont réserves apparentes</i>	2 854.6	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	13.6	
<i>dont instruments novateurs</i>	0	
Éléments à porter en déduction des fonds propres de base:		
déduction réglementaire	- 44.4	
autres éléments (goodwill, participations)	- 45.0	
Fonds propres de base ajustés pris en compte (Tier 1)	2 950.9	2 997.9
Fonds propres complémentaires et supplémentaires	64.2	
Autres déductions à imputer sur les fonds propres complémentaires, supplémentaires ainsi que sur l'ensemble des fonds propres	- 64.2	
Fonds propres pouvant être pris en compte	2 950.9	2 969.0
Fonds propres exigibles		
Risque de crédit	1 100.5	
Actifs sans contrepartie	62.2	
Risque de marché	28.0	
Risque opérationnel	137.7	
Fonds propres exigibles selon BRI	1 328.4	1 463.7
Marge de conservatisme FINMA		
Risque de crédit	224.4	
Actifs sans contrepartie	124.3	
Risque de marché	0	
Risque opérationnel	0	
Fonds propres exigibles selon FINMA	1 677.1	1 649.8
Ratios BRI		
Ratio de fonds propres BRI - Tier 1 capital ratio	17.8%	16.4%
Ratio de fonds propres BRI - Total capital ratio	17.8%	16.2%
Ratios FINMA		
Taux de couverture FINMA	176%	180%
Ratio de fonds propres FINMA - Tier 1 capital ratio	14.1%	-
Ratio de fonds propres FINMA - Total capital ratio	14.1%	-

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche Bâle II IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord Bâle II. Il est disponible sur le site de la Banque : www.bcv.ch (relations investisseurs).

16.2 Informations par secteur d'activité

16.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **Banque de détail** traite les affaires avec la clientèle des particuliers. Dans ce secteur d'activité sont considérés les clients avec des avoirs totaux jusqu'à CHF 250 000 ou ceux qui ont une exposition en créances hypothécaires jusqu'à CHF 1,2 million.

Le secteur d'activité **Banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, des Grandes entreprises, des collectivités publiques et du Trade Finance.

La **Gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de Banque dépositaire ainsi que les filiales Banque Piguet & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour compte propre et pour clients sur les marchés financiers (devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés).

Le **Corporate Center** regroupe la Direction générale, les Ressources humaines, la Division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance et Juridique), la Division Gestion crédit (Analyses, Supports et Affaires spéciales) et la Division Services (Direction du système d'information, Processus et organisation, Infrastructures et services généraux, Opérations et Communication) ainsi que certaines activités pour compte propre et les filiales Unicible SA et Initiative Capital SA.

D'une manière générale, les produits bruts y compris les produits à la commission sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique «Opérations d'intérêts» correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du franc suisse sur le marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession équivalant aux taux du marché).

Pour le Corporate Center, le produit net d'intérêts contient le résultat de la transformation des échéances, les coûts de financement des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille. Le résultat des opérations de négoce sur devises est attribué au secteur d'activité Trading, qui rétrocède une partie de ces revenus aux autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client.

Les «Autres produits» sont attribués compte par compte, en fonction de leur nature comptable.

Les charges d'exploitation sont réparties en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes ou charges centrales en fonction des prestations fournies aux autres secteurs d'activité.

Dans la rubrique «Pertes sur débiteurs» sont imputées les pertes attendues par secteur d'activité. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est attribué au Corporate Center.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les produits, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité selon les normes réglementaires (FINMA), à 120%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque de détail		Banque des entreprises	
	2009	2008	2009	2008
16.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité (en millions de CHF)				
Bilan				
Créances sur la clientèle	102	130	4 336	4 414
Créances hypothécaires	6 183	5 928	7 810	7 132
Avances à la clientèle	6 285	6 058	12 146	11 546
Épargne et placements	6 021	5 441	732	586
Autres engagements	561	611	5 840	5 412
Obligations de caisse	222	249	28	48
Dépôts de la clientèle	6 804	6 301	6 600	6 046
Engagements hors bilan	2	1	2 007	1 788
Avoirs administrés (masse sous gestion) (y compris prises en compte doubles)	7 660	7 135	9 779	8 671
16.2.3 Résultat par secteur d'activité (en millions de CHF)				
Opérations d'intérêts	146.4	148.7	227.0	207.7
Opérations de commissions	51.2	45.3	62.7	62.4
Opérations de négoce	14.2	10.2	6.8	6.3
Autres résultats	2.8	2.7	5.5	5.5
Produit brut bancaire	214.6	206.9	302.0	281.9
Charges de personnel	-49.8	-48.7	-32.1	-31.3
Charges d'exploitation	-54.2	-53.8	-21.3	-21.6
Bénéfice brut	110.6	104.4	248.6	229.0
Amortissements	-22.0	-22.6	-5.0	-4.8
Facturation interne	-24.8	-24.6	-39.9	-39.8
Bénéfice brut après amortissements et facturation interne	63.8	57.2	203.7	184.4
Pertes sur débiteurs ¹⁾	-4.2	-4.3	-42.1	-43.9
Autres pertes et provisions	-1.2	-2.3	-0.1	-0.2
Produits et charges extraordinaires	0	0	0	0
Impôts calculés ²⁾ et intérêts minoritaires	-12.8	-11.1	-35.5	-30.9
Bénéfice net	45.6	39.5	126.0	109.4
16.2.4 Indicateurs				
Fonds propres moyens à 120% ³⁾ (en millions de CHF)	137	309	1 041	853
Ratios de rentabilité (%)				
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	46.7	18.5	19.6	21.6
ROE sur bénéfice net	33.4	12.8	12.1	12.8
Charges / produits ⁴⁾	70.2	72.3	32.5	34.6
Effectif moyen	405	411	194	192

A des fins de comparaison, les données 2008 ont été retraitées essentiellement suite à la resegmentation et aux transferts de clientèle entre la Gestion de fortune et la Banque de détail.

¹⁾ Dans les secteurs d'activité sont imputées les pertes attendues sur débiteurs. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est enregistré au Corporate Center.

Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
449	626	0	0	655	381	5 542	5 551
4 524	3 987	0	0	253	236	18 770	17 283
4 973	4 613	0	0	908	617	24 312	22 834
3 084	2 507	0	0	5	5	9 842	8 539
6 454	6 082	330	507	378	450	13 563	13 062
256	311	1	0	0	2	507	610
9 794	8 900	331	507	383	457	23 912	22 211
63	51	0	0	227	272	2 299	2 112
58 377	50 530	0	0	393	430	76 209	66 766
150.6	136.5	-0.1	0.6	-16.4	10.6	507.5	504.1
209.8	234.0	0.9	-0.6	4.0	-1.1	328.6	340.0
13.5	15.1	53.8	37.2	10.3	-31.8	98.6	37.0
3.4	1.3	0	0	29.2	37.3	40.9	46.8
377.3	386.9	54.6	37.2	27.1	15.0	975.6	927.9
-98.6	-96.9	-15.1	-13.8	-120.8	-119.6	-316.4	-310.3
-47.8	-49.4	-13.8	-14.5	-52.1	-55.0	-189.2	-194.3
230.9	240.6	25.7	8.9	-145.8	-159.6	470.0	423.3
-11.2	-12.2	-3.1	-2.9	-37.7	-34.3	-79.0	-76.8
-31.1	-30.9	-0.6	-0.4	96.4	95.7	0	0
188.6	197.5	22.0	5.6	-87.1	-98.2	391.0	346.5
-4.0	-3.7	0	0	-12.3	-6.3	-62.6	-58.2
-0.5	-4.4	0	0	-0.9	-9.2	-2.7	-16.1
0.6	0.8	2.5	11.1	60.8	175.0	63.9	186.9
-41.3	-44.1	-5.4	-3.7	6.0	-13.0	-89.0	-102.8
143.4	146.1	19.1	13.0	-33.5	48.3	300.6	356.3
204	275	67	168	1 715	1 585	3 164	3 190
92.4	71.8	32.7	3.3			12.4	10.9
70.3	53.1	28.3	7.8			9.5	11.2
49.8	48.7	59.7	85.0			59.8	62.6
535	527	64	67	725	752	1 923	1 949

²⁾ Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

³⁾ Dès 2009, les fonds propres sont calculés selon les normes Bâle II IRB (en 2008, selon Bâle I).

⁴⁾ Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements et facturation interne.

16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2005	2006	2007	2008	2009
Produit des intérêts et des escomptes	805.4	855.5	1 024.1	1 023.2	783.3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	40.1	39.6	40.3	43.1	51.2
Charges d'intérêts	-384.8	-414.4	-559.4	-562.2	-327.0
Résultat des opérations d'intérêts	460.7	480.7	505.0	504.1	507.5
Produit des commissions sur les opérations de crédit ²⁾	33.3	34.2	39.5	51.5	58.9
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements ¹⁾	291.6	336.7	356.0	298.9	276.6
Produit des commissions sur les autres prestations de service ²⁾	66.8	75.2	73.6	62.4	64.6
Charges de commissions ¹⁾	-62.4	-79.3	-84.3	-72.8	-71.5
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	329.3	366.8	384.8	340.0	328.6
Résultat des opérations de négoce ¹⁾	97.0	94.4	73.5	37.0	98.6
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	18.4	26.5	54.4	24.9	14.9
Produit total des participations	3.5	4.6	5.5	5.0	7.8
<i>dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence</i>	0.8	0.9	0	0	0
<i>dont autres participations non consolidées</i>	2.7	3.7	5.5	5.0	7.8
Résultat des immeubles	9.7	6.8	8.6	12.5	11.2
Autres produits ordinaires	119.1	121.4	56.9	12.2	11.9
Autres charges ordinaires	0	0	-1.2	-7.8	-4.9
Autres résultats ordinaires	150.7	159.3	124.2	46.8	40.9
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	1 037.7	1 101.2	1 087.5	927.9	975.6
Charges de personnel	-364.3	-378.5	-347.8	-310.3	-316.4
Autres charges d'exploitation	-187.7	-186.6	-210.7	-194.3	-189.2
Charges d'exploitation	-552.0	-565.1	-558.5	-504.6	-505.6
Bénéfice brut	485.7	536.1	529.0	423.3	470.0
Amortissements sur l'actif immobilisé	-91.1	-91.1	-85.2	-76.8	-79.0
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-16.0	-7.7	-9.6	-16.1	-18.0
Résultat intermédiaire	378.6	437.3	434.2	330.4	373.0
Produits extraordinaires	211.0	244.2	282.8	129.5	16.9
Charges extraordinaires	-112.5	-123.8	-141.2	-0.8	-0.3
Impôts	-20.3	-23.3	-98.5	-101.4	-88.2
Bénéfice net total	456.8	534.4	477.3	357.7	301.4
Intérêts minoritaires	-2.6	-4.2	-3.9	-1.4	-0.8
Bénéfice net, part du Groupe	454.2	530.2	473.4	356.3	300.6

¹⁾ Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un reclassement.

²⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2008 ont été ajustés suite au reclassement de certaines commissions.

16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31 / 12 / 05	31 / 12 / 06	31 / 12 / 07	31 / 12 / 08	31 / 12 / 09
Liquidités	282.3	320.5	353.1	545.7	1 404.4
Créances résultant de papiers monétaires	535.9	711.7	100.1	95.2	87.7
Créances sur les banques	4 780.2	4 644.2	6 364.2	7 715.5	5 468.6
Créances sur la clientèle	5 830.7	5 574.0	5 691.1	5 550.5	5 541.6
Créances hypothécaires	15 854.3	16 485.1	16 788.2	17 283.0	18 770.2
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1 270.1	1 404.6	2 046.0	607.0	397.2
Immobilisations financières	1 612.2	1 586.1	1 589.1	1 552.0	2 870.3
Participations non consolidées	85.0	83.5	81.8	81.8	80.8
Immobilisations corporelles ¹⁾	680.9	653.9	634.8	607.2	597.3
Valeurs immatérielles ¹⁾	17.2	16.6	11.7	5.5	4.6
Comptes de régularisation	210.8	249.6	272.5	240.3	219.5
Autres actifs ²⁾	1 073.7	1 300.8	1 404.3	954.8	290.8
Actifs ²⁾	32 233.3	33 030.6	35 336.9	35 238.5	35 733.0
Engagements résultant de papiers monétaires	1.0	3.3	5.0	0.4	3.7
Engagements envers les banques	2 039.9	2 088.0	2 472.3	2 335.1	2 064.8
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 818.2	8 472.7	8 120.1	8 539.1	9 841.8
Autres engagements envers la clientèle	8 831.9	9 963.8	12 432.1	13 062.0	13 563.5
Obligations de caisse	263.1	288.9	404.7	609.8	506.8
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	6 725.0	6 394.6	6 533.2	5 923.4	5 605.1
Comptes de régularisation	220.3	260.4	368.5	257.3	225.5
Autres passifs ²⁾	660.5	1 091.7	1 205.4	941.4	402.7
Correctifs de valeurs et provisions	1 444.3	1 048.6	570.5	393.1	297.3
Fonds étrangers	29 004.2	29 612.0	32 111.8	32 061.6	32 511.2
Réserves pour risques bancaires généraux	442.0	564.1	704.0	704.0	704.0
Capital social	1 251.9	997.4	537.9	258.2	172.1
Réserves issues du capital	344.1	347.9	352.8	354.7	356.9
Propres titres de participation	-5.3	-7.2	-7.6	-7.3	-7.2
Réserves issues du bénéfice	727.1	968.2	1 145.4	1 497.0	1 681.0
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	12.5	13.8	15.3	12.6	13.6
Bénéfice net total	456.8	534.4	477.3	357.7	301.4
Fonds propres	3 229.1	3 418.6	3 225.1	3 176.9	3 221.8
Passifs ²⁾	32 233.3	33 030.6	35 336.9	35 238.5	35 733.0

¹⁾ Suite aux modifications des directives d'établissement des comptes de la FINMA, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un reclassement.

²⁾ Suite aux modifications des principes comptables apportées aux comptes 2007, les rubriques correspondantes des exercices précédents ont fait l'objet d'un retraitement.

17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe (pages 57 à 93) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Les indications relatives à l'exercice précédent mentionnées dans les comptes consolidés ont été vérifiées par un autre organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. En outre, l'audit comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Beresford Caloia

Expert-réviseur

Lausanne, le 9 mars 2010

Comptes de la Maison mère

1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	absolue	Variation en %
Liquidités		1 393.5	538.0	855.5	159
Créances résultant de papiers monétaires		87.7	95.2	-7.5	-8
Créances sur les banques		5 363.8	7 729.9	-2 366.1	-31
Créances sur la clientèle	5.7/5.8	5 426.9	5 370.7	56.2	1
Créances hypothécaires	5.2/5.7/5.8	18 644.1	17 178.5	1 465.6	9
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		396.8	606.3	-209.5	-35
Immobilisations financières	5.2/5.8	2 822.0	1 509.3	1 312.7	87
Participations		156.0	156.6	-0.6	-0
Immobilisations corporelles		505.7	517.4	-11.7	-2
Comptes de régularisation		217.8	238.9	-21.1	-9
Autres actifs	5.1	291.3	952.9	-661.6	-69
Actifs		35 305.6	34 893.7	411.9	1
Total des créances de rang subordonné		3.7	5.8	-2.1	-36
Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		75.0	140.6	-65.6	-47
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		2.0	9.2	-7.2	-78
Engagements résultant de papiers monétaires		3.6	0.4	3.2	800
Engagements envers les banques		2 637.5	2 571.3	66.2	3
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5.8/5.9	9 831.8	8 532.9	1 298.9	15
Autres engagements envers la clientèle	5.3/5.8	12 747.2	12 689.9	57.3	0
Obligations de caisse		506.8	609.8	-103.0	-17
Prêts de la Centrale de lettres de gage des Banques Cantonales Suisses (BCS) et emprunts	5.3	5 605.3	5 923.6	-318.3	-5
Comptes de régularisation		211.6	240.4	-28.8	-12
Autres passifs	5.1	389.7	938.7	-549.0	-58
Correctifs de valeurs et provisions	5.4	286.8	382.1	-95.3	-25
Fonds étrangers		32 220.3	31 889.1	331.2	1
Réserves pour risques bancaires généraux	5.4	693.9	693.7	0.2	0
Capital social	5.5	172.1	258.2	-86.1	-33
Réserve légale générale		779.6	779.6	0	0
Réserve pour propres titres de participation	5.4	7.1	7.3	-0.2	-3
Autres réserves		1 093.7	908.5	185.2	20
Bénéfice de l'exercice	7	338.9	357.3	-18.4	-5
Fonds propres	5.6	3 085.3	3 004.6	80.7	3
Passifs		35 305.6	34 893.7	411.9	1
Total des engagements de rang subordonné		121.2	132.5	-11.3	-9
Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		2 151.6	1 186.3	965.3	81
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		1 595.3	950.2	645.1	68

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 105 à 110.

2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2009	2008	absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		778.2	1 014.4	- 236.2	- 23
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		50.5	42.6	7.9	19
Charges d'intérêts		- 327.9	- 563.2	- 235.3	- 42
Résultat des opérations d'intérêts		500.8	493.8	7.0	1
Produit des commissions sur les opérations de crédit ²⁾		58.7	51.3	7.4	14
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		210.5	222.8	- 12.3	- 6
Produit des commissions sur les autres prestations de service ²⁾		63.6	61.6	2.0	3
Charges de commissions		- 52.2	- 51.8	0.4	1
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		280.6	283.9	- 3.3	- 1
Résultat des opérations de négoce	6.1	93.2	30.0	63.2	211
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		16.8	26.0	- 9.2	- 35
Produit des participations		14.6	22.6	- 8.0	- 35
Résultat des immeubles		6.3	7.1	- 0.8	- 11
Autres produits ordinaires		12.1	12.3	- 0.2	- 2
Autres charges ordinaires		- 5.3	- 6.9	- 1.6	- 23
Autres résultats ordinaires		44.5	61.1	- 16.6	- 27
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		919.1	868.8	50.3	6
Charges de personnel		- 285.2	- 276.9	8.3	3
Autres charges d'exploitation		- 172.7	- 176.9	- 4.2	- 2
Charges d'exploitation		- 457.9	- 453.8	4.1	1
Bénéfice brut		461.2	415.0	46.2	11
Amortissements sur l'actif immobilisé		- 75.7	- 75.5	0.2	0
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5.4	- 17.9	- 12.7	5.2	41
Résultat intermédiaire		367.6	326.8	40.8	12
Produits extraordinaires ³⁾	5.4	56.1	126.7	- 70.6	- 56
Charges extraordinaires	5.4	- 0.2	- 0.7	- 0.5	- 71
Impôts		- 84.6	- 95.5	- 10.9	- 11
Bénéfice de l'exercice		338.9	357.3	- 18.4	- 5
Répartition du bénéfice					
Bénéfice de l'exercice		338.9	357.3		
Bénéfice au bilan		338.9	357.3		
Répartition du bénéfice	7				
- Attribution aux autres réserves		158.2	185.2		
- Attribution à la réserve légale générale		0	0		
- Distribution sur le capital social		180.7	172.1		

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 105 à 110.

²⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2008 ont été ajustés suite au reclassement de certaines commissions.

³⁾ Y compris CHF 40.0 millions d'un dividende extraordinaire provenant d'une filiale du Groupe. Conformément aux principes de consolidation, ce montant ne figure pas dans le résultat 2009 du Groupe, expliquant ainsi que le bénéfice net de la Maison mère est supérieur à celui du Groupe.

3. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	1 307.1	1 225.4	81.7	7
Engagements irrévocables	799.0	724.5	74.5	10
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>	146.6	151.3	- 4.7	- 3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	97.7	100.1	- 2.4	- 2
Crédits par engagement	82.7	54.6	28.1	51
Instruments financiers dérivés				
Valeurs de remplacement positives	351.7	3 255.8	- 2 904.1	- 89
Valeurs de remplacement négatives	323.9	3 096.8	- 2 772.9	- 90
Montants du sous-jacent	26 845.2	61 993.4	- 35 148.2	- 57
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	534.2	993.3	- 459.1	- 46

Autres engagements conditionnels

Responsabilité solidaire envers les filiales membres du groupe d'imposition TVA.

4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère

4.1 Commentaires relatifs à l'activité et effectif

Voir sous le chiffre 7 des comptes du Groupe.

4.2 Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont présentés conformément au Code suisse des obligations, à la Loi sur les banques et à l'Ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2009.

4.3 Principes de présentation des rubriques individuelles

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (bouclément individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants :

4.3.1 Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Cette rubrique contient les positions en propres titres de participation évaluées et portées au bilan à la juste valeur.

4.3.2 Participations

Sont classés sous cette rubrique les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués, au plus, à leur valeur d'acquisition moins les amortissements nécessaires.

4.4 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Voir sous le chiffre 10 des comptes du Groupe.

5. Informations et notes se rapportant au bilan

5.1 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	219.6	191.8	817.9	658.9
Compte de compensation	0	45.3	0	94.7
Impôts indirects	4.6	43.3	11.0	70.9
Coupons / Coupons et titres échus	24.2	1.8	88.0	2.1
Comptes de règlement	30.3	89.0	32.3	87.8
Actifs et passifs divers	12.6	18.5	3.7	24.3
Autres actifs et autres passifs	291.3	389.7	952.9	938.7

5.2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09		31 / 12 / 08	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	188.3	0	188.4	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 540.8	4 456.0	5 553.2	4 482.0
Autres	514.7	514.7	801.5	801.5
Actifs mis en gage	6 243.8	4 970.7	6 543.1	5 283.5

5.3 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Autres engagements envers la clientèle	24.5	36.9
Emprunts obligataires	5.0	5.6
Engagements ressortant au bilan	29.5	42.5

5.4 Correctifs de valeurs et provisions, Réerves pour risques bancaires généraux, Réserve pour propres titres de participation (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation	Recouvre- ments, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions	Etat à la fin de l'exercice
	2008							2009
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de défaillance (risque de contrepartie et risque pays)	369.0	- 117.9	0	23.2	64.9	- 55.4	9.5	283.8
Autres provisions	21.5	- 6.3	0	0.1	0.8	- 4.1	- 3.3	12.0
Correctifs de valeurs et provisions	390.5	- 124.2		23.3	65.7	- 59.5	6.2	295.8
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	- 8.4							- 9.0
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	382.1							286.8
Réerves pour risques bancaires généraux	693.7		0.2					693.9
Réserve pour propres titres de participation	7.3		- 0.2					7.1

5.5 Capital social (en millions de CHF)

	2009		2008	
	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
Capital-actions				
Action nominative, entièrement libérée		Nominal		
		CHF 30.00, CHF 20.00 dès le 22 juillet 2009		CHF 62.50, CHF 30.00 dès le 16 juillet 2008
Etat au 1 ^{er} janvier	8 606 190	258.2	8 606 190	537.9
Réduction de la valeur nominale de l'action ¹⁾		- 86.1		- 279.7
Etat au 31 décembre	8 606 190	172.1	8 606 190	258.2
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>		172.1		258.2

¹⁾ Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

	31 / 12 / 09			31 / 12 / 08		
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote						
Avec droit de vote						
Etat de Vaud, participation directe	5 762 252	115.2	66.95%	5 762 252	172.9	66.95%

5.6 Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital- actions	Capital- participation	Réserve légale générale	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve pour propres titres de participation	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2007	536.9	460.5	763.6	555.0	6.5	425.0	506.4	3 253.9
Attribution à la réserve légale générale			3.0				- 3.0	0
Attribution aux autres réserves						423.4	- 423.4	0
Dividende 2006							- 80.0	- 80.0
Augmentation du capital-actions (libération de capital conditionnel)	1.0		3.7					4.7
Rachat d'une tranche du capital-participation ¹⁾		- 460.5				- 273.2		- 733.7
Réserve propres titres de participation				- 0.7	0.8			0.1
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux				139.4				139.4
Résultat de l'exercice							463.1	463.1
Etat au 31 décembre 2007	537.9	0	770.3	693.7	7.3	575.2	463.1	3 047.5
Attribution à la réserve légale générale			9.3				- 9.3	0
Attribution aux autres réserves						333.3	- 333.3	0
Dividende 2007							- 120.5	- 120.5
Réduction de la valeur nominale de l'action ¹⁾	- 279.7							- 279.7
Réserve propres titres de participation								0
Résultat de l'exercice							357.3	357.3
Etat au 31 décembre 2008	258.2	0	779.6	693.7	7.3	908.5	357.3	3 004.6
Attribution aux autres réserves						185.2	- 185.2	0
Dividende 2008							- 172.1	- 172.1
Réduction de la valeur nominale de l'action ¹⁾	- 86.1							- 86.1
Réserve propres titres de participation				0.2	- 0.2			0
Résultat de l'exercice							338.9	338.9
Etat au 31 décembre 2009	172.1	0	779.6	693.9	7.1	1 093.7	338.9	3 085.3

¹⁾ Ces opérations sont détaillées dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3.

5.7 Rémunérations et crédits accordés aux organes

Le détail des rémunérations et crédits accordés aux organes figure au chiffre 13.12 des comptes du Groupe.

5.8 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08
Créances sur la clientèle	31.2	30.5
Créances hypothécaires	12.0	16.6
Immobilisations financières	0.4	5.9
Créances	43.6	53.0
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	3.2	1.0
Autres engagements envers la clientèle	126.4	200.3
Engagements	129.6	201.3

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

5.9 Compte spécial de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)

Garantie par l'Etat de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2009	2008
Le capital en dépôt au 1^{er} janvier	496.8	657.1
a enregistré les mouvements suivants:		
excédent net des paiements durant l'exercice	-62.8	-161.2
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	0.6	0.9
soit une variation nette de	-62.2	-160.3
Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à	434.6	496.8
<i>dont garantis par l'Etat de Vaud</i>	<i>320.3</i>	<i>370.7</i>

	31 / 12 / 09	31 / 12 / 08	Evolution
Répartition et évolution par type de prestation			
Livrets et comptes Epargne nominatifs	233.6	249.6	-16.0
Livrets et comptes Epargne Senior	109.6	123.7	-14.1
Livrets Epargne au porteur	81.7	109.3	-27.6
Livrets et comptes Epargne Jeunesse	9.7	14.2	-4.5
Total	434.6	496.8	-62.2

6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

6.1 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

	2009	2008	Variation	
			absolue	en %
Commerce de devises et métaux précieux	60.1	54.7	5.4	10
Négoce de billets de banque	10.2	7.6	2.6	34
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	25.2	-27.2	52.4	-
Charges de commissions de négoce	-2.3	-5.1	-2.8	-55
Total	93.2	30.0	63.2	211

7. Répartition du bénéfice: proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 29 avril 2010, de répartir le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 338,9 millions, comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	21.00	8 606 190	180.7
Attribution à la réserve légale générale			0
Attribution aux autres réserves			158.2
			338.9

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 10 mai 2010.

8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 102 à 110) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Les indications relatives à l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels ont été vérifiées par un autre organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Beresford Caloia

Expert-réviseur

Lausanne, le 9 mars 2010

Consciente de ses responsabilités, la BGV se donne comme objectifs de répondre de manière transparente aux exigences émises par la SIX et d'améliorer continuellement sa gouvernance d'entreprise.

Sommaire

Principes généraux	113
1. Structure du Groupe et actionnariat	114
2. Structure du capital	116
3. Conseil d'administration	119
4. Direction générale	128
5. Rémunérations, participations et prêts	135
6. Droit de participation des actionnaires	137
7. Prises de contrôle et mesures de défense	138
8. Organe de révision	139
9. Politique d'information	140
10. Adresses de contact	141

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment:

- communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives au «Corporate Governance», émise par la SIX Swiss Exchange le 1^{er} juillet 2002¹⁾, et revue en 2003, 2004, 2006, 2007 et 2009;
- appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonne pratique pour la gouvernance d'entreprise»²⁾ chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public;
- repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement;
- améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son Rapport annuel et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise, publié tous les 2 ans.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts et la Charte BCV ainsi que dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise, qui sont disponibles sur internet³⁾.

1) Voir le site www.six-swiss-exchange.com/download/admission/regulation/guidelines/swx_guideline_20070101-1_fr.pdf

2) Ce texte, rédigé par le Prof. Peter Böckli, est disponible sur internet sur le site www.economiesuisse.ch

3) www.bcv.ch

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

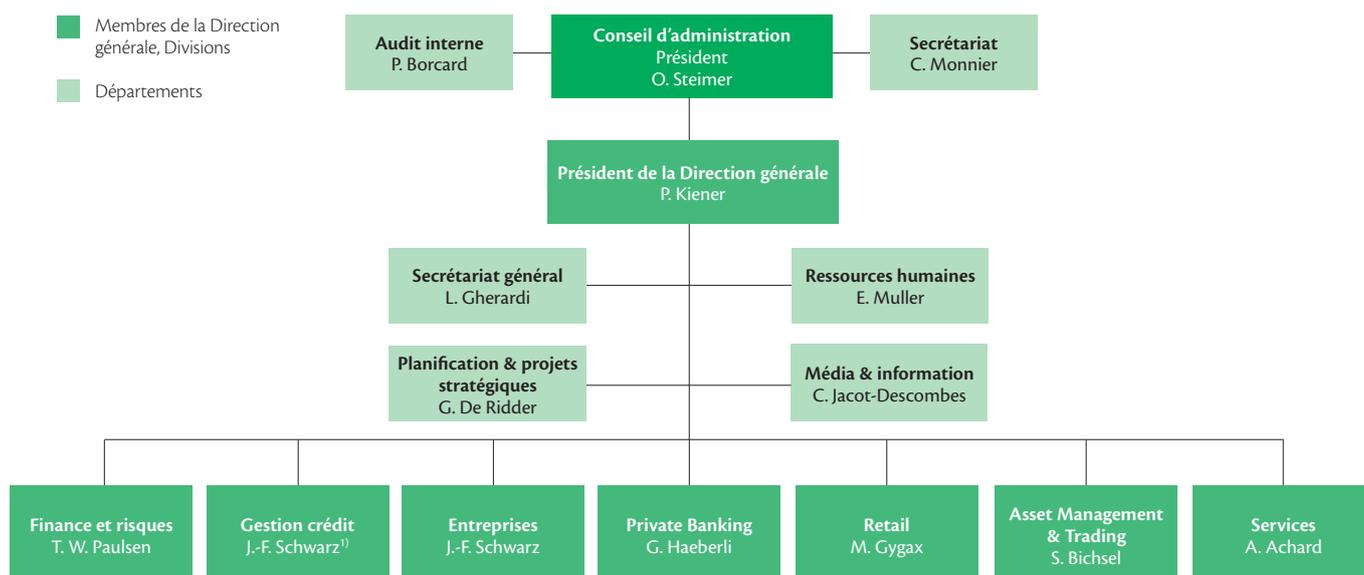
1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2009)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 11 «Périmètre de consolidation» des comptes du Groupe (page 73). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002 et le 30 janvier 2007
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2009, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 20 était de CHF 3537 millions
Numéro de valeur	1.525.171
Code ISIN	CH 00015251710

Structure opérationnelle du Groupe BCV (au 31.12.2009)



¹⁾ B. Sager a été nommé au 15 février 2010.

1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2009)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par des directives groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité, à l'exception de la Banque Piguet & Cie SA. Ainsi, Initiative Capital SA est rattachée à la Division Entreprises, Gérifonds SA à la Division Asset Management & Trading, GEP SA et Unicible SA à la Division Services.

Chaque chef de division est en principe également membre et/ou président du Conseil d'administration de chacune des filiales rattachées à sa division. Pour ce qui concerne la Banque Piguet & Cie SA, le président du Conseil d'administration de la Maison mère assume également la présidence du Conseil d'administration de cette filiale.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 11 des comptes du Groupe (p. 73). Outre les filiales opérationnelles, le Groupe comprend des filiales juridiques, qui n'ont pas de personnel propre et servent à séparer juridiquement des activités n'appartenant pas au domaine traditionnel de la Banque. Il en va ainsi, par exemple, de la société Initiative Capital SA, dont le but est de prendre des participations dans des entreprises en phase de démarrage (start-up), essentiellement dans l'arc lémanique.

1.2 Actionnaires importants

Au 1^{er} janvier 2010, l'Etat de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 5% des droits de vote ou du capital. A ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'Etat de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 15,74% au 31 décembre 2009.

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 172 123 800
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2007, en 2008 et en 2009 figurent aux points 5.5 et 5.6 des comptes de la Maison mère (pp. 106 et 107). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 61 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2009, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 172 123 800. Il était composé de 8 606 190 actions nominatives d'un nominal de CHF 20.

2.2 Capital conditionnel

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital (exercices 2007, 2008 et 2009)

Modification du capital social du Groupe
Nombre de titres (en unités)

Capital social	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009
Capital-actions (actions nominatives, entièrement libérées)	8 606 190	8 606 190	8 606 190
Capital- participation (bons de participation, entièrement libérés)	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0

Evolution des fonds propres du Groupe en CHF millions

Fonds propres	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009
Capital social (entièrement libéré)	537,9	258,2	172,1
Réserves issues du capital et du bénéfice	1964,0	2200,7	2331,3
Réserves pour risques bancaires généraux	704,0	704,0	704,0
Fonds propres, part des minoritaires	19,2	14,0	14,4

Modifications principales en 2007

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2007 a accepté de supprimer le capital-participation par l'annulation du solde de 7 367 790 bons de participation et adopté les modifications consécutives des Statuts. La Banque a dès lors procédé le 4 juillet 2007 au rachat de la troisième et dernière tranche de bons de participation pour un montant total de CHF 733,7 millions, conformément à la convention signée le 17 décembre 2004 entre l'Etat de Vaud et la BCV, acceptée par le Grand Conseil vaudois le 15 mars 2005. Au 31 décembre 2007, il n'y avait donc plus de capital-participation.

En ce qui concerne le capital conditionnel, à l'instar des années précédentes, le Conseil d'administration a exercé le 18 avril 2007 une dernière tranche de CHF 1 million par l'émission de 16 000 actions de CHF 62,50 nominal au prix de CHF 293,75, avec jouissance au 1^{er} janvier 2007.

Modifications principales en 2008

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2008 a accepté de réduire la valeur nominale de l'action en versant aux actionnaires CHF 32,50 par titre à l'issue de la procédure de réduction de capital. Ainsi, le capital-actions d'un montant nominal de CHF 537 886 875, composé de 8 606 190 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 62,50, a été réduit à CHF 258 185 700 (8 606 190 actions) par la réduction de la valeur nominale de chaque action à CHF 30 et le remboursement aux actionnaires de CHF 32,50 par action. Le remboursement aux actionnaires est intervenu le 16 juillet 2008.

Modifications principales en 2009

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 avril 2009 a accepté de réduire la valeur nominale de l'action en versant aux actionnaires CHF 10 par titre à l'issue de la procédure de réduction de capital. Ainsi, le capital-actions d'un montant nominal de CHF 258 185 700, composé de 8 606 190 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 30, a été réduit à CHF 172 123 800 (8 606 190 actions) par la réduction de la valeur nominale de chaque action à CHF 20 et le remboursement aux actionnaires de CHF 10 par action. Le remboursement aux actionnaires est intervenu le 22 juillet 2009.

2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2009

Nombre d'actions	8 606 190
Proposition de dividende	CHF 21
Valeur nominale	CHF 20
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

Comme indiqué à la page précédente, le capital-participation a été supprimé suite aux décisions prises par l'Assemblée générale du 26 avril 2007 et au rachat de la dernière tranche de 7 367 790 bons de participation le 4 juillet 2007.

2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des «nominees»

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

2.6.1 Restrictions de transfert

Début de citation des Statuts:

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Fin de citation des Statuts.

2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions de «nominees»

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (art. 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2009, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. A l'exception du mandat de M. Olivier Steimer comme président du Conseil d'administration de la Banque Piquet & Cie SA, le président et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années. Ils entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis, de la Loi organisant la BCV et 21, alinéa 3, des Statuts, le Conseil d'Etat nantit les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'Etat nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit d'Olivier Steimer, Stephan A. J. Bachmann, Luc Recordon et Paul-André Sanglard. La lettre de mission a pour objet de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'Etat leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'Etat de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et de ceux de l'Etat de Vaud, consistant notamment à veiller au respect de la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statuts). Elle décrit également ce que le Conseil d'Etat attend en termes de communication vis-à-vis de l'Etat de Vaud, des actionnaires de la BCV, de

la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la Loi organisant la BCV et les Statuts (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statuts). Dans le Comité Audit et Risque siègent deux membres nommés par le Conseil d'Etat (Stephan A. J. Bachmann, président, et Paul-André Sanglard) – et donc porteurs d'une lettre de mission – et un membre nommé par l'Assemblée générale (Jean-Luc Strohm, vice-président du Conseil d'administration). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein des comités de la Banque s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

Nom, date de naissance et nationalité	Formation	Parcours professionnel
Olivier Steimer, 1955, Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne.	Président du Conseil d'administration depuis le 30 octobre 2002. Après ses études et divers stages bancaires, il a accompli tout son parcours professionnel au Credit Suisse. Dès 1983, il y a pris des responsabilités successives (direction de la succursale du Credit Suisse de Nyon, chef du secteur financier du Credit Suisse Lausanne) et occupé différents postes à Los Angeles, New York et Zurich. Ainsi, il a exercé des fonctions dans les métiers de crédit, les métiers domestiques et internationaux, et dans ceux de la gestion de fortune. En 1995, il a été nommé directeur régional au Credit Suisse Genève. En 1997, il est devenu membre du Directoire de Credit Suisse Private Banking à Zurich, fonction à laquelle s'est ajoutée, en 2001, celle de membre du Directoire de Credit Suisse Financial Services, en qualité de CEO de l'unité d'affaires Private Banking International. Au printemps 2002, il a été nommé au Directoire de Credit Suisse Group.
Jean-Luc Strohm, 1941, Suisse	Licences en droit et en sciences économiques et commerciales de l'Université de Lausanne.	Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Après ses études, il a fait carrière à l'UBS dans différents secteurs : analyses financières et crédits commerciaux à Zurich de 1966 à 1970, gestion d'un portefeuille de crédits commerciaux à Lausanne de 1970 à 1977, création, gestion et développement de la succursale de Los Angeles de 1978 à 1982, création, direction, développement du département international de Lausanne de 1982 à 1985. Dès lors, il a dirigé le département commercial de cette même succursale de Lausanne jusqu'en 1993, date à laquelle il a pris la direction de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie à Lausanne, fonction qu'il a exercée jusqu'à juin 2005.
Stephan A.J. Bachmann, 1946, Suisse	Expert comptable diplômé.	M. Bachmann est entré en fonction le 1 ^{er} janvier 2008 et assume depuis cette date la présidence du Comité Audit et Risque. Après une formation initiale bancaire, suivie de séjours en Suisse Romande, en Angleterre et en Italie, il a poursuivi sa carrière auprès de PricewaterhouseCoopers et des entreprises qui l'ont précédée. Il est entré au sein de la Société Fiduciaire Suisse à Bâle en 1969, où ses fonctions l'ont conduit en 1975 à New York auprès de Coopers & Lybrand, pour revenir ensuite aux bureaux de Lausanne et Genève. En tant que membre du Directoire, il a dirigé le secteur Audit et Conseil de la Suisse de 1991 à 2006, tout d'abord de la société STG Coopers & Lybrand SA et, à partir de 1998, en tant que membre du Conseil d'administration de PricewaterhouseCoopers SA. En sa qualité d'expert-comptable diplômé et ancien réviseur responsable bancaire, il dispose d'une grande expérience de l'audit des entreprises financières et industrielles.
Beth Krasna, 1953, Suisse et Américaine	Diplôme d'ingénieur en génie chimique de l'EPFZ et Master's degree in Management de la Sloan School, MIT à Cambridge USA.	Après cinq ans chez Philip Morris, elle a passé dix ans dans le capital-risque, trois ans dans la consultance, puis dix ans dans la restructuration d'entreprises en tant qu'administratrice déléguée de Valtronic aux Charbonnières (de 1992 à 1996) et de Symalit à Lenzburg, avant de reprendre la Direction générale de Sécheron à Genève de 1998 à 2000. De 2001 à 2003, elle a été CEO d'Albert-Inc. SA à Lausanne. Depuis 2004, elle est administratrice indépendante de sociétés.

<p>Pierre Lamunière, 1950, Suisse</p>	<p>Licence en HEC de l'Université de Lausanne et MBA with major in finance & marketing de la Wharton Business School de l'University of Pennsylvania.</p>	<p>M. Lamunière a été nommé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 et est entré en fonction à cette date. Après avoir débuté en 1971 comme auditeur chez Coopers & Lybrand, à Bâle et Milan, il a exercé diverses fonctions en sein du Groupe Edipresse à partir de 1977. Vice-président du Conseil d'administration de ce groupe de 1982 à 2002, il en est depuis cette date le président du Conseil d'administration. Il a été membre du Conseil d'administration de La Poste de 1997 à 2002.</p>
<p>Luc Recordon, 1955, Suisse</p>	<p>Docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat vaudois breveté, ingénieur physicien diplômé de l'EPFL et titulaire d'un certificat de gestion d'entreprise de cette école.</p>	<p>Juriste auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire en 1980-1981, il a été ingénieur technico-commercial chez Granit SA, à Lausanne, en 1981-1982, avant de devenir conseiller juridique et technique indépendant. Avocat stagiaire de 1987 à 1989, avocat au barreau depuis 1989, il est depuis lors associé d'une étude d'avocats lausannoise.</p>
<p>Paul-André Sanglard, 1950, Suisse</p>	<p>Docteur en sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.</p>	<p>Après avoir été assistant au Département d'économie politique de l'Université de Genève, il a travaillé comme économiste au Département fédéral des affaires économiques extérieures. De 1978 à 1979, il a été research fellow à la Stanford University et au Massachussets Institute of Technology. En 1979, il a été nommé chef de la trésorerie générale de l'Etat du Jura et, dès 1982, il a été chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève. De 1984 à 1989, il a été membre du comité exécutif du World Economic Forum. Depuis 1989, il est économiste indépendant.</p>

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Olivier Steimer	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration des CFF, à Berne, d'Ace Limited, à Zurich, et de Renault Finance SA, à Lausanne• Président du Conseil d'administration de la Banque Piguet & Cie SA, à Yverdon-les-Bains• Membre du Conseil de banque de la Banque nationale suisse, à Berne et Zurich• Président du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich• Membre du Comité directeur d'économiesuisse, à Zurich• Président du Comité du Bureau de construction de l'Université de Lausanne, à Lausanne• Membre des conseils des fondations suivantes: Fondation BCV à Lausanne; Table Suisse, à Morat; Fondation Centre for Humanitarian Dialogue, à Genève
Jean-Luc Strohm	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration et président du Comité d'audit de Bondpartners SA, à Lausanne• Président de la Fondation Félix Vallotton, à Lausanne• Membre du Comité Polyval, au Mont-sur-Lausanne• Membre du Conseil d'administration de Creapole SA, à Delémont
Stephan A.J. Bachmann	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration de Mitreva Treuhand und Revision AG, à Zurich, et membre du Conseil d'administration et président du Comité d'audit de La Nationale Assurances, à Bâle• Président du Comité d'éthique de la Chambre Fiduciaire• Membre du Conseil de la Fondation La Longeraie, à Morges
Beth Krasna	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil et présidente du Comité d'audit des Ecoles polytechniques fédérales• Membre du Conseil et présidente du Comité d'audit de Bonnard & Gardel Holding SA, à Lausanne• Membre du Conseil d'administration de Coop, Bâle, et de Raymond Weil SA, à Genève• Présidente de la fondation en faveur de l'art chorégraphique (Prix de Lausanne)• Membre de l'Académie suisse des sciences techniques, du Conseil stratégique du canton de Genève et du Nouveau Mouvement Européen Suisse
Pierre Lamunière	<ul style="list-style-type: none">• Président et administrateur délégué du Groupe Edipresse, à Lausanne• Membre du Conseil d'administration de Tamedia SA, à Zurich• Président du Conseil d'administration de Lamunière SA et de ses filiales, à Lausanne• Membre du Conseil d'administration de la Fédération internationale de la presse périodique (FIPP)
Luc Recordon	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Comité (ancien président) de l'Association suisse des locataires (section Lausanne et environs), de l'Association transport et environnement – VD (ATE – VD), président de l'assemblée générale de l'association AVDEMS, à Pully et du Conseil d'administration de la Coopérative Tunnel-Riponne, à Lausanne• Conseiller municipal, à Jouxens-Mézery• Député au Conseil des Etats et membre du Comité cantonal des Verts vaudois• Membre des conseils d'administration des sociétés suivantes: SEG Swiss Education Group SA, à Lausanne, Clavel SA, à Berne; Association E-Changer, Partenaire dans l'échange et pour le changement, à Fribourg• Membre du Conseil de fondation des écoles privées suisses, Berne, et d'IPT (Fondation intégration pour tous), à Lausanne• Président de la commission paritaire professionnelle de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, à Lausanne

- Paul-André Sanglard**
- Président du Conseil d'administration du Groupe Vaudoise Assurances, à Lausanne
 - Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, à Porrentruy
 - Président de Ophthalmology Network Organization, à Onex
 - Membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances TSM, à La Chaux-de-Fonds, de la Compagnie Benjamin de Rothschild SA, à Meyrin, d'Helvea SA, à Genève, de QNB Banque Privée (Suisse) SA, à Genève
 - Membre du Comité Audit & Corporate Social Responsibility BAT Italie
 - Membre du Conseil de fondation de FITEC à Délémont et du Comité de placement de la Chaîne du Bonheur, à Genève

3.3 Interdépendances

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce de mandats de représentation réciproque dans des conseils d'administration de sociétés cotées.

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'Etat. L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'Etat s'abstenant de voter.

Le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

3.4.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Olivier Steimer. Son vice-président est, depuis le 1^{er} janvier 2008, M. Jean-Luc Strohm, précédemment déjà membre. Les autres membres sont Mme Beth Krasna, MM. Stephan A. J. Bachmann, Pierre Lamunière, Luc Recordon et Paul-André Sanglard.

Les Statuts et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Date de la première élection	Echéance ultime possible du mandat	Nommé par
Olivier Steimer (président)	1955	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Jean-Luc Strohm (vice-président)	1941	30 octobre 2002	2011	Assemblée générale ²⁾
Stephan A. J. Bachmann	1946	1 ^{er} janvier 2008	2016	Conseil d'Etat
Beth Krasna	1953	30 octobre 2002	2018	Assemblée générale ²⁾
Pierre Lamunière	1950	24 avril 2008	2020	Assemblée générale
Luc Recordon	1955	1 ^{er} février 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Paul-André Sanglard	1950	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾

¹⁾ Mandats renouvelés jusqu'à fin 2013.

²⁾ Mandats renouvelés par l'Assemblée générale ordinaire 2006 jusqu'en 2010.

3.5.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

Comité d'audit

(Comité Audit et Risque dès le 1^{er} janvier 2010)

En 2009, le Comité d'audit était formé de M. Stephan A. J. Bachmann (président), de Mme Beth Krasna ainsi que de MM. Paul-André Sanglard et Jean-Luc Strohm.

Au 1^{er} janvier 2010, le Conseil d'administration, suite à une réflexion approfondie, a décidé de transformer le Comité d'audit en Comité Audit et Risque. L'objectif est de développer le rôle de ce comité en matière de gestion et de contrôle du risque. Dans cette composante, le Comité Audit et Risque appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée, de même que dans celle de la structure, de l'organisation et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la «Politique et stratégie des risques», des rapports sur les risques et la conformité aux exigences de fonds propres. Dans sa nouvelle forme, ce comité est composé de trois membres, soit MM. Stephan A. J. Bachmann (président), Paul-André Sanglard et Jean-Luc Strohm.

Le Comité examine trimestriellement les éléments financiers et le rapport du Chief Risk Officer, et semestriellement les rapports du chef de l'Audit interne, du Chief Compliance Officer et du responsable du Département juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le chef de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques essentiels d'audit (REA). Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risque qui se trouve sur le site internet de la BCV, et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le chef de l'Audit interne participe à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, des représentants de la révision externe, les membres de la Direction générale concernés, dont le Chief Financial Officer (ou d'autres membres de la Direction), le Chief Risk Officer, le Chief Compliance Officer et le responsable du Département juridique, y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes au moyen d'une liste de suivis. Depuis le 1^{er} janvier 2010, il décide des plans d'audit tant de l'Audit interne que de la révision externe.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le Comité a, en 2009, bénéficié d'une journée de formation, portant notamment sur la perte attendue et sur la notion de «Value at Risk».

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à une auto-évaluation.

Comité de rémunération, de promotion et de nomination

Le Comité de rémunération, de promotion et de nomination était composé en 2009 de MM. Olivier Steimer (président), Pierre Lamunière et Luc Recordon. Le président de la Direction générale y participe avec voix consultative.

En 2009, ce Comité a aussi revu son fonctionnement et ses tâches, en vue notamment de renforcer son rôle d'appui au Conseil d'administration, notamment dans la stratégie des ressources humaines et la gestion de la relève. Il a mieux défini ses tâches en matière d'élaboration de profils, sélections et propositions de nomination des organes et des cadres supérieurs, ainsi que dans le domaine de la fixation des objectifs, de leur évaluation et de la rémunération.

Ainsi, ce comité, sans pouvoir de décision, définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale. Il prépare et préavise les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavise également les décisions du Conseil d'administration sur les rémunérations de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale, de la Direction générale, du chef de l'Audit interne ainsi que sur la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

En outre, il évalue l'activité du président de la Direction générale et prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale, établi par ce dernier.

Enfin, il préavise les nominations et promotions des cadres supérieurs de la Banque.

Autres comités

Pendant l'année sous revue, le comité ad hoc temporaire (comité RAO), créé pendant l'exercice 2003 pour traiter l'ensemble des procédures juridiques en cours concernant les anciens organes de la BCV, composé de M. Luc Recordon (président), Mme Beth Krasna et M. Olivier Steimer, a poursuivi ses activités.

Le Conseil d'administration a créé en 2009 un nouveau Comité innovation et opportunités, dont les missions sont notamment d'être l'unité de réflexion destinée à initier et approfondir en amont certains sujets d'importance stratégique et d'agir comme unité de veille pour suivre les derniers développements et tendances de l'industrie bancaire avec comme objectif une focalisation toujours plus axée sur les besoins de la clientèle. Il œuvrera enfin en tant que comité chargé à l'interne de la Responsabilité Sociales d'Entreprise. Ce comité est composé de Mme Beth Krasna (présidente), MM. Olivier Steimer, Luc Recordon et Pascal Kiener. Il s'est réuni à deux reprises en 2009.

3.5.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2009, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à treize reprises. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur une demi-journée, sauf trois séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2009 à deux retraites de deux jours, en partie avec la Direction générale, et à deux conférences téléphoniques. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies globales Banque, ressources humaines, financière, informatique, en matière de gestion des risques, etc. Enfin, le Conseil d'administration in corpore et le président de la Direction générale ont rencontré à une reprise le Conseil d'Etat du canton de Vaud au complet.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2009, le Comité d'audit s'est réuni à sept reprises et a bénéficié d'une journée de formation; le Comité de rémunération, de promotion et de nomination a siégé à quatre reprises et a participé à deux conférences téléphoniques.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux de tous ses comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.5.2.

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», revu en 2009, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance avec une vue intégrée: tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et les organes sont impliqués dans la meilleure adéquation possible avec leur responsabilité (voir aussi point 3.7). Lors de la revue de son fonctionnement en 2009, le Conseil d'administration a décidé de renforcer la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant en principe au Conseil d'administration.

3.5.4 Evaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se fixe des objectifs annuels les plus concrets possibles. Il examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs sont atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En outre, le Conseil d'administration fixe des objectifs à son président. Leur atteinte est évaluée par le vice-président du Conseil et ses collègues, en l'absence de l'intéressé. Cette évaluation sert de base à la fixation de la rémunération fixe et variable du président du Conseil d'administration.

3.6 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'art 24, alinéa 4, des Statuts et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loi, les Statuts ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe. Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation.

Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration, conformément à la circulaire de la Commission fédérale des banques 06/6 (FINMA 2008/24) «Surveillance et contrôle interne», réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). La directive interne cadre en la matière a été mise en vigueur en 2008. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'art. 24, alinéa 4, des Statuts, le Conseil d'administration fixe, d'entente avec le Conseil d'Etat, les conditions d'engagement de son président. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il fixe la rémunération de ses membres, du chef de l'Audit interne et du CEO, ainsi que, sur proposition de ce dernier, celles des autres membres de la Direction générale, ainsi que l'enveloppe globale de rémunération de la Banque. Il valide le règlement du personnel et les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences: il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, les normes techniques et le règlement de compétences de crédit. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur indépendant, chaque membre du Conseil d'administration attestant en avoir pris connaissance, ainsi que les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière, de la Politique et stratégie des risques (PSR) et de la Politique de crédit et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.5.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statuts, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la circulaire de la Commission fédérale des banques 06/6 (FINMA 2008/24) «Surveillance et contrôle interne» sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. En 2008, elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCI.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément aux directives de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans le règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres avec signature de fondé de pouvoir et mandataire commercial et propose au Conseil d'administration la nomination des cadres avec signature sociale. Elle peut révoquer ces derniers en cas d'urgence et en informe le Conseil d'administration. Elle préavis à l'attention de ce dernier, par l'intermédiaire du Comité de rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant en particulier sur l'Audit interne, qui effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et du Groupe, ainsi que sur l'organe de révision externe. Dans le cadre du «modus operandi» décrit au point 3.5.3, outre l'approbation des états financiers, la Direction générale adresse, et selon les cas présente, au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, l'ALM (Asset Liabilities Management), l'état des fonds propres, les relations avec les investisseurs et la politique de placement, et semestriels (trimestriels jusqu'à fin 2009) sur le compliance, le juridique et les ressources humaines. Il est en outre régulièrement informé de la marche des affaires et du suivi budgétaire.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM, le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Deux fois par an, les directeurs généraux des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (*business reviews*).

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 8, alinéa 2, OB.

Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec le réviseur externe indépendant sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

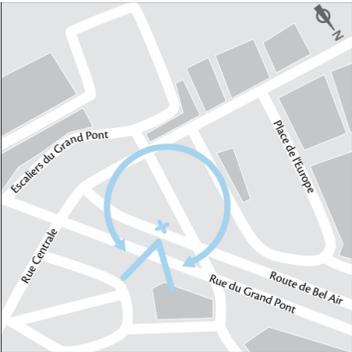
Il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité Audit et Risque et du Conseil d'administration des rapports détaillés suite à ses contrôles réguliers et effectue un reporting semestriel (trimestriels jusqu'à fin 2009) à la Direction générale au Comité Audit et Risque et au Conseil d'administration. Le chef de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque (voir point 3.5.2).

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

La Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts adoptés à l'Assemblée générale du 26 avril 2007, seul désormais le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'Etat, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration) :





Place de l'Europe, Lausanne, 17h23, novembre 2009

Nom, date de naissance et nationalité	Titre et entrée en fonction	Formation	Parcours professionnel
Pascal Kiener, 1962, Suisse	CEO depuis le 1 ^{er} mai 2008 et CFO du 1 ^{er} juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.	Master of Science en ingénierie mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992.	De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juin 2003 en tant que CFO.
Aimé Achard, 1954, Français	Directeur général de la Division Services depuis le 1 ^{er} avril 2006.	Diplôme d'ingénieur d'Etat en informatique à l'Institut d'Informatique d'Entreprise (IIE) de Paris en 1978.	Il est entré en 1979 dans le Groupe BNP Paribas où il a occupé divers postes à haute responsabilité à Londres, Oslo, Bâle, Paris et Genève dans les domaines du management, de l'élaboration et de l'exploitation des systèmes IT et des back offices. Avant de rejoindre la BCV, il était en charge dans le Groupe BNP Paribas de l'intégration au plan opérationnel des acquisitions dans le domaine de la banque privée.
Stefan Bichsel, 1955, Suisse	Directeur général de la Division Asset Management & Trading depuis le 1 ^{er} mai 2009.	1982 Brevet d'avocat, Berne. 1986 Master of Laws (LL.M) Georgetown University, Washington DC. 1987 Admission aux barreaux de New York et Connecticut. 1994 Advanced Management Program Wharton School, Philadelphia.	Avocat de formation, Stefan Bichsel est au bénéfice d'une expérience bancaire de plus de 25 ans. Après des études de droit à Lausanne et Berne, il effectue ses débuts à l'UBS. Il est admis aux barreaux de New York et Connecticut, avant de rejoindre Pictet & Cie à Genève. En 1994, Stefan Bichsel devient le premier CEO de Swissca Holding AG. Sous sa direction, la société Swissca (aujourd'hui Swisscanto) s'établit comme un des grands promoteurs de fonds de placement en Suisse, gérant institutionnel et spécialiste de la prévoyance. De 1998 à 2001, il est président du Conseil de la Swiss Funds Association (SFA). Dès 2002, au sein de la Direction générale de Robeco Group à Rotterdam, il est responsable de toutes les activités de la société en dehors de la Hollande. Dès 2003 et jusqu'en 2005, il préside l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA). Stefan Bichsel rejoint LODH en 2006 en tant qu'associé du Holding Group, et est membre du Group Management, responsable des activités institutionnelles internationales.
Markus Gygax, 1962, Suisse	Directeur général de la Division Retail depuis le 1 ^{er} octobre 2008.	Diplôme en économie d'entreprise de la Haute école de gestion de Zurich en 1987. Diplôme MBA-FSI de l'Université de St-Gall en 2004.	Depuis 1978 à 1986 à la Banque Cantonale de Zurich, son parcours passe par la SBS et Helsana, où il est responsable des produits de détail et de la distribution à la clientèle privée. Il rejoint PostFinance en 2002 en tant que membre de la Direction générale et au titre de chef de la Division distribution, où il y assume la responsabilité de tous les systèmes et canaux de distribution ciblant la clientèle tant commerciale que privée dans l'ensemble de la Suisse.

Gérard Haerberli, 1961, Suisse	Directeur général de la Division Private Banking depuis le 1 ^{er} juillet 2009	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1983, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Diplômé de l'International Bankers School à New-York, de la Harvard Business School à Boston et de l'IMD à Lausanne.	Entré au Credit Suisse en 1985, il y a effectué l'entier de sa carrière jusqu'au 30 juin 2009. Dès 1987, il a été en charge de la gestion privée à Yverdon puis à Zurich avant de partir aux Etats-Unis, à New York et Miami. De retour en Suisse, il a développé à Lausanne dès 1994 la gestion privée pour la clientèle latine et dès 1998 pour la région Vaud. En 2000, sa responsabilité dans le domaine du Private Banking s'est étendue à la Suisse romande. En 2006, il a été nommé responsable de la région Suisse romande.
Thomas W. Paulsen, 1965, Suisse	CFO, Directeur général de la Division Finance et risques depuis le 1 ^{er} janvier 2009.	Licence en économie politique de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992.	De 1992 à 1995, il réalise la première étape de sa carrière professionnelle dans une entreprise de production, de transmission et de négoce d'électricité (EGL, Electricité de Laufenbourg) comme responsable du controlling. En 1995, il entre chez McKinsey & Company à Genève comme consultant stratégique, où il devient membre du pilotage de la European Risk Management Practice et où il est nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il gère un grand nombre de projets, en particulier pour des établissements financiers suisses et européens ainsi que pour des grandes entreprises d'électricité. En juillet 2002, il rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), directeur responsable du Département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la Division Finance et risques au 1 ^{er} janvier 2009.
Jean-François Schwarz, 1955, Suisse	Directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1976, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne.	Entré en 1976 à la BCV en tant que collaborateur de la Division commerciale, il y a occupé ensuite la fonction d'assistant du chef de Division, puis de conseiller à la clientèle dans le domaine des crédits commerciaux, du financement du négoce et des crédits à l'exportation. Dès 1986, il a travaillé pour le Credit Suisse à Lausanne, à New York, à Zurich, à Genève et à Sion, puis de nouveau à Genève et à Lausanne. Dans sa dernière fonction, il assumait la conduite de cinq régions de front en qualité de chef de la clientèle Entreprises Suisse romande.

Changement de composition de la Direction générale au 15 février 2010 :
Monsieur Bertrand Sager a été nommé au rang de Directeur général le 15 février 2010.

Bertrand Sager, 1966, Suisse	CCO, Directeur général de la Division Gestion crédit depuis le 15 février 2010	Master of Law de l'Université de Lausanne en 1990. «Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau en 2007.	Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il évolue dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. A la tête du Département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de Crédit de la Direction Générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la Division Gestion crédit au 15 février 2010.
---	--	---	---

Durant l'année 2009, M. Olivier Cavaleri (Directeur général de la Division Trading jusqu'au 31 janvier 2009) et M. Serge Meyer (Directeur général de la Division Gestion crédit jusqu'au 19 juin 2009) ont quitté le groupe BCV. M. Christopher E. Preston (Directeur général de la Division Gestion privée et institutionnelle jusqu'au 31 mars 2009) a quitté la Maison mère pour reprendre la fonction de CEO de la Banque Piquet & Cie SA.

Olivier Cavaleri, 1962, Suisse	Directeur général de la Division Trading depuis le 1 ^{er} juillet 2001 jusqu'au 31 janvier 2009.	Master of Science en ingénierie électrique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. Diplôme MBA de l'Université de Lausanne en 1989. Diplôme Executive Program du Swiss Finance Institute en 1999.	De 1986 à 1990, il est responsable de l'informatique et de l'évaluation économique des réseaux électriques des Forces motrices bernoises. Entré à l'UBS à Zurich en 1990, il s'est tout d'abord occupé des nouveaux instruments financiers dérivés. Il y a ensuite dirigé le service des dérivés sur obligations de 1992 à 1997, puis celui du négoce suisse des obligations en monnaies étrangères. Entré à la BCV en 1998 en tant que chef du Département Taux, il a été nommé à la tête de la Division Trading au 1 ^{er} juillet 2001 avec rang de directeur général adjoint. En date du 1 ^{er} juillet 2003, il a été promu au rang de directeur général. Il a quitté sa fonction le 31 janvier 2009.
---	---	---	---

Serge Meyer, 1954, Suisse	CCO, Directeur général de la Division Gestion crédit du 1 ^{er} janvier 2009 au 19 juin 2009.	Licence en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», de l'Université de Lausanne en 1981. «Banking for Professionals certificate» de l'American Institute of Banking, New York en 1983. «International Executive Program» de l'INSEAD, Fontainebleau en 1994.	Sa carrière professionnelle s'est déroulée essentiellement à la SBS puis à l'UBS de 1975 à 2005. Il y a travaillé successivement à Zurich, Lausanne, New York, San Francisco, Genève et Bâle. Après quelques années passées en Suisse au sein de divers départements, il est parti à l'étranger pour assumer la responsabilité de l'acquisition et du suivi de grandes entreprises. De retour en Suisse, il a pris la direction, entre 1986 et 1994, des services «Multinationales & Organisation Internationales» et «Services Financiers». Puis dès 1994, il a occupé diverses fonctions dans le Credit Risk Management pour être nommé en 1998 responsable de la région Suisse romande. Entré en 2005 à la BCV en tant que Chief Credit Officer, il a été responsable de la Division Gestion crédit du 1 ^{er} janvier 2009 au 19 juin 2009.
--	---	--	---

Christopher E. Preston, 1954, Britannique	Directeur général de la Division Gestion privée et institutionnelle depuis le 1 ^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 mars 2009.	Licence en droit obtenue à l'Université de Southampton (Royaume-Uni) en 1975. MBA de la Cranfield School of Management/INSEAD, en 1980.	Il a commencé sa carrière professionnelle en 1976 chez Camper & Nicholson Ltd, en Grande Bretagne et à Monaco, puis l'a poursuivie dès 1980 dans le groupe Bank of America (BA). De 1980 à 1987, à Londres, il a exercé des responsabilités dans les domaines des crédits, des marchés des capitaux et du négoce. En 1988, il a été nommé General Manager de BA Finance (Suisse) SA et ensuite, en 1989, Country Manager pour la Suisse. Il a été Geschäftsleiter et Country Treasurer pour l'Allemagne entre 1992 et 1993. En 1994, il est entré à la Direction générale de la Rothschild Bank AG à Zurich en tant que Chief Financial Officer d'abord, puis comme responsable de la Division Private Banking. En 2001, il a rejoint Citigroup Private Bank EMEA, Genève, où il a exercé les fonctions de président de Citigroup Suisse SA et de chef de division responsable des activités de gestion de fortune en Europe et au Moyen-Orient. Il a quitté la Maison mère au 31 mars 2009 pour reprendre la fonction de CEO de la Banque Pignatelli & Cie SA.
--	---	--	---

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

Pascal Kiener	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB) • Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS) • Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) • Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière • Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL et du Conseil de fondation EPFL Plus • Membre du Conseil de fondation Foot Avenir à Paudex • Membre du Conseil d'administration d'Unicible, Lausanne
Aimé Achard	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de GEP SA • Membre du Conseil d'administration d'Unicible, Lausanne
Stefan Bichsel	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de Gérifonds, Lausanne • Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, Porrentruy • Membre du Conseil d'administration de Swisssanto Holding SA, Berne • Membre du Comité d'Orientatation International de l'EDHEC • Membre du Comité consultatif pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique de la Wharton School, Philadelphie • Membre du Conseil de fondation pro Aventico, Avenches
Markus Gygax	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration d'Aduno Holding AG • Membre du Conseil d'administration de Viseca Card Services SA • Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB) et de la Fondation vaudoise pour la formation bancaire (FVFB) • Membre du Conseil de la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV • Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV

Gérard Haeberli • Membre du Comité de liaison HEC Lausanne

Thomas W. Paulsen • Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses
• Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses
• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise
• Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV
• Membre de la Kommission für Finanzmarktregulierung und Rechnungslegung de l'Association suisse des banquiers (ASB)
• Membre de la Kommission für Rechnungslegung und Regulierungsfragen de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS)

Bertrand Sager • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise
• Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois

Jean-François Schwarz • Membre du Conseil d'administration de Défi Développement-Finance Holding SA, Lausanne
• Membre du Comité exécutif du Développement économique vaudois (DEV)
• Membre du Conseil économique du canton de Vaud

Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Composition comité (au 01.03.2010) Rôles principaux

Comité de crédit

Bertrand Sager (président)
Pascal Kiener
Gérard Haerberli
Jean-François Schwarz
Eric Schneider
Laurent Michel

- Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement de compétence de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives
- Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences
- Suivre l'évolution du portefeuille crédit de la Banque, notamment les aspects sectoriels
- Surveiller la gestion des limites et des dépassements

Comité risques

Thomas W. Paulsen (président)
Pascal Kiener
Stefan Bichsel
Jean-François Schwarz
Bertrand Sager
Nasir Ahmad (Chief Risk Officer)

- Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques
- Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble
- Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque

Comité Asset and Liabilities Management (ALCO)

Pascal Kiener (président)
Thomas W. Paulsen
Markus Gygax
Gérard Haerberli
Christopher Cherdel
Eric Allemann
Michel Aubry
Fernando Martins da Silva

- Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- Gérer l'exposition du risque de taux au bilan
- Gérer la liquidité et le refinancement

Comité informatique

Aimé Achard (président)
Pascal Kiener
Markus Gygax
Thomas W. Paulsen
Frédéric Le Hellard

- Proposer la stratégie IT à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
 - Proposer le cadre budgétaire et le plan à moyen terme des évolutions prioritaires
 - Suivre la mise en œuvre de projets informatiques
 - S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises
-

4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de notre établissement vise notamment à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Les diverses composantes du système sont le salaire fixe, la rémunération variable, la participation des employés au capital-actions de la BCV ainsi que le salaire variable long terme. La rémunération ne comprend aucun plan *stock options*.

Les tableaux détaillés des rémunérations se trouvent dans l'annexe au bilan, page 84.

Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration comprend des honoraires, des jetons de présence et des frais de représentation. Seul son président bénéficie d'un salaire fixe annuel, ainsi que d'une rémunération variable dépendant de la performance. La rémunération des membres du Conseil, sauf son président, est décidée par le Conseil d'administration in corpore, sur proposition du Comité de rémunération. Pour le président, la rémunération est décidée par le Conseil d'administration, hors la présence de son président, sur proposition de son vice-président.

La rémunération du président englobe l'ensemble de ses activités en tant que président du Conseil d'administration de la BCV ainsi que celles de président du Conseil d'administration de la Banque Piguet & Cie SA.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont revues annuellement.

Direction générale

La rémunération des membres de la Direction générale est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et évalués, pour les membres, par le CEO, et pour ce dernier,

par le Conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations de la Direction générale est de la compétence du Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération.

Pour l'ensemble de la Direction générale et au titre de l'exercice 2009, le rapport entre le salaire de base et la rémunération variable liée à la performance annuelle s'est élevé à 84%.

La rémunération de la Direction générale comprend tous les éléments décrits ci-dessous.

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Rémunération variable

Tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération variable qui est attribuée selon le niveau personnel d'atteinte d'objectifs de performance, tant qualitatifs que quantitatifs. Il est également influencé par les résultats de la Banque ainsi que des divisions et départements dans lesquels les collaborateurs travaillent. Une partie est octroyée en actions BCV bloquées, à libre choix des bénéficiaires. Au titre de l'exercice 2009, ces actions, d'une valeur nominale de CHF 20, ont été attribuées à un prix équivalant au cours de bourse moyen de la dernière semaine de février 2010. Pour les membres de la Direction générale, la partie attribuée en actions est obligatoire.

Participation des employés

Les organes dirigeants considèrent que la participation des collaborateurs au capital de la Banque est un élément essentiel d'appartenance et d'identification. Un programme de souscription interne permet à l'ensemble des collaborateurs de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans un but de fidélisation, les actions souscrites sont bloquées pendant trois ans à dater du jour de la souscription. Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au programme de souscription interne.

Salaire variable long terme

L'objectif de cette rémunération est de favoriser le développement de la Banque et s'adresse à un nombre très restreint de cadres dont les fonctions ont un impact à long terme.

Le système repose sur des plans débutant chaque année et sur des objectifs stratégiques à trois ans.

Le salaire variable long terme est attribué en actions BCV, totalement ou partiellement à la fin de chaque plan, selon le niveau d'atteinte des objectifs définis.

Tous les revenus issus de la réduction du nominal et des dividendes sur les titres BCV stockés dans le cadre des plans de salaire variable long terme reviennent à la Banque. Ces revenus sont enregistrés comme résultat des opérations d'intérêts sous la rubrique «Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières».

Dans le cadre du plan 2009-2011, un stock de 5669 actions a été constitué. Le coût de cette opération a été porté entièrement à la charge de l'exercice 2009. De ce fait, il n'y aura plus d'impact sur le compte de résultat jusqu'à la fin du plan. A l'échéance de celui-ci, l'écart éventuel entre le nombre de titres réellement distribué aux participants et celui stocké sera libéré et traité comme un produit à enregistrer sous «Résultat des aliénations d'immobilisations financières».

Ce plan est basé sur les cinq objectifs internes suivants :

- Rentabilité des fonds propres
- Marge d'intérêts sur bilan
- Rapport coût/revenu
- Coût du risque de crédit
- Net new money et net new mortgages.

L'impact de l'atteinte des objectifs sur l'attribution réelle des actions aux bénéficiaires sera le suivant :

- 5 objectifs atteints : attribution à 100%
- 4 objectifs atteints : attribution à 75%
- 3 objectifs atteints : attribution à 50%
- 2 objectifs atteints : attribution à 25%
- 0-1 objectif atteint : pas d'attribution.

Le Plan 2007-2009, arrivé à échéance le 31.12.2009, était basé sur les cinq objectifs internes suivants :

- Rentabilité des fonds propres
- Marge d'intérêts sur bilan
- Rapport coût/cevenu
- Coût du risque de crédit
- Net new money et net new mortgages.

L'impact de l'atteinte des objectifs sur l'attribution réelle des actions aux bénéficiaires était le suivant :

- 5 objectifs atteints : attribution à 100%
- 4 objectifs atteints : attribution à 75%
- 3 objectifs atteints : attribution à 50%
- 2 objectifs atteints : attribution à 25%
- 0-1 objectif atteint : pas d'attribution.

A la fin de l'année 2009, trois objectifs sur cinq ont été atteints. De ce fait, le nombre d'actions versées en mars 2010 aux bénéficiaires s'est élevé à 50% du total initialement prévu, soit 1608 actions. Comme stipulé par le règlement, le stock restant a été libéré et traité comme un produit enregistré en 2010 sous «Résultat des aliénations d'immobilisations financières».

Autres rémunérations

En outre, la rémunération comprend la partie fiscalisée des frais de représentation.

Contrats

Les membres de la Direction générale sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de 12 mois, sauf pour celui du CEO dont le délai de résiliation est de 18 mois.

Appréciation du système de rémunération

Après une période de consultation auprès des milieux financiers suisses, la FINMA a publié en novembre 2009 la version définitive de la circulaire sur les rémunérations. La BCV ne fait pas partie des établissements financiers devant appliquer impérativement ladite circulaire. Néanmoins, la FINMA recommande à ces établissements de reprendre les principes mentionnés dans leurs systèmes de rémunération. La BCV a procédé à une analyse de son système de rémunération, en collaboration avec un consultant externe reconnu. L'étude a démontré clairement que les systèmes en place à la BCV s'inscrivent largement dans le cadre des exigences de la FINMA. Deux aspects importants sont à relever. D'une part, depuis de nombreuses années, la rému-

nération variable allouée tient compte des risques pris par la Banque et, d'autre part, une partie de cette rémunération est payée de manière différée en actions bloquées pendant trois ans. De plus, les rémunérations à la BCV restent raisonnables et n'incitent à aucune prise de risque inconsidérée. Entre autres, pour les membres de la Direction générale, les rémunérations se situent à l'intérieur voire en dessous des pratiques des entreprises du secteur financier et des sociétés industrielles de taille comparable.

Dans ce contexte, pour 2010, la BCV a décidé de procéder à quelques adaptations, notamment en établissant un règlement des rémunérations.

5.2 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger.

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

6. Droit de participation des actionnaires

Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-dessous :

Article 12 – Registre des actions

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote :

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de cent mille¹ francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins 45 jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives,

¹ Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 24 avril 2008 a accepté de baisser ce seuil d'un million de francs à cent mille francs afin de rester conforme aux meilleures pratiques des sociétés cotées.

les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (art. 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2009, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statuts, dont les éléments principaux figurent ci-dessous.

6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV:

Article 19 – Quorum, décisions

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15, lettre b, des Statuts, intervient sans que les actions appartenant à l'Etat ne participent au vote.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Article 16 – Convocation

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Article 16 (extrait) – Convocation

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de cent mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statuts précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1^{er} alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. La BCV mettra à disposition des actionnaires un représentant indépendant pour l'Assemblée générale du 29 avril 2010.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'*opting out* ou d'*opting up* fondée sur l'article 22 LBVM.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

La Société KPMG SA assumait, depuis l'exercice 2002, les mandats de réviseur au sens du Code des obligations et conformément à l'article 24, lettre e, des Statuts, de réviseur des comptes consolidés et de réviseur bancaire au sens de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. M. Olivier Gauderon, expert-réviseur agréé par l'Autorité de surveillance des réviseurs et la FINMA, dirigeait le mandat de révision depuis avril 2006.

Selon l'article 20, alinéa 2, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise, modifiée le 30 janvier 2007, et l'article 33, alinéa 2, des Statuts, l'indépendance de l'organe de révision doit être assurée par un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'organe de révision lui-même. Le Conseil d'administration a dès lors décidé de lancer un appel d'offres au cours de l'année 2008 et, après s'être penché avec attention sur l'ensemble des informations recueillies suite à ce dernier, il a désigné pour l'exercice 2009 PricewaterhouseCoopers SA, dont le siège est à Zurich, comme nouveau «réviseur indépendant au sens de la législation applicable aux banques», c'est-à-dire comme «société d'audit» au sens de la nouvelle LFINMA, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le responsable du mandat est M. Alex Astolfi, associé. Sur proposition du Conseil d'administration de la Banque, l'Assemblée générale du 30 avril 2009 a décidé de confier également à PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2009.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA relatifs à l'audit des comptes de la Maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les bourses et valeurs mobilières (y compris les travaux d'audit réglementaires demandés par la FINMA) et à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement s'élevaient, pour l'exercice 2009, à CHF 1 772 640.

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV s'élevaient, pour l'exercice 2009, à CHF 348 173.

Les honoraires totaux de PricewaterhouseCoopers SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV s'élevaient, pour l'exercice 2009, à CHF 2 120 813.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe PricewaterhouseCoopers SA en relation avec des prestations liées à l'audit, en particulier des attestations requises par des lois spéciales ou par contrats, s'élevaient à CHF 21 466 pour la Maison mère. Les honoraires de consultation, notamment pour des projets relatifs à l'informatique et des conseils fiscaux, se sont élevés à CHF 15 620 pour la Maison mère.

Les honoraires supplémentaires totaux de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2009 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV s'élevaient ainsi à CHF 37 086.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiées par le Comité Audit et Risque.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités du réviseur externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de l'organe de révision pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement (trimestriellement jusqu'à fin 2009), le réviseur externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce Comité procède à une évaluation détaillée du réviseur externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires du réviseur externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec le réviseur externe, le respect des règles d'indépendance.

Le président du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par le réviseur externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. Le réviseur externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2009, les représentants du réviseur externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances du Comité d'audit.

Le président du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

9. Politique d'information

9.1 Transparence de l'information

Lors de leur Assemblée du 28 avril 2004, les actionnaires de la BCV ont ajouté un nouvel alinéa à l'article 24 des Statuts de la Banque, qui traite des compétences du Conseil d'administration, ainsi libellé: «Le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'Etat de Vaud».

9.2 Convention d'information

Conformément à cette décision, la BCV et l'Etat de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004. Courant 2009, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 7 octobre 2009 et entrée en vigueur immédiatement.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information

- structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informations, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'Etat et ceux de la BCV;
- définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges;
- désigne les personnes représentant la Banque et l'Etat pour transmettre et recevoir l'information;
- convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties;
- rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé en avril, et les Comptes intermédiaires au 30 juin, diffusés en septembre. Tous deux peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse pour le Rapport de gestion annuel et les Comptes semestriels, par voie de communiqué uniquement pour les comptes intermédiaires.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, les Comptes intermédiaires et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (www.bcv.ch). Le Rapport de gestion et les Comptes intermédiaires sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressant particulièrement les investisseurs sont également fournies au chapitre «Relations investisseurs» du site BCV (www.bcv.ch).

Depuis l'exercice 2003, la Banque donne en outre des indications sur ses comptes consolidés trimestriels à fin mars et à fin septembre.

La BCV publie dans la FO SC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette Assemblée sont également publiés dans la FO SC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'Assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel.

10. Adresses de contact

Relations avec les investisseurs

M. Grégory Duong
Tél.: 021 212 20 71
Fax: 021 212 33 43
E-mail: gregory.duong@bcv.ch

Porte-parole

M. Christian Jacot-Descombes
Tél.: 021 212 28 61
Fax: 021 212 21 06
E-mail: christian.jacot-descombes@bcv.ch

Agenda

25 février 2010	Conférence de presse annuelle
29 avril 2010	Assemblée générale ordinaire
29 avril 2010	Communiqué des résultats du 1 ^{er} trimestre 2010
10 mai 2010	Paiement du dividende ¹⁾
21 juillet 2010	Paiement de la réduction du capital-actions ¹⁾²⁾
19 août 2010	Conférence de presse semestrielle
11 nov. 2010	Communiqué des résultats du 3 ^e trimestre 2010

¹⁾ Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

²⁾ Date indicative dépendante de l'issue d'une procédure de réduction de capital.

Définition et mission

Le Département Compliance assume à la fois un rôle de prévention, de conseil et d'appui dans la mise en œuvre du cadre de référence, ainsi qu'un rôle de surveillance des activités de la Banque afin de contrôler que ces dernières soient conformes aux dispositions légales et réglementaires et respectent les normes et règles déontologiques en usage sur le marché. Indépendante des activités opérationnelles et rattachée au CFO (Chief Financial Officer), elle vise à préserver la conformité et la réputation de la Banque, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, dans le domaine des règles de conduite vis-à-vis de la clientèle ou du marché ainsi que dans la prise en compte des profils d'investisseurs. Elle n'a cependant pas de pouvoir de décision, lequel appartient en définitive à la ligne et aux organes de la Banque.

Le Département Compliance propose aux organes dirigeants une politique leur permettant de s'assurer que les objectifs de conformité au droit de la surveillance bancaire et aux valeurs éthiques fondamentales de la Banque soient pris en compte aussi bien dans les choix stratégiques que dans la mise en place du cadre de référence interne. Elle intervient dans ce cadre comme organe de consultation pour l'approbation des directives internes.

Organisation et Groupe BCV

Le Département compliance de la BCV s'est organisé principalement autour de deux secteurs d'activité. Une première équipe est chargée avant tout de conseiller et de former les collaborateurs des différentes divisions dans la compréhension et l'application du cadre de référence et d'exploiter les expériences vécues dans cet appui quotidien, afin d'améliorer sans cesse l'environnement réglementaire. Une seconde équipe a pour mission première de mettre en œuvre les mesures et les évolutions de contrôle de conformité au niveau de la Banque, d'effectuer de façon indépendante des contrôles récurrents ou ciblés en fonction de l'évaluation du risque et d'appuyer le front ainsi que le contrôle des formalités dans l'amélioration des processus de surveillance.

Dans le cadre de son champ d'activité, le Département Compliance travaille en étroite collaboration avec les Départements Risk Management, Juridique, Ressources humaines et Sécurité ainsi qu'avec l'Audit interne.

Le Département Compliance coordonne également les contrôles de conformité au niveau du Groupe BCV. Il soutient les filiales, édicte des directives concernant les domaines de sa compétence et reçoit régulièrement les rapports compliance des filiales.

Points clés en 2009

Pour le Département Compliance, l'année 2009 a été marquée par l'implémentation des exigences de la circulaire 08/38 de la Finma intitulée «Règles de conduite sur le marché», par la formalisation d'une veille des nouveautés réglementaires ainsi que par une forte implication dans les travaux destinés à préciser davantage et à informatiser les profils clients.

Une analyse approfondie des nouvelles exigences liées aux règles de conduite dans le domaine du négoce de valeurs mobilières a permis de déterminer une approche efficace pour y répondre. La mise en œuvre passe par la définition des situations de conflit d'intérêts liées à la connaissance d'informations confidentielles ainsi que par la détermination des fonctions sensibles au sein de la Banque impliquant d'une part des mesures organisationnelles et d'autre part un processus de surveillance. Une couverture des exigences a été assurée par l'adaptation de la réglementation interne, la mise à disposition d'une formation et d'une information adéquate ainsi que la mise en place d'une application informatique nécessaire aux contrôles internes.

Afin d'offrir aux organes dirigeants une veille réglementaire, le Département compliance a analysé l'ensemble des modifications et projets en consultation dans le domaine du droit bancaire et financier et a tenu à jour sur une base trimestrielle un tableau de bord dont les paramètres sont le niveau de risque pour la Banque, les principales mesures à prendre, les personnes chargées du suivi des actions ainsi que les délais de mise en œuvre.

Durant l'exercice 2009, le Département compliance a également été impliqué dans la mise en place d'un outil de gestion des risques opérationnels ainsi que dans la mise en œuvre d'un outil de contrôle de l'adéquation entre la composition des portefeuilles d'actifs et les profils d'investisseur.

L'évaluation du risque de non-conformité lié aux différentes activités de la Banque ainsi qu'un plan d'action ont été soumis aux organes dirigeants. Le rapport de risque compliance a été établi grâce à une récolte systématique d'indices d'éventuels fonctionnements contraires au cadre réglementaire ainsi qu'à l'aide d'une surveillance spécifique de certains domaines d'activités.

Perspectives pour l'année 2010

Les nouveaux outils informatiques mis en place en 2009, notamment pour la détection des abus de marchés, pour l'informatisation des profils clients (KYC) ainsi que pour la gestion du risque de non-conformité pourront être pleinement exploités en 2010.

Le Département compliance sera en outre impliqué, durant l'année 2010, dans les études portant sur les évolutions internes nécessaires pour la mise en œuvre de la circulaire 09/1 «Règles-cadres pour la gestion de fortune» de la FINMA, laquelle fixe un nouveau standard minimal obligatoire pour l'autoréglementation dans le domaine de la gestion de fortune.

L'année 2010 sera aussi caractérisée par la mise en place de mesures renforcées de veille du droit étranger dans le cadre de relations nouées avec une clientèle privée internationale ainsi que par une amélioration de la formation interne relative aux règles de conduite envers la clientèle.

*La Gestion des risques est
au cœur de l'activité bancaire.*

*Le Groupe BCV consacre
des ressources importantes
à l'amélioration continue
de sa gestion des risques.*





Avenue Général-Guisan, Vevey, 17h21, décembre 2009

1. Gestion intégrée des risques

1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques/business, de marché et de crédit dans le but de dégager une plus-value et, de façon indirecte, de s'exposer aux risques opérationnels. A la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont :

- une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire;
- une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque;
- une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants :

1. La Banque prend des risques stratégiques/business, de crédit et des risques de marché dans le but de générer une plus-value.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque.
4. La Banque s'assure de la transparence des risques pris, elle engage une transaction uniquement lorsqu'elle sait gérer les risques qui en découlent.
5. La gestion des risques de la Banque considère de façon cohérente l'ensemble des facteurs (sources) de risque et surveille leur impact potentiel.
6. La Banque applique dans la gestion de ses risques des définitions, des fondements méthodologiques et des principes organisationnels uniformes.
7. La Banque améliore de façon continue l'organisation, les processus et méthodes de la gestion des risques.
8. Le niveau maximal de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec les fonds propres disponibles.
9. La Banque entretient et développe de façon continue sa culture et ses compétences en matière de gestion des risques. Elle s'oriente en particulier sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque veut maîtriser elle-même l'ensemble des techniques de gestion des risques qu'elle utilise.

1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités :

- Le risque stratégique/business qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'évènement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'évènement de changements concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- Le risque de crédit qui résulte de l'évènement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit existe avant et lors du dénouement d'une transaction.
- Le risque de marché qui résulte de l'évènement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre actifs, liquidité des marchés). Le risque de liquidité en termes de refinancement pour la Banque est également considéré comme un risque de marché. Le risque de marché existe dans le trading book et dans le banking book.
- Les risques opérationnels qui résultent de l'évènement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou à l'externe à la Banque. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués :

- L'impact financier, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net et/ou de la valeur des fonds propres.
- L'impact réglementaire, c'est-à-dire des investigations, des sanctions, une surveillance accrue ou une restriction de l'activité bancaire.
- L'impact sur la réputation, c'est-à-dire sur l'image que la Banque projette à l'extérieur.

1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici :

- Le Conseil d'administration décide des fondements de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Elle charge le Comité risques de la Direction générale (CRDG) de proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) de la Banque, de surveiller étroitement le profil de risque, et de piloter l'ensemble des développements et des améliorations en matière de gestion des risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du Chief Risk Officer (CRO).
- Les Responsables de division sont responsables de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le Chief Risk Officer, responsable du Département Risk Management, définit les principes et méthodes de la gestion des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels. Il surveille l'exposition globale de la Banque aux quatre catégories de risques et assure le reporting des risques de la Banque.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la Division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie.

1.5 Le Département de Risk Management

Le Département Risk Management est le pilier central de la gestion des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels de la Banque. Sa mission est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de la Banque, de développer la culture de risque des collaborateurs dans les différents métiers, de surveiller le profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque, ainsi que d'assurer le reporting des risques. Le Département Risk Management est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.

Le Département Risk Management compte une vingtaine de collaborateurs regroupant des compétences techniques et des expériences de gestion des risques bancaires d'un niveau très élevé. Sur la base d'une collaboration étroite avec les différents métiers, ces collaborateurs permettent à la Banque la mise en place et la maintenance d'un contrôle des risques en adéquation avec les risques pris.

1.6 Profil de risque de la Banque – chiffres clés

Les principaux indicateurs sur le profil de risque sont résumés ci-dessous.

2. Gestion du risque de crédit

2.1 Risque de crédit clientèle

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques :

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.
- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées à la page suivante plus en détail.

Profil de risque de la Banque

		31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09
Fonds propres BCV Groupe (Selon Bâle II depuis 2009)	• Fonds propres exigibles FINMA (CHF millions)	1692	1726	1650	1677
	• Taux de couverture FINMA	199%	179%	180%	176%
	• Fonds propres exigibles BRI (CHF millions)	1451	1517	1464	1328
	• Ratio BRI Tier 1 capital	18.3%	16.3%	16.4%	17.8%
	• Ratio BRI Total capital	18.5%	16.3%	16.2%	17.8%
Crédits non compromis Maison mère	• Crédits clientèle bilan et hors bilan ¹⁾ (CHF milliards)	21.5	22.7	23.2	25.2
	• Taux de perte attendue	28 bps	23 bps	22 bps	22 bps
Crédits compromis Maison mère	• Crédits compromis (CHF milliards)	1.3	0.8	0.6	0.6
	• En % du total crédit clientèle et banque	4.6%	2.6%	2.2%	1.9%
	• Taux de provisionnements spécifique	65%	61%	57%	49%
Risque marché trading book Maison mère	• VaR trading (CHF millions, 1j, 99%)	1.6 ³⁾	2.4	1.9	0.3
	• VaR nostros (CHF millions, 180j, 99%)	16.3 ⁴⁾	5.8 ⁴⁾	13.4	6.1
Risque marché banking book Maison mère	• VaR (% des FP, 90j, 99%)	3.4%	3.9%	4.4%	3.3%
Risques opérationnels Maison mère	• Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions)	2.7	3.5	6.6	2.2

¹⁾ Y compris dérivés OTC dès le 31.12.2009, mais hors immobilisations financières (obligations)

²⁾ Sans crédits documentaires

³⁾ Ancien modèle VaR transposé à un horizon de 1 jour

⁴⁾ Ancienne méthode (180j, 97,5%)

2.1.1 Décision de crédit

Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité avec des contreparties principalement situées dans le canton de Vaud. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en fonds propres exigibles. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs du front, responsables de développer les relations avec les clients ainsi que les prestations de crédit et de déterminer leur prix, sont rattachés à des départements «de front». En revanche, l'analyse et l'octroi des crédits sont du ressort de la Division Gestion Crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par le Risk Management et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyés, dans un cadre strict, directement par le front en appliquant les notations obtenues des modèles définis par le Risk Management.

Les compétences d'octroi des crédits à la clientèle sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'Administration, du Comité Crédit de la Direction Générale, du CCO, d'un Comité Crédit Sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'Administration.

Analyse du risque de défaut

Le rating du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de défaut. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 17 sous-classes de risque clairement définies. La méthode de rating du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating ; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. Les principaux modèles de rating sont : les particuliers, les entreprises avec des petits engagements de crédit, les PME, les professionnels de l'immobilier, les grandes entreprises, les corporations de droit public et les banques. Les modèles de rating sont de type «scoring». Ils utilisent des variables financières et qualitatives. Ils ont été établis sur la base de techniques statistiques et visent à répondre aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle II. Les modèles sont sous la responsabilité du Département Risk Management et font l'objet d'une validation et amélioration continues.

Equivalences des classes de risque de défaut

BCV	S&P	Moody's	Fitch
B1	AAA	Aaa	AAA
B2	AA	Aa	AA
B3	A	A	A
B4	BBB	Baa	BBB
B5	BB	Ba	BB
B6	B	B	B
B7	CCC	Caa	CCC
	CC	Ca	CC
	C	C	C
	D		D

Analyse des sûretés

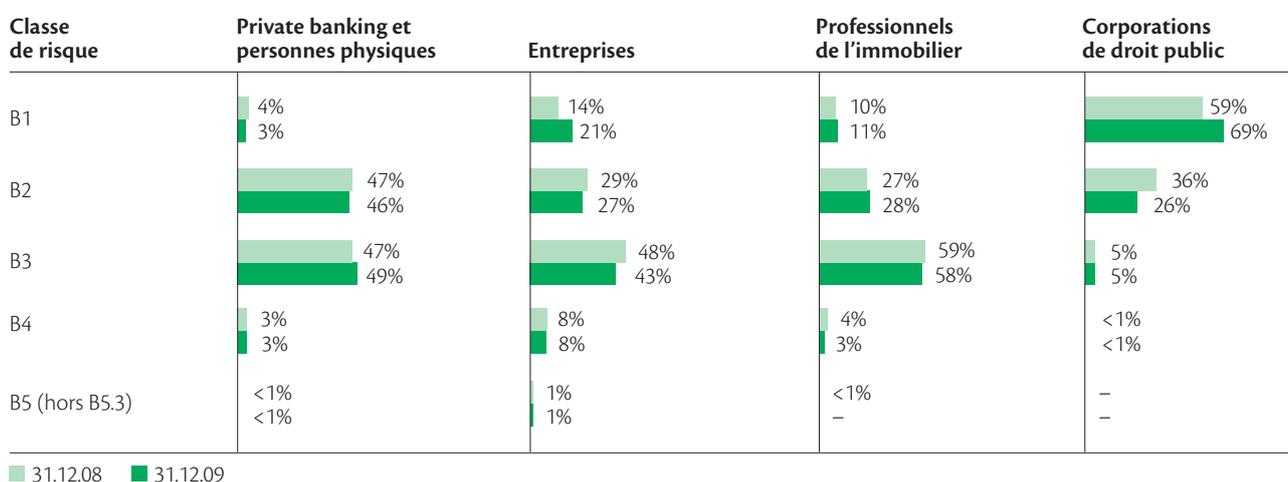
Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). Les habitations individuelles sont traitées selon une méthode basée sur les caractéristiques des objets, leur ancienneté, leur état d'entretien et les conditions du marché local. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier de la limite et de la valeur de la sûreté.

Exposition par classe de risque principale

En % de l'exposition de crédit non compromis par groupe de segments, hors Trade finance, Maison mère



En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle II. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

2.1.2 Surveillance des crédits

Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y compris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Ces actions sont surveillées par une entité de contrôle située dans l'organisation du CCO. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, la distribution des classes de risque, la distribution des pertes en cas de défaut, la distribution des pertes attendues et les fonds propres exigibles sont analysés et reportés au management.

2.1.3 Gestion des crédits compromis

Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le Département des Affaires spéciales au sein de la Division Gestion crédit. Chaque dossier de crédit compromis est attribué à une des cinq stratégies de gestion possibles. Cette attribution se fait sur la base de critères définis qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque. Sur l'ensemble des crédits compromis, les Affaires spéciales poursuivent des objectifs visant des taux de crédits compromis comparables à ceux des grandes banques et des autres banques cantonales.

Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote déterminée par le Risk Management à la valeur vénale.

2.2 Risque de crédits bancaires

2.2.1 Stratégie de risque et politique de crédit

Le risque de crédit sur les banques résulte principalement des activités de trading de dérivés de gré à gré, de la trésorerie, des opérations de paiement (dénouement) ainsi que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. De manière générale, la Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à l'exposition de risque de crédit avec des banques.

2.2.2 Compétences et surveillance

En matière d'exposition sur les banques, des compétences d'octroi sont définies pour les limites d'engagements avant dénouement et pour l'exposition de dénouement maximale. En fonction de l'importance de la limite, l'octroi des limites bancaires est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction Générale ou du Comité Crédit Banques. Les niveaux de compétence sont définis.

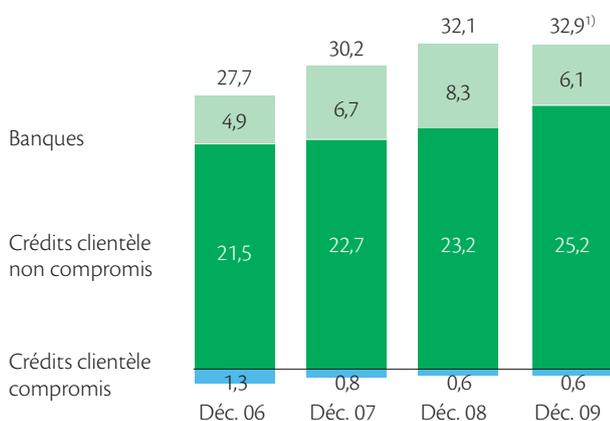
Le Département Analyse crédits Grandes entreprises/Trade Finance/Banques rattaché au CCO est responsable d'analyser le risque de crédit sur les banques et de surveiller l'utilisation des limites bancaires.

2.2.3 Collateral management

Avec ses principales contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés de gré à gré. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

Evolution des crédits banques et clientèle

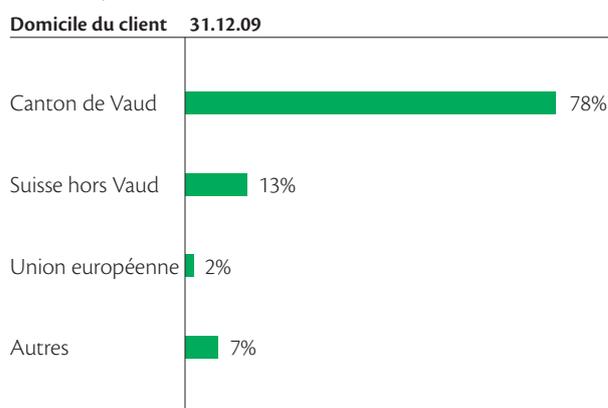
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère



¹⁾ A partir de décembre 2009, prise en compte des dérivés OTC mais hors immobilisations financières

Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition des crédits clientèle au bilan, Maison mère



2.3 Exposition au risque de crédit

Le profil de risque de crédit a continué de s'améliorer ces trois dernières années. De fin 2006 à fin 2009, la réduction des crédits compromis (CHF -0,7 milliard) a été plus que compensée par la croissance des crédits clientèle non compromis (CHF +3,7 milliards).

Les activités de crédits clientèle se situent très largement dans le canton de Vaud et reflètent principalement la structure économique dans le canton.

Les personnes physiques représentent environ 45% de l'exposition crédits, soulignant l'important caractère de Banque de détail et de Private Banking de la BCV. Pour les entreprises, la répartition sectorielle est relativement diversifiée.

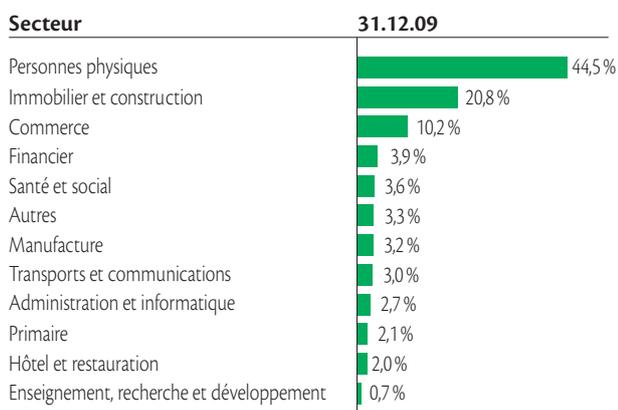
L'évolution des crédits sains, c'est-à-dire le portefeuille de crédits clientèle sans les crédits compromis, a été marquée par une certaine croissance des crédits aux entreprises, et une stabilisation des volumes de trade finance.

Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 22 points de base, 14 points de base hors Trade Finance.

La répartition des expositions de crédits (hors Trade Finance) des contreparties non compromises sur les principales classes de risque met également en évidence la qualité du portefeuille de crédits de la BCV (voir p. 149).

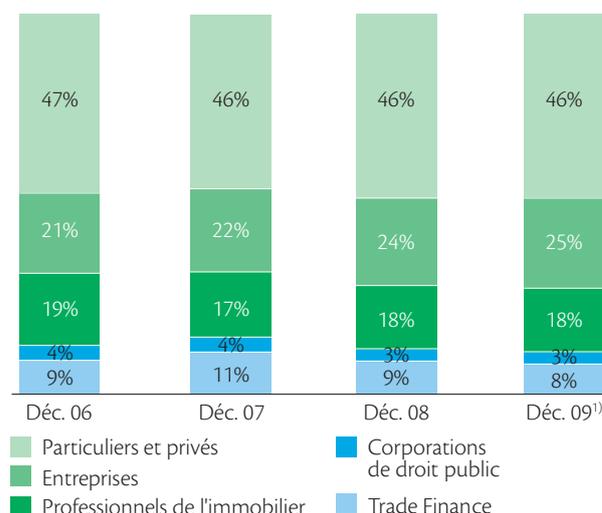
Crédits clientèle par secteur économique

En % de l'exposition de crédit clientèle au bilan, Maison mère



Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère

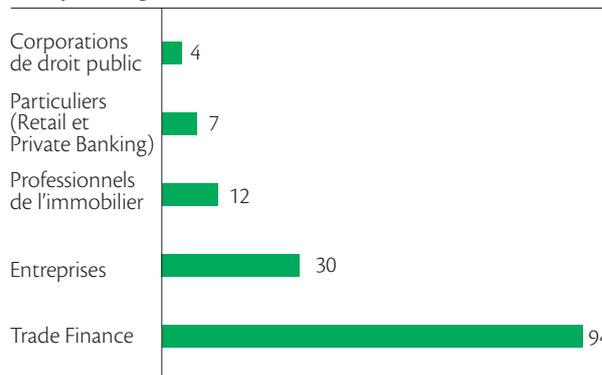


¹⁾ A partir de décembre 2009, prise en compte des dérivés OTC

Taux de perte attendue

En points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2009

Groupe de segments-client



3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et, dans une certaine mesure, dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

3.1 Risque de marché dans le trading book

3.1.1 Stratégie de risque et politique de négoce

Les activités de négoce sont gérées par la Division Asset Management & Trading. On distingue le portefeuille trading, qui regroupe les positions des départements de trading, du portefeuille nostro de gestion financière, qui regroupe les positions nostros gérés par le Département Asset Management.

Les départements de trading exécutent des opérations de marché pour des contreparties internes et externes. De plus, ils poursuivent des stratégies de trading de type émission, *market maker*, d'arbitrage et directionnelles avec une spécialisation dans les produits structurés. Les positions de trading se limitent à des sous-jacents du type actions, taux et devises (y compris métaux précieux). Les départements de trading ne négocient pas pour compte propre des positions avec des sous-jacents de type *commodities*. Suite à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie banque, communiquée en novembre 2008, la Banque a arrêté l'activité de trading pour compte propre dans les dérivés actions à fin 2009.

Par ailleurs, le Département Asset Management gère le portefeuille nostro de gestion financière. Les positions sous-jacentes peuvent être des actions, des obligations, des dérivés simples, des produits structurés, des fonds et des fonds de fonds. Toutes les positions de négoce sont négociées sur des Bourses reconnues ou sur des marchés représentatifs (fonds et fonds de fonds mis à part). Tandis que ce portefeuille avait pour objectif de réaliser un rendement, avec la nouvelle stratégie banque, il a été fortement réduit en 2009 et son rôle a été redéfini. Dorénavant, il sert à accompagner la création de nouveaux fonds de l'Asset Management tout en restant à un niveau minimal de prise de risque.

3.1.2 Organisation de la gestion du risque de marché dans le trading book

Tout nouveau produit ou instrument des départements de trading fait l'objet d'une validation par le Comité de Nouveau Produit de Trading (CNPT) composé du responsable du Risk Management (présidence), du responsable de la Division Asset Management & Trading, des responsables du trading devises, actions et taux ainsi que du responsable des Opérations. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'ALM, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique soient remplis avant qu'un produit soit lancé.

Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le Secteur Risque marché rattaché au Département Risk Management du CRO, ce qui assure une indépendance par rapport à la Division Asset Management & Trading. Le Secteur Risque marché définit également les mesures de contrôle de risque et surveille l'adéquation du contrôle de risque pour des nouveaux produits de négoce.

3.1.3 Exposition au risque de marché dans le trading book

Pour le portefeuille des départements de trading, différentes mesures de risque sont utilisées :

- Une Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques et en cas de stress dynamiques sur 6 mois.
- Les contrôles de sensibilité de type delta, gamma, véga, thêta, rho.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le Secteur Risque marché.

La VaR du portefeuille de trading a diminué de façon continue en 2008 et 2009 tout en étant marquée par les turbulences des marchés au printemps et en automne 2008 (voir graphique ci-contre). Sur l'ensemble de l'année écoulée, la liquidation progressive des positions sur dérivés actions a permis de réduire la VaR de CHF 2 millions à CHF 0,3 million à fin décembre.

3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances des taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont décidées par l'ALCO (Asset & Liabilities Management) de la Direction générale dans le cadre défini par la stratégie financière. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le Département ALM-GF rattaché à la Division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à optimiser la marge d'intérêt et la valeur présente des fonds propres. En poursuivant cet objectif, la Banque recherche un risque modéré en termes de risque de taux dans le banking book afin de réduire les risques de variation des revenus d'intérêts.

L'exposition au risque de taux est mesurée en Value-at-Risk, en termes de sensibilité des fonds propres à la courbe de taux, en duration des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)

CHF millions



3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble des engagements de passifs. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité afin de respecter avec une marge de sécurité les exigences réglementaires en la matière.

Le cadre de gestion de la liquidité est décidé par l'ALCO. La gestion opérationnelle de la liquidité et du financement à court terme est sous la responsabilité du Département ALM-GF auquel la trésorerie est fonctionnellement rattachée.

4. Risques opérationnels

Le concept de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle. Il se caractérise par une approche transversale permettant une vue cohérente et intégrée des risques opérationnels et cherchant à identifier ainsi qu'à mieux maîtriser les facteurs pouvant déclencher des incidents opérationnels. Il s'agit des facteurs suivants:

- comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs,
- caractéristiques inappropriées des systèmes informatiques, de l'infrastructure et/ou de l'organisation de la Banque.

Des potentiels d'amélioration des processus, des systèmes informatiques, de l'infrastructure et de l'organisation de la Banque sont recherchés dans le cadre d'auto-évaluations impliquant les cadres de la Banque et gérées par le Risk Management.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

Les incidents de risques opérationnels sont annoncés, reportés et analysés dans un but d'améliorer le dispositif de contrôle de ces risques.

5. Principaux développements en matière de gestion des risques en 2009

Depuis la mise en place du Département Risk Management en 2002, la Banque poursuit un programme ambitieux de développement en matière de gestion des risques. Ce programme est basé sur la conviction que la maîtrise des risques est une compétence stratégique pour la Banque. Comme dans les rapports annuels précédents, un bref aperçu des réalisations de l'année écoulée et des travaux prévus pour l'exercice en cours est donné ci-dessous.

En 2009, des améliorations dans tous les domaines de la gestion des risques ont pu être réalisées, dont les plus importantes sont résumées ci-après:

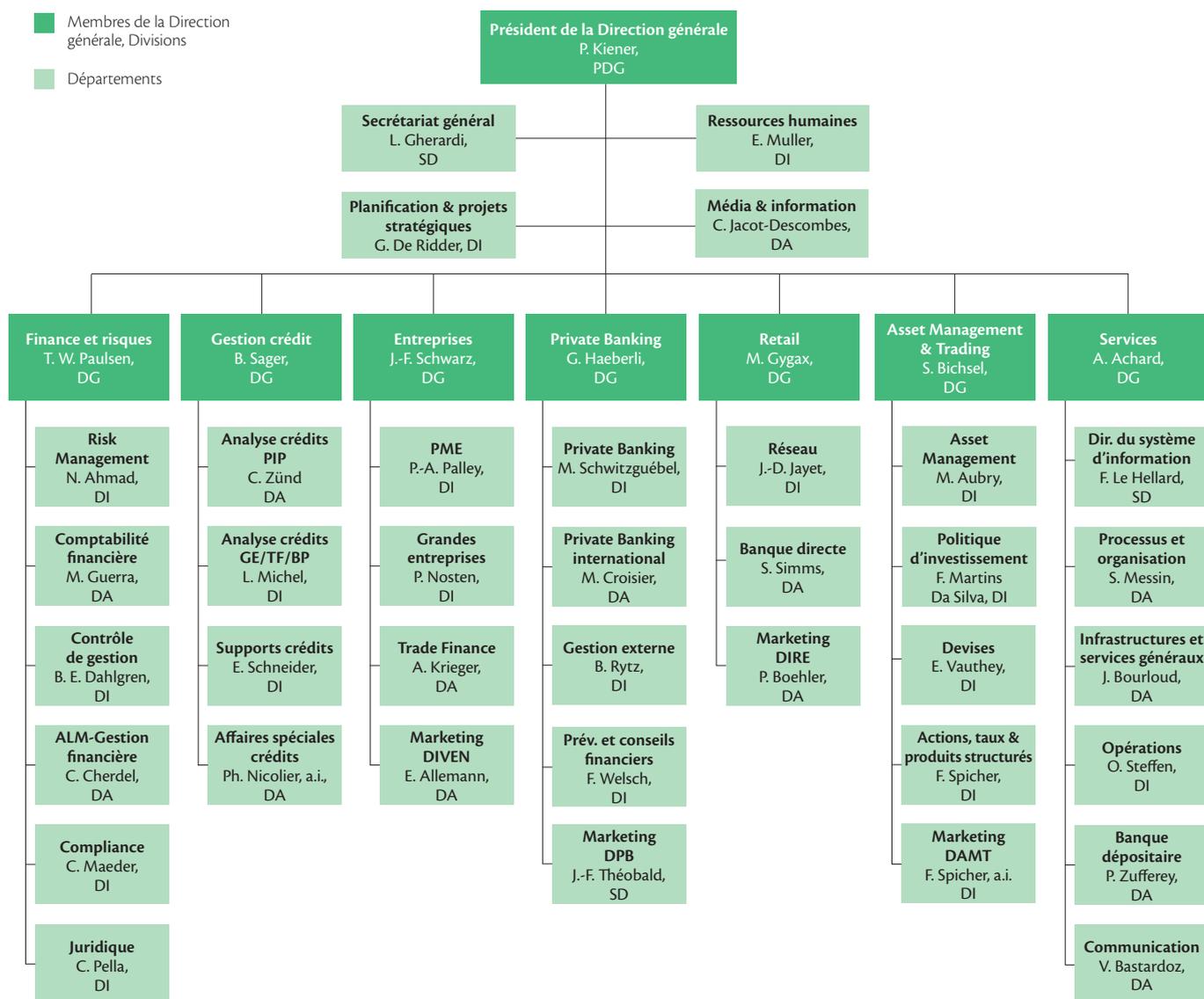
- Depuis le début de l'année 2009, la Banque détermine ses fonds propres exigibles pour le risque de crédit selon l'approche Bâle II IRB-Foundation (pilier 1). Ceci s'inscrit dans l'homologation des modèles de rating internes obtenue de la FINMA à fin 2008, formellement au début 2009.
- Par rapport aux exigences du pilier 2 de l'accord de Bâle II, la Banque a posé un concept intégré pour l'analyse de scénarios de stress, y compris une démarche approfondie pour la définition des stress en matière de risque de crédit. Ces analyses ont permis d'affiner la transparence sur le profil de risque de la Banque et ont confirmé sa capacité d'absorber sans difficultés des chocs majeurs.
- Les rapports Bâle II pilier 3 ont été publiés sur le site internet de la BCV. A un rythme semestriel, ces rapports exposent de façon approfondie et conformément aux exigences de l'Accord de Bâle la gestion des risques de la BCV aux investisseurs, analystes, agences de notation et organes. Liées à l'approche IRB-Foundation, les informations en matière de risque de crédit y sont particulièrement détaillées.
- En matière de risque de marché, le Risk Management a étroitement surveillé la sortie complète des positions dérivés actions. Pour l'ensemble des activités de trading dans lesquelles la BCV reste active, des nouveaux rapports de contrôle overnight avec des nouveaux indicateurs de risques ont été implémentés.

- Initié en 2007, le premier tour complet d'auto-évaluation des risques opérationnels de tous les métiers de la Banque est arrivé à son terme en 2009 avec comme dernière étape l'auto-évaluation des métiers front-to-back du Retail. Grâce à une participation active des cadres des métiers concernés, des potentiels d'améliorations des processus et des systèmes ont pu être identifiés et sont progressivement mis en œuvre. D'autre part, une application informatique pour la gestion des risques opérationnels, intégrant également les besoins du Compliance et de la Sécurité, a été mise en place.

Après sept ans d'investissement important dans les méthodes, modèles et applications de la gestion des risques, la BCV dispose aujourd'hui des techniques de qualité en la matière – l'homologation en IRB-Foundation en témoigne. En 2010, la Banque va continuer à investir dans la gestion des risques tout en assurant que l'ensemble des métiers tire pleinement profit de la gestion des risques mise en place. Les objectifs suivants sont à soulever :

- La surveillance des risques stratégiques et business sera renforcée avec une surveillance accrue des évolutions économiques et réglementaires.
- En matière de risque de crédit, l'analyse économique et la surveillance proactive du portefeuille des risques seront renforcées. Comme chaque année, l'ensemble des modèles de rating feront l'objet d'un back-testing. Sur cette base, la banque poursuivra son programme d'amélioration des modèles de rating de la probabilité de défaut et du taux de perte en cas de défaut. Par ailleurs, une nouvelle application permettant une gestion plus efficace des accords de *collateral management* sera mise en place.
- Au niveau du risque de marché des activités de négoce, l'amélioration et la simplification des mesures et des rapports de risques adaptés à la nouvelle composition des portefeuilles de la Division Asset Management & Trading seront poursuivies.
- Des indicateurs précurseurs du risque opérationnel seront mis en place avec la nouvelle application pour la gestion des risques opérationnels.

Situation au 01.03.2010



ORGANISATION DU RÉSEAU

Situation au 01.03.2010



RESPONSABLES RÉGIONAUX

Situation au 01.03.2010

Région Broye

Clientèle privée
Private Banking
PME

Francis Collaud
André Cherbuin
Alexandre Berthoud a.i.

Région Morges

Clientèle privée
Private Banking
PME

Philippe Diserens
Daniel Vuffray
Patrick Blanc

Région Chablais / Alpes vaudoises

Clientèle privée
Private Banking
PME

Eric Barroud
Vincent Mottier
Sébastien Roduit

Région Nord vaudois

Clientèle privée
Private Banking
PME

Steve Magnenat
Yves Marguerat
Bernard Mettraux

Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pascal Udry
Pierre-Yves Zimmerman
Alexandre Berthoud

Région Nyon

Clientèle privée
Private Banking
PME

Grégory Gay
Jean-Michel Isoz
Jean-Daniel Gebhard

Région Lausanne

Clientèle privée
Private Banking
PME

Thierry Magnin
Pascal Aubry
Frédéric Morard

Région Riviera

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pierre-Alain Favre
Christophe Millius
Didier Muller

Région Lavaux

Clientèle privée
Private Banking
PME

Sébastien Rod
Olivier Engler
Cédric Ottet

Impressum

Remerciements

La BCV tient à remercier ses collaborateurs
et les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

Rédaction et coordination

Grégory Duong, Maxime Mermier,
Division Finance et risques

Concept visuel

www.moserdesign.ch

Photographies

Olivier Wavre
Philippe Krauer

Impression

PCL Presses Centrales
Renens

Siège social
Place Saint-François 14
Case postale 300
CH-1001 Lausanne

Téléphone : 0844 228 228 (tarif national)
Adresse Swift : BCVLCH2L
Clearing : 767
Internet : www.bcv.ch
e-mail : info@bcv.ch

